

REPUBLIQUE DU  
CAMEROUN

\*\*\*\*\*

*Paix – Travail – Patrie*

\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT  
DE LA MENOUA

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE FOKOUE



REPUBLIC OF CAMEROON

\*\*\*\*\*

*Peace – Work – Fatherland*

\*\*\*\*\*

WEST REGION

\*\*\*\*\*

MENOUA DIVISION

\*\*\*\*\*

FOKOUE COUNCIL

## RAPPORT D'ETUDE

### MECANISME DE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE FOKOUE

Le  
Superviseur et  
ses enquêteurs  
lors d'une  
séance de  
debriefing.



*Mai 2018*

**Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP)  
en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)**

**Réalisé par : Actions de Mobilisation Communautaire pour le Développement (AMCODE)**



# SOMMAIRE

|                                                                                                                                   |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| SOMMAIRE.....                                                                                                                     | i    |
| SIGLES ET ABREVIATIONS .....                                                                                                      | iii  |
| LISTE DES TABLEAUX.....                                                                                                           | v    |
| LISTE DES GRAPHIQUES .....                                                                                                        | vi   |
| LISTE DES CARTES.....                                                                                                             | vii  |
| PREFACE.....                                                                                                                      | viii |
| RESUME EXECUTIF .....                                                                                                             | ix   |
| INTRODUCTION GENERALE .....                                                                                                       | 1    |
| CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET<br>DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN .....                           | 3    |
| I.1 CADRE JURIDIQUE DE LA DECENTRALISATION .....                                                                                  | 3    |
| I.2 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL .....                                                                                        | 5    |
| I.2.1 Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi .....                                                               | 5    |
| I.2.2 Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) .....                                                    | 5    |
| I.2.3 Le Programme National de Développement Participatif .....                                                                   | 6    |
| I.2.4 Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté .....                                                    | 7    |
| I.3 BRÈVE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE FOKOUÉ.....                                                                               | 9    |
| I.3.1 Sur le plan administratif .....                                                                                             | 9    |
| I.3.2 Sur le plan biophysique .....                                                                                               | 10   |
| I.3.3 Sur le plan humain .....                                                                                                    | 11   |
| I.3.4 Sur le plan économique.....                                                                                                 | 12   |
| CHAPITRE II : SYNTHÈSE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN<br>DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE FOKOUÉ..... | 14   |
| II.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....                                                                                                     | 14   |
| II.2 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DU CCAP.....                                                                                       | 15   |
| II.3 MÉTHODOLOGIE DE TIRAGE DE L'ÉCHANTILLON ET DE COLLECTE DE DONNÉES ...                                                        | 16   |
| II.3.1 Tirage de l'échantillon.....                                                                                               | 16   |
| II.3.2 Collecte des données.....                                                                                                  | 16   |
| II.4 MÉTHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION.....                                                                    | 18   |
| II.4.1 Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon .....                                                              | 18   |
| II.4.2 Base de sondage et sélection des grappes.....                                                                              | 18   |
| II.4.3 Sélection des ménages.....                                                                                                 | 18   |
| II.4.4 Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage.....                                           | 19   |
| CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONSSUGGEREES.....                                                                | 20   |
| III.1 PRÉSENTATION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE .....                                                                                | 20   |
| III.1.1. Caractéristiques des répondants par groupe d'âge et par sexe.....                                                        | 20   |
| III.1.2. Caractéristiques de la population.....                                                                                   | 21   |
| III.2 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE .....                                                                                              | 22   |
| III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique .....                                                          | 22   |
| III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique .....                                                                       | 24   |
| III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique.....                                                                           | 25   |
| III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations.....                                                                          | 27   |
| III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique.....                                                          | 28   |
| III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées.....                                   | 29   |
| III.3 SECTEUR DE LA SANTÉ.....                                                                                                    | 29   |
| III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé.....                                                                   | 29   |
| III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires.....                                                                              | 32   |
| III.3.3 Appréciation des services de santé.....                                                                                   | 33   |
| III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations .....                                                                         | 33   |
| III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé .....                                                                 | 35   |
| III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées .....                                          | 35   |
| III.4 SECTEUR DE L'ÉDUCATION .....                                                                                                | 36   |
| III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle .....                                                  | 37   |
| III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle.....                                                                | 39   |

|         |                                                                                                            |    |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| III.4.3 | Appréciation des services de l'éducation par cycle.....                                                    | 40 |
| III.4.4 | Raisons de non satisfaction des populations par cycle .....                                                | 41 |
| III.4.5 | Principales attentes des populations en matière d'éducation.....                                           | 41 |
| III.4.6 | Synthèse de la perception des services d'éducation et améliorations suggérées.....                         | 42 |
| III.5   | SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE.....                                                         | 43 |
| III.5.1 | Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale .....                               | 43 |
| III.5.2 | Coût et qualité des services dans l'institution communale.....                                             | 44 |
| III.5.3 | Appréciation des services dans l'institution communale.....                                                | 45 |
| III.5.4 | Raisons de non satisfaction des populations.....                                                           | 46 |
| III.5.5 | Principales attentes en matière de services dans l'institution communale.....                              | 47 |
| III.5.6 | Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées .....       | 47 |
|         | CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS .....                                                            | 49 |
|         | CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE                                 |    |
|         | L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE FOKOUE .....                                                          | 50 |
|         | SYNTHÈSE DES PROBLÈMES RENCONTRÉS A FOKOUE .....                                                           | 51 |
|         | PLAN D' ACTIONS (basée sur les actions à mettre en œuvre au niveau local) .....                            | 52 |
|         | PROGRAMME DE DISSEMINATION DES RESULTATS ET DE PRESENTATION DU PLAN                                        |    |
|         | D'ACTION .....                                                                                             | 60 |
|         | ANNEXES .....                                                                                              | I  |
|         | Annexe 1 : Liste des tableaux.....                                                                         | I  |
|         | Annexe 2 : Liste des intervenants.....                                                                     | IV |
|         | Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête.....                                                                 | V  |
|         | Annexe 4 : Arrêté préfectoral mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de |    |
|         | l'Action Publique dans la Commune .....                                                                    | XI |

# SIGLES ET ABREVIATIONS

## SIGLES/ ABREVIATIONS

## SIGNIFICATIONS

|          |                                                                                                        |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AEP      | Adduction en Eau Potable                                                                               |
| AMCODE   | Actions de Mobilisation Communautaire pour le Développement                                            |
| AMEE     | Agence Municipale de l'Eau et de l'Energie                                                             |
| APEE     | Association des Parents d'Elèves et Enseignants                                                        |
| BEPC     | Brevet d'Etude du Premier Cycle                                                                        |
| CAB      | Cabinet                                                                                                |
| CC       | Cellule de Communication                                                                               |
| CCAP     | Contrôle Citoyen de l'Action Publique                                                                  |
| CCD      | Cadre Communal de Développement                                                                        |
| CDE      | Camerounaise Des Eaux                                                                                  |
| CDV      | Communauté Villageois de Développement                                                                 |
| CEAC     | Centre d'Education et d'Actions Communautaires                                                         |
| CEP      | Certificat d'Etude Primaire                                                                            |
| CM       | Conseiller Municipal                                                                                   |
| CM2      | Cour Moyen Deuxième année                                                                              |
| CMA      | Centre Médical d'Arrondissement                                                                        |
| COGE     | Comité de Gestion                                                                                      |
| COSA     | Comité de Santé de l'Aire                                                                              |
| COSADI   | Comité de Santé de District                                                                            |
| CQ       | Comité de Quartier                                                                                     |
| CSI      | Centre de Santé Intégré                                                                                |
| DDADER   | Délégation Départementale de l'Agriculture et Développement Rural                                      |
| DDEB     | Délégation Départementale de l'Education de Base                                                       |
| DDEE     | Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie                                                     |
| DDEPIA   | Délégation Départementale de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales                           |
| DDES     | Délégation Départementale des Enseignements Secondaires                                                |
| DDPMEEA  | Délégation Départementale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat |
| DDTP     | Délégation Départementale des Travaux Publics                                                          |
| DM       | Données Manquantes                                                                                     |
| DRSP     | Délégation Régionale de la Santé Publique                                                              |
| DSCE     | Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi                                                   |
| DSD      | District de Santé de Dschang                                                                           |
| DSRP     | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté                                                      |
| F CFA    | Francs de la Communauté Financière Africaine                                                           |
| FEICOM   | Fonds Spécial d'Equipements Intercommunautaire                                                         |
| GADD     | Groupeement d'Appuis pour le Développement Durable                                                     |
| GIC      | Groupeement d'Initiatives Communes                                                                     |
| GIZ      | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit                                                |
| GPS      | Global Positioning System                                                                              |
| IAEB     | Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base                                                     |
| INS      | Institut National de la Statistique                                                                    |
| MINADER  | Ministère de l'Agriculture et Développement Rural                                                      |
| MINATD   | Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation                                   |
| MINDDEL  | Ministère de la Décentralisation et du Développement Local                                             |
| MINEDUB  | Ministère de l'Education de Base                                                                       |
| MINEE    | Ministère de l'Eau et de l'Energie                                                                     |
| MINEFOP  | Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle                                               |
| MINESEC  | Ministère des Enseignements Secondaires                                                                |
| MINSANTE | Ministère de la Santé Publique                                                                         |
| NSP      | Ne Sait Pas                                                                                            |

|        |                                                      |
|--------|------------------------------------------------------|
| OBC    | Organisation à Base Communautaire                    |
| OMS    | Organisation Mondiale de la Santé                    |
| ONG    | Organisation Non Gouvernementale                     |
| OSC    | Organisation de la Société Civile                    |
| PBF    | Performance Based Finances                           |
| PCD    | Plan Communal de Développement                       |
| PFC    | Point Focal Communication                            |
| PH     | Potentiel d'Hydrogène                                |
| PNDP   | Programme National de Développement Participatif     |
| RDPC   | Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais     |
| RGPH   | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| SAGE   | Services des Affaires Générales                      |
| SAR/SM | Section Artisanale et Rurale / Section Ménagère      |
| SG     | Secrétariat Général                                  |
| SIL    | Section d'Initiation au Langage                      |
| SLCD   | Service Laïc de Coopération au Développement         |
| SNEC   | Société Nationale des Eaux du Cameroun               |
| UPP    | Unité de Planification Participative                 |
| VIH    | Virus de l'Immunodéficience Humaine                  |
| ZD     | Zone de Dénombrement                                 |

## LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : <i>Résultats de l'enquête</i>                                                        | 17 |
| Tableau 2 : <i>Système d'approvisionnement en eau</i>                                            | 23 |
| Tableau 3 : <i>Utilisation de la principale source d'approvisionnement d'eau publique</i>        | 23 |
| Tableau 4 : <i>Qualité de l'eau</i>                                                              | 24 |
| Tableau 5 : <i>Coût de l'eau</i>                                                                 | 24 |
| Tableau 6 : <i>Disponibilité de l'eau</i>                                                        | 25 |
| Tableau 7 : <i>Durée de dépannage des sources d'eau en panne</i>                                 | 26 |
| Tableau 8 : <i>Personne ayant réparé la panne</i>                                                | 26 |
| Tableau 9 : <i>Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé</i>                             | 27 |
| Tableau 10 : <i>Formation sanitaire la plus proche du ménage</i>                                 | 30 |
| Tableau 11 : <i>Recours aux soins de santé</i>                                                   | 31 |
| Tableau 12 : <i>Recours à la formation sanitaire la plus proche</i>                              | 31 |
| Tableau 13 : <i>Caractéristiques des formations sanitaires visitées</i>                          | 32 |
| Tableau 14 : <i>Appréciation du montant payé à la formation sanitaire</i>                        | 33 |
| Tableau 15 : <i>Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil</i> | 33 |
| Tableau 16 : <i>Cycle d'enseignement</i>                                                         | 37 |
| Tableau 17 : <i>Caractéristiques de l'établissement</i>                                          | 38 |
| Tableau 18 : <i>Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants</i>                 | 39 |
| Tableau 19 : <i>Appréciation du montant payé</i>                                                 | 39 |
| Tableau 20 : <i>Réfection des salles de classe</i>                                               | 40 |
| Tableau 21 : <i>Obtention d'un service à la Commune</i>                                          | 44 |
| Tableau 22 : <i>Lenteur pour l'obtention d'un service à la Commune</i>                           | 45 |
| Tableau 23 : <i>Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages</i>           | 46 |

## LISTE DES GRAPHIQUES

|                                                                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Graphique 1 : Répartition des répondants par tranche d'âge .....                    | 20        |
| Graphique 2 : Répartition des répondants par sexe.....                              | 21        |
| Graphique 3 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âge .....                | 21        |
| Graphique 4 : Répartition des chefs de ménage par sexe .....                        | 22        |
| Graphique 5 : Pourcentage des ménages ayant exprimé un besoin à un partenaire ..... | 27        |
| Graphique 6 : Raisons de la non satisfaction en eau.....                            | 28        |
| Graphique 7 : Attentes en eau .....                                                 | 28        |
| Graphique 8 : Raisons de la non satisfaction sanitaire .....                        | 34        |
| Graphique 9 : Attentes en santé.....                                                | 35        |
| Graphique 10 : Raisons de la non satisfaction scolaire .....                        | 41        |
| <b>Graphique 11 : Attentes en éducation .....</b>                                   | <b>42</b> |
| Graphique 12 : Raisons de la non satisfaction communale.....                        | 46        |
| Graphique 13 : Attentes dans les services de la Commune .....                       | 47        |

## LISTE DES CARTES

|                                                             |   |
|-------------------------------------------------------------|---|
| Carte 1 : <i>Localisation de la Commune de Fokoué</i> ..... | 9 |
|-------------------------------------------------------------|---|

# PREFACE

---

## PREFACE



Dans le cadre de l'amélioration de la performance de la fourniture par la commune de Fokoué des services publics tels que l'hydraulique, la santé, l'éducation l'énergie ainsi que d'autres services communaux, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec notre commune a commis une étude sur la manière dont la population perçoit les services publics qui sont mis à sa disposition par la Mairie de Fokoué. Cette étude a abouti sur le présent document soumis à votre lecture, qui consiste à

mettre en place un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dans la commune Fokoué.

En effet, pour un développement des territoires locaux réussi, il est important de disposer du feed-back de la perception des populations sur l'ensemble des moyens et acteurs mis en œuvre sur le terrain en vue de satisfaire leurs besoins sociaux de base.

L'intérêt du CCAP dans la commune Fokoué n'est donc plus à démontrer. Elle va, à coup sûr, renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein de notre commune afin de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité.

Les attentes du Maire de la commune de Fokoué, que je suis, par rapport à la mise en œuvre du CCAP dans notre circonscription est qu'il améliore de façon progressive les actions de la commune sur le terrain, qu'il fasse ressortir les avis des populations sur les problèmes les plus urgents du moment et qu'à partir du CCAP, tous les acteurs ressentent réellement la nécessité d'actualiser notre Plan Communal de Développement (PCD).

Maintenant que la commune de Fokoué dispose d'un document où sont recensés les problèmes actuels dans certains services sociaux de base comme l'eau, la santé, l'éducation et les services communaux, le défi actuel est de mettre en œuvre le plan d'action proposé pour résoudre les différents problèmes relevés par la population.

Tout en vous invitant à lire entièrement ce document pour comprendre toute sa pertinence, j'ose croire que le fruit de ce travail atteindra l'objectif visé et facilitera de ce fait la gouvernance et le développement local dans la Commune de Fokoué.

Très simplement, bonne lecture !

Le Maire de la Commune de Fokoué

*Madame DEMENOU TAPAMO Adrienne Paule*

## RESUME EXECUTIF

La Loi Constitutionnelle N° 96/06 du 18 janvier 1996 a jeté les bases de la décentralisation au Cameroun. Les lois d'orientation de 2004 ont été suivies des premiers transferts de compétences et des ressources en 2010 aux Régions et aux Communes dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire et sportif.

Pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation, le Gouvernement a mis en place en 2004 le Programme National de Développement Participatif (PNDP). Et pour faire participer les bénéficiaires à leur développement, le PNDP a initié une étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard.

Cette opération a pour objectif général de capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux.

Les OSC spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen ont été sélectionnées pour la mise en œuvre du projet. L'OSC AMCODE s'est occupée de la Zone 15 comprenant 9 Communes, à savoir : Babadjou, Bamendjou, Bangangté, Bangou, Batié, Dschang, Fokoué, Mbouda, Nkong-Zem.

Les objectifs spécifiques se déclinent en 3 points :

- Recueillir auprès des populations les dysfonctionnements et les insuffisances dans les secteurs susmentionnés ;
- Obtenir les attentes des populations ;
- Négocier les changements en fonction des besoins exprimés et des projets prioritaires.

La mise en œuvre de ce mécanisme a obéi à une méthodologie précise en 5 étapes:

- Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon inspiré des bases de données de l'INS ;
- Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;
- La collecte proprement dite ;
- L'exploitation des données ;
- Le plan d'action négocié par Commune.

Les principaux résultats obtenus ont révélé l'état de non satisfaction des populations et les attentes dans les 4 secteurs.

Dans la Commune de Fokoué, les perceptions des services publics par les populations étaient celles qui suivent.

### **Dans le secteur de l'hydraulique,**

La proportion de la population qui est non satisfaite est de 62,5%. Les causes de la non satisfaction sont majoritairement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau et l'éloignement des points d'eau. Le défaut ou la lenteur de maintenance en cas de panne sont également incriminés, mais dans une moindre proportion. Les axes de changement qui découlent du constat ci-dessus sont l'amélioration de l'offre en eau potable et la Gestion durable des infrastructures en eau.

### **Dans le secteur de la santé,**

Le pourcentage de la non satisfaction des populations est de 27,6. Les causes de la non satisfaction sont majoritairement la mauvaise qualité des services offerts, les manquements liés au

personnel de la formation sanitaire. L'insuffisance des médicaments et des équipements constituent les causes secondaires exprimées par les populations. En outre, les coûts élevés constituent une source de malaise non négligeable dans ce secteur. Le principal axe de changement qui découle du constat ci-dessus est l'amélioration de la gouvernance sanitaire.

**Dans le secteur de l'éducation,**

La proportion de la population non satisfaite s'élève à 08,4% pour la maternelle, 17,2% pour le primaire et 14,6% pour le secondaire. Les principales raisons de la non satisfaction sont les coûts élevés de la scolarité, l'insuffisance des établissements et l'éloignement. Les causes de moindre importance, mais non négligeables, sont les manquements liés au personnel et insuffisance des salles de classes. Les axes de changement qui découlent des perceptions et des attentes des populations sont l'amélioration de l'offre en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement.

**Par rapport aux services communaux,**

La proportion de la population non satisfaite est de 16,6%. Les principaux facteurs incriminés sont la non visibilité des actions de la Commune et la non implication des populations dans la gestion de la Commune. La lourdeur dans le traitement des demandes des usagers et les manquements liés au personnel de la Commune constituent des causes de la non satisfaction de moindre envergure. Le principal axe de changement qui découle de ce constat est l'amélioration de la gouvernance communale.

# INTRODUCTION GENERALE

L'Etat du Cameroun dans sa Constitution de 1996 a confié aux Conseils des Collectivités Territoriales Décentralisées la mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de ces collectivités. Pour promouvoir la démocratie et le développement local, le Gouvernement Camerounais s'est doté de plusieurs outils que sont les textes règlementaires et les programmes de développement.

En avril 2003, les autorités camerounaises ont élaboré, suivant une démarche participative, le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). La mise en œuvre de ce document a permis au Gouvernement de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et de soutenir des taux de croissance positifs jusqu'en 2008. Toutefois, le profil général de croissance est resté en retrait du niveau espéré pour résorber substantiellement la pauvreté.

Le processus de révision du DSRP en mars 2008 pour corriger les distorsions ou les manquements relevés lors des évaluations successives de sa mise en œuvre, et des consultations participatives a abouti en 2010 à l'élaboration d'un Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), et confirmé l'option d'implication des populations à la base, dans une démarche participative. Les populations ont notamment souhaité que les stratégies soient l'émanation d'une vision de développement à long terme assortie de programmes de développement pluriannuels. Cette recommandation a été satisfaite avec la formulation par les autorités d'une vision de développement à l'horizon 2035 - faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité - et l'adoption en décembre 2007 du nouveau régime financier de l'Etat.

Le DSCE affirme la volonté des pouvoirs publics de centrer la stratégie de réduction de la pauvreté sur la création des richesses et s'appuie sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance ; de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans leur ensemble. Ce document a été élaboré par le Gouvernement, dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert, mettant à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Le DSCE est désormais le cadre de référence de la politique et de l'action Gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution des fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

L'amélioration des performances économiques doit se traduire par des résultats concrets en termes de création d'emplois, de réduction de la pauvreté, et d'amélioration tangible des conditions de vie des populations. Pour relever ce défi, les autorités entendent jouer pleinement leur rôle tout en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation des populations et l'appui des partenaires économiques, techniques et financiers.

En 2004, la loi d'Orientation de la Décentralisation définit la décentralisation comme étant un transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées des compétences particulières et des moyens appropriés. La décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

A partir de 2010, plusieurs compétences sont transférées aux Communes dans plusieurs secteurs d'activités parmi lesquels les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services de l'institution communale.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est l'un des outils mis en place par le Gouvernement avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers en 2004 pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation. Dans sa troisième phase, l'Objectif de Développement du PNDP est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Cet objectif se décline en objectifs spécifiques précisés dans un cadre des résultats dont l'un

des indicateurs est le "nombre de Communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information". Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique est donc un outil qui favorise la gouvernance locale et permet une bonne implication des populations aux actions de développement local.

En 2017, l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée Actions de Mobilisation Communautaire pour le Développement (AMCODE) a été sélectionnée par le PNDP pour mener une étude sur le mécanisme du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Fokoué, à l'effet de capter la perception de la population sur la satisfaction de l'offre des services publics dans le secteur de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et sur les services communaux.

Le présent rapport s'articule autour de quatre chapitres. Le chapitre 1 met en évidence le cadre juridique et réglementaire en matière de décentralisation et de développement local en s'adossant sur les lois, les textes et les arrêtés y relatifs. La synthèse méthodologique de l'enquête fait l'objet du chapitre 2. Les principaux résultats sont analysés dans le chapitre 3, avec en prime, les suggestions des solutions endogènes pour l'amélioration des conditions de vie des populations de la Commune. Au chapitre 4 se trouve le plan d'action négocié d'accord partie pour la mise en place du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Fokoué.

# **CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN**

Pour renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l’asseoir durablement, le gouvernement a élaboré plusieurs textes et lois qui encadrent les actions à mener par les services publics et tous les autres partenaires du développement. Parmi les nombreux textes et lois en vigueur au Cameroun à ce sujet, ceux retenus dans ce chapitre portent d’une part sur le cadre juridique de la décentralisation et d’autre part sur la promotion du développement local.

## **I.1 CADRE JURIDIQUE DE LA DECENTRALISATION**

La décentralisation depuis son annonce en 1996 dans la loi constitutionnelle du Cameroun a connu une évolution progressive à travers l’adoption par le Gouvernement des textes législatifs et réglementaires, des documents stratégiques et des programmes qui permettent sa mise en œuvre.

La Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation fixe les règles générales applicables en la matière. Ainsi, la décentralisation est un transfert par l’Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées de compétences particulières et des moyens nécessaires à l’exercice normal des compétences transférées. Elle constitue l’axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Elle permet à toute personne physique ou morale de formuler à l’attention de l’Exécutif Communal, toutes propositions tendant à impulser le développement de la collectivité territoriale concernée et/ou à améliorer son fonctionnement. De ce fait, tout habitant ou contribuable d’une collectivité territoriale peut, à ses frais, demander communication ou prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets, comptes ou arrêtés revêtant un caractère réglementaire, suivant des modalités fixées par voie réglementaire.

Dans cette perspective, le Gouvernement a élaboré avec l’aide de ses partenaires techniques et financiers plusieurs programmes parmi lesquels le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en 2004 pour accompagner les Communes dans leurs missions d’amélioration des conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation.

En 2010, le Cameroun vit les premiers transferts des compétences aux Communes en application du Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi (DSCE) qui est un outil de mise en œuvre de la décentralisation. Ce document décrit la vision du développement à l’horizon 2035 qui consiste à « faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Le DSCE est désormais le cadre de référence de la politique et de l’action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution des fruits jusqu’aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. L’amélioration des performances économiques doit se traduire par des résultats concrets en termes de création d’emplois (pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance), de réduction de la pauvreté, et d’amélioration tangible des conditions de vie des populations. Pour relever ce défi, les autorités entendent jouer pleinement leur rôle tout en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l’implication de la société civile, la mobilisation des populations et l’appui des partenaires économiques, techniques et financiers.

A travers les Arrêtés, chaque Département Ministériel transfère aux Communes les compétences qui relèvent de son ressort.

Dans le secteur de l’hydraulique par exemple, l’Arrêté N° 2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d’exercice

des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat. Dans sa zone de compétence, la Commune doit :

- Engager la gestion concertée des ressources en eau avec les autres Communes, l'Etat et les usagers qui contribuent au financement des interventions diverses ;
- Traduire, à travers le Plan de Développement Communal, l'aménagement et la gestion des eaux, selon les orientations de la politique nationale de l'eau ;
- Préparer, en application du Plan de Développement Communal des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins en adduction d'eau potable ;
- Tenir annuellement à la disposition du ministère en charge de l'eau, la liste actualisée des villages de son ressort équipés des points d'eau et non encore équipés, ainsi que ceux susceptibles d'être équipés de mini-adductions d'eau potable à l'instar des bourgs ruraux.

La Commune s'engage à :

- Recueillir et analyser les demandes des populations en matière d'adduction d'eau potable ;
- Elaborer un Plan de Développement Communal et à terme, un schéma directeur d'adduction d'eau potable à l'échelle de son territoire ;
- Monter des projets de réalisation d'ouvrages publics en s'entourant des compétences techniques nécessaires ;
- Passer des marchés publics de réalisation des travaux (avec mise en concurrence des prestataires agréés par le ministère en charge de l'eau, respect du Code des Marchés Publics, contrôle des travaux ...) ;
- Organiser la mise en exploitation de l'ouvrage autour d'un Comité d'Usagers ou le cas échéant, par la délégation à un exploitant privé ;
- Suivre la satisfaction du service et la planification de son extension selon l'évolution démographique.

Les services de gestion, d'exploitation et de maintenance se déclinent en activités ci-après :

- L'entretien et la maintenance de l'ensemble des puits et forages d'eau potable du ressort communal ;
- La prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité autour desdits ouvrages ;
- L'entretien et la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable ;
- La tenue d'un fichier communal des ouvrages d'adduction d'eau potable.

Dans le Sous-Secteur Education de Base, l'Arrêté N° 2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31/12/2010 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes et en matière d'Education de Base. La Commune est chargée de :

- La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- L'acquisition des matériels et fournitures scolaires ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdits écoles et établissements.

Dans le secteur santé l'Arrêté N° 0821/A/MINSANTE du 01/04/2011 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de construction, d'entretien et de gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement.

La Commune exerce les compétences à elle transférées par l'Etat en matière de santé publique dans le strict respect du principe de la continuité du service public, notamment en ce qui concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement, la construction des logements d'astreinte, l'installation et l'aménagement de dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que l'installation et l'aménagement des forages d'eau au sein desdits centres.

Les partenaires et acteurs de santé sont rassemblés dans les structures de dialogue et de participation communautaire des districts qui visent la promotion de la gestion décentralisée des services de la santé, à travers les Comités de Santé de l'Aire (COSA), les Comités de Santé de District (COSADI), et les Comités de Gestion (COGE).

Le Comité de Santé de l'Aire (COSA), de par ses attributions, assiste le Centre de Santé dans la recherche des solutions aux problèmes de santé et joue ainsi le rôle de contrôle social dans le suivi et l'évaluation de l'exercice des compétences.

Le Comité de Gestion du Centre Médical d'Arrondissement assure la gestion dudit établissement de santé.

En ce qui concerne les services de l'institution communale, le livre vert intitulé Recueil des textes des Collectivités Territoriales Décentralisées renseigne sur les conditions d'exercice des compétences transférées aux Communes.

## **I.2 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

Le Gouvernement Camerounais s'est doté de plusieurs outils de promotion du développement local. Il s'agit entre autres des stratégies, des projets et des textes législatifs et réglementaires ci-après :

- Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ;
- Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) ;
- Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ;
- Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) ;
- Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), etc.

### **I.2.1 Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi**

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) de 2010 à 2020, né sous les cendres du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2008, est centré sur la création des richesses et s'appuie sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance et réduire substantiellement la pauvreté. Pour participer efficacement à l'atteinte des objectifs de développement durable, ce document met à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

Le DSCE a été élaboré dans un contexte caractérisé par le renchérissement du coût de la vie au niveau national, la crise financière internationale, la crise alimentaire et la crise énergétique mondiale. Il est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), devenu Objectifs de Développement Durable (ODD) depuis 2015 avec 17 objectifs et une vision. Il se présente en conséquence comme : i) un cadre intégré de développement ; ii) un cadre de cohérence financière ; iii) un cadre de coordination de l'action gouvernementale des appuis extérieurs ; iv) un cadre de consultation et de concertation avec la société civile ; (v) un cadre d'orientation des travaux analytiques ; pour éclairer la gestion du développement.

### **I.2.2 Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR)**

Dans le cadre du processus d'élaboration du DSRP en 2008, le Gouvernement a développé une stratégie intégrée de développement rural à travers l'élaboration d'un Document de Stratégie de

Développement du Secteur Rural (DSDSR). Cette stratégie vise le développement durable à travers l'amélioration de la productivité et de la production agricole, la modernisation des exploitations et la recherche des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agricoles et forestiers. Elle s'articule autour de cinq domaines prioritaires : i) le développement local ; ii) le développement des productions ; iii) l'appui institutionnel ; iv) la gestion durable des ressources naturelles et v) les modalités et mécanismes de financement du secteur rural.

Le développement local dont le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et le Programme d'Appui au Développement Communautaire (PADC) constituent le cadre opérationnel vise plus spécifiquement : (i) le renforcement des capacités des communautés et Communes en vue de leur permettre de prendre en charge la problématique du développement local ; (ii) l'appui à la réalisation d'infrastructures communautaires en vue de lever les contraintes au niveau local ; (iii) la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et (iv) la participation effective des acteurs à la base au processus de développement local dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

La gestion des ressources naturelles vise à concilier l'amélioration de la production et la gestion durable des ressources naturelles et à encourager toutes les initiatives en faveur du développement durable , à travers : i) la coordination et la mise en œuvre d'une gestion concertée des ressources naturelles renouvelables ; ii) la préservation et la restauration des potentiels de production (protection/restauration de la fertilité des sols, conservation de la ressource en eau, protection restauration des pâturages, conservation de la biodiversité, etc.) ; et iii) l'assurance d'une gestion locale des infrastructures rurales collectives.

### **I.2.3 Le Programme National de Développement Participatif**

Le Programme National de Développement Participatif, élaboré dans le cadre du DSRP et outil de la politique de décentralisation vise à définir et mettre en place des mécanismes de responsabilisation des communautés à la base et des collectivités décentralisées en vue de les rendre acteurs de leur propre développement. Il se propose de développer une synergie fonctionnelle de partenariat entre les communautés à la base, l'Etat, la Société Civile, les ONG et les Bailleurs de fonds. Il vise à promouvoir un développement équitable, efficace et durable au sein des populations rurales. Les principaux bénéficiaires du PNDP sont les communautés et/ou organisations de base, les quartiers, les collectivités territoriales décentralisées, les associations, les groupements mixtes, etc.

Le programme, qui doit se réaliser en trois phases de manière à couvrir progressivement l'ensemble du territoire. Il comprend trois composantes qui sont :

(i) **l'appui au développement local** : Cette composante a pour but d'améliorer les conditions socio-économiques, d'accroître la productivité des ressources naturelles de base et d'augmenter les revenus des populations dans les Communes couvertes par le programme. L'atteinte de cet objectif va nécessiter la mise en œuvre de diverses infrastructures et investissement socio-économiques. A travers cette composante, des subventions vont être octroyées aux Communes pour cofinancer l'élaboration ou l'actualisation du PCD et les activités connexes ; les études détaillées de faisabilité technique, financière, environnementale et socio-économique des microprojets devant être financées et les investissements issus des PCD qui incluent le contrôle de qualité. Cette composante précise également que les Communes bénéficieront d'un accompagnement pour les arrimer au budget programme.

(ii) **l'appui aux Communes dans le cadre du processus de décentralisation** : Cette composante a pour objectifs de renforcer les capacités des institutions qui soutiennent le processus de décentralisation. Elle va aussi fournir une assistance pour le renforcement des capacités des Communes et des acteurs locaux comme les prestataires de services, les équipes pluridisciplinaires des ministères sectoriels, les élus et les prestataires de services techniques pour qu'ils puissent pleinement assumer un rôle efficace d'acteurs du développement local. Cette composante comporte

trois sous-composantes dont l'appui institutionnel au processus de décentralisation, le renforcement des capacités des acteurs, l'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques locales.

(iii) **la coordination, la gestion, le suivi-évaluation et la communication** : Cette composante permet : a) la gestion administrative et financière du programme ; b) la coordination avec les partenaires institutionnels pour assurer un appui efficace pour le développement local ; c) la signature effective des conventions et contrats pour l'exécution du projet avec les Communes, les ministères sectoriel, les prestataires des services techniques, les ONG ; d) le suivi et l'évaluation de la performance du programme ; e) la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion de plainte et f) le développement des activités de communication pour promouvoir et vulgariser les résultats et acquis du programme.

En relation avec les Organisations de la Société Civile, il met en œuvre plusieurs projets dont celui du Contrôle Citoyen de l'Action Publique. La phase pilote y relative a eu lieu lors de la deuxième phase du programme dans dix Communes dont une dans la Région de l'Ouest.

#### **1.2.4 Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté**

Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) a été validé et adopté en 2005 après une large concertation entre les structures techniques concernées, la société civile, les opérateurs privés, les collectivités territoriales décentralisées, et les partenaires au développement. Il s'appuie sur le lien étroit qui existe entre l'accès à des services énergétiques modernes et la réduction de la pression sur la biomasse, notamment dans la zone septentrionale, ainsi que sur le lien entre pauvreté et pression sur les ressources naturelles. Outre un système de péréquation au plan national, il vise entre autre à optimiser l'utilisation de la biomasse, à développer la recherche sur le développement et à promouvoir les énergies alternatives.

La mise en œuvre de toutes ces politiques est soutenue par des lois et textes sur le développement durable et local, à savoir :

- La **Loi N° 2011/008 du 06 Mai 2011** d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun définit **le développement durable** comme étant un mode de développement qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs ; privilégie la recherche de l'harmonie entre la rentabilité et la croissance économique, l'accessibilité sociale et la viabilité économique.
- **L'Arrêté N° 2011/0618/A/MINADER/CAB du 02 Août 2011**, portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural qui stipule en son **article 5** qu'en matière de mobilisation communautaire pour le développement des communautés, la Commune doit : Apporter son appui à la planification locale et villageoise ; Promouvoir les communautés villageoises de développement (CDV), les Groupements d'Initiatives Communes (GIC) et les Sociétés Coopératives ; Contribuer à la gestion des Centres d'Education et d'Actions Communautaires (CEAC) ; Promouvoir l'entrepreneuriat local et le genre.

En outre, il dispose en son **article 6** que la Commune doit apporter son appui à la planification locale et villageoise à travers la réalisation d'un diagnostic complet ; la définition des priorités des actions à entreprendre ; l'identification des bassins de production et des types d'appuis nécessaires en fonction des effets et des impacts attendus.

Il stipule également en son **article 7** que la promotion des Comités Villageois de Développement, des Groupements d'Initiatives Communes et des Sociétés Coopératives par la Commune consiste en : la promotion du changement des comportements par des activités d'information, d'éducation et de communication ; l'appui à l'organisation et à la structuration du milieu ; l'appui à la légalisation des Groupements d'Initiatives Communes et les Sociétés Coopératives ; l'appui à l'inscription des organisations constituées au fichier régional et central ; la formation des leaders locaux ; la mise en place, l'équipement et la formation technique et managériale des Comités Locaux et de gestion ; et l'appui à la mise en place des caisses de maintenance des infrastructures.

Dans le même sillage, son **article 8** dispose que dans le cadre de la gestion des Centre d'Education et d'Action Communautaire, la Commune doit notamment : mettre sur pied le Comité de Gestion présidé par le Maire ; apporter son appui au renforcement des capacités des leaders villageois et des organisations des producteurs ; apporter son appui au suivi et à l'évaluation des activités de développement autocentré ; sensibiliser les autres acteurs de développement ainsi que les communautés sur les missions, les rôles et le fonctionnement du Centre d'Education et d'Action Communautaire (CEAC).

Il dispose également en son **article 9** qu'en vue de la promotion de l'entrepreneuriat local et du genre, la Commune doit procéder à : l'identification des activités porteuses dans la Commune ; la formation à l'apprentissage aux petits métiers ; l'appui au montage des microprojets générateurs de revenus ; la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets identifiés ; la mise en place des caisses/banques villageoises autogérées.

L'**article 10** va dans le même sens et stipule qu'en matière de développement des mini-infrastructures socio-économiques, la Commune est chargée de : l'identification et de la validation des projets prioritaires ; l'appui à la réalisation des projets ; la mise à disposition des mini-infrastructures aux commandes des groupes bénéficiaires.

Son **article 11** dispose aussi que l'appui à l'identification et à la validation des projets prioritaires par la Commune comprend : le recensement des besoins en infrastructures par le village ; la priorisation et la validation des projets par le Conseil Municipal ; la transmission des projets validés au Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural.

Son **article 12** stipule aussi que l'appui à la réalisation des projets intégrés que doit apporter la Commune consiste en : la visite des sites proposés ; la mise à disposition des normes, plans et devis types des principales infrastructures ; l'élaboration des dossiers d'appels d'offres dans le respect des normes, plans et devis types ; la passation des marchés ; le suivi des travaux ; la réception des travaux.

L'**article 13** de la même loi stipule aussi que la mise à disposition des mini-infrastructures aux communautés ou groupements bénéficiaires est conditionnée par la mise en place par la Commune de Comités de Gestion ainsi que l'évaluation périodique de l'utilisation et de la maintenance des infrastructures.

Son **article 21** va dans la même lancée et dispose que le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural met à la disposition des Communes les Directeurs et le personnel actuel des Centres d'Education et d'Action Communautaire (CEAC). Ils sont chargés de l'animation de l'économie locale. Cependant, leurs actions sont encore timides sur le terrain.

### **I.3 BRÈVE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE FOKOUÉ**

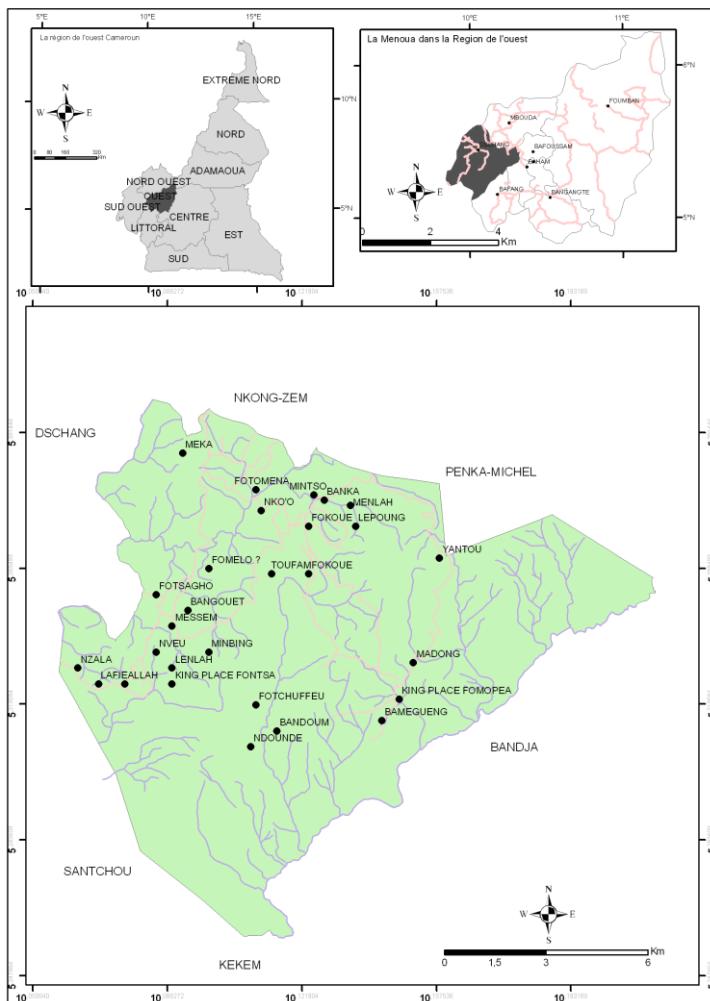
La présentation de la Commune de Fokoué va se faire sur les quatre points suivants :

- le plan administratif
- le plan biophysique
- le plan humain et
- le plan économique.

### I.3.1 Sur le plan administratif

La Commune de Fokoué, située dans le Département de la Menoua, Région de l'Ouest Cameroun a été créé le 27 Décembre 1962 par la loi n° 062/17 du 27 Décembre 1962. Elle couvre une superficie 162 km<sup>2</sup> avec une population de 30379 habitants constitués principalement des agriculteurs. Elle est constituée de 5 groupements ayant à leur tête une chefferie de deuxième degré ; ces groupements sont : Fokoué, Fomopéa, Fontsa-Toula, Fotomena, et Bamegwou, composés de 20 villages en plus du Centre Urbain. Elle est limitée au Nord par la Commune de Nkong-Zem ; au Sud par la Commune de Kekem, au Sud-Ouest par la Commune de Santchou, au Nord Est par la Commune de Penka –Michel, au Sud Est par la Commune de Bandja et à l'Ouest par la Commune de Dschang. La carte ci-après situe la Commune de Fokoué dans l'espace national, régional et départemental.

**Carte 1 : Localisation de la Commune de Fokoué**



### **I.3.2 Sur le plan biophysique**

#### **- Le Climat**

La Commune de Fokoué appartient au vaste domaine du climat Camerounien d'altitude qui caractérise toute la Région de l'Ouest Cameroun. Deux saisons caractérisent ce climat à savoir : une longue saison de pluie qui dure 7 à 8 mois allant de mi- Mars à mi- Novembre et une courte saison sèche de 4 à 5 mois allant de mi- Novembre à mi-mars. L'altitude est le principal élément qui introduit des nuances d'une localité à une autre de la région. Ainsi, les données issues de la station météorologique de l'IRAD de Dschang montrent que : Les précipitations annuelles varient entre 1519,5mm et 2046,6mm pour une moyenne 1763,1 mm Toutefois des variations considérables et imputables aux changements climatiques ont été observées entre 1997 (1872 mm) et 2005 (1654,2 mm). La température moyenne (calculée sur 20 ans entre 1980-2000) du mois le plus chaud (Mars) est de 21°2 et celle du mois le plus frais (Juillet/Août) est de 19°5/18°9. L'amplitude thermique annuelle est faible de l'ordre de 3°C. Le total d'ensoleillement est de 1864 heures par an pour une durée qui varie de 8,5 heures par jour en saison sèche à 2,2 heures par jour en saison de pluies. L'humidité relative moyenne annuelle est de 83% et reste pratiquement élevée pendant toute l'année, (PCD de Fokoué, 2013). C'est un climat en générale favorable au développement des activités économiques, sociales et culturelles malgré la poussière de la saison sèche souvent à l'origine de la toux et plusieurs autres pathologies. Grace à ce climat qui rend l'eau disponible dans les nappes phréatiques et aquifères toute l'année, plusieurs systèmes d'exploitation d'eau sont possibles dans la Commune.

#### **- Les Sols**

Les sols de la Commune ont été fortement influencés par l'altitude et le climat. C'est ainsi qu'on distingue plusieurs types de sols : les affleurements de curasses latéritiques visibles dans toute la Commune les affleurements de sols basaltiques particulièrement au mont Neyang ; les sols ferralitiques observés sur les flancs de collines; les sols sédimentaires issus de la dégradation des roches qui donnent naissance aux carrières de sables observables dans le territoire géographique de la Commune ; les sols hydromorphes de couleurs noires, meubles et riche en matière organique rencontrés particulièrement dans les bas-fonds.

Le niveau de fertilité de ces sols est variable, mais assez bonne dans l'ensemble pour les sols de bas-fonds qui font l'objet d'une convoitise importante pour la culture de contre saison. Pour ce qui est des autres types de sol, leur exploitation n'est guère faite sans recours aux fertilisants de nature chimique et/ou organique, (PCD de Fokoué, 2013). Ces sols en dépit d'énormes sources de richesse qu'ils détiennent constituent une source potentielle de pollution pour les cours d'eau et les nappes phréatiques ainsi qu'un risque pour la santé des êtres humains à cause des produits chimiques issues des activités anthropiques.

#### **- Flore et faune**

La végétation est constituée de plusieurs strates fortement influencées par l'altitude, la pluviométrie, et les densités de population. Dans la partie Sud de la Commune où les densités de population sont encore faibles, on note la présence de nombreuses forêts notamment sur les rebords des plateaux menant à la plaine (limite Fontsa-Touala-Fomopéa). Les forêts sont visibles dans les groupements Fontsa-Toula et Fomopéa (limite Fomopéa- Fotouni et Fomopéa- Fondjomekwet). Dans la partie Nord où les populations sont élevées, la forêt a laissé place à une végétation fortement artificielle constituée par les arbres fruitiers présents dans les champs, de diverses espèces plantées dans les haies vives autour des habitations et des forêts d'Eucalyptus sp. Les espèces fauniques couramment rencontrées dans la Commune de nos jours sont les singes, les antilopes, les biches, les oiseaux, les rongeurs et reptiles. Les espèces comme le buffle et les éléphants autrefois rencontrées dans la Commune ont presque disparues par migration vers la plaine de Santchou, (PCD de Fokoué, 2013). En dépit des multiples rôles joués par la végétation dont la régulation du climat, la pharmacologie, la filtration des sources d'eau..., sa présence autour des maisons constitue un habitat favorable pour le développement des moustiques dangereux pour la santé.

### **- Reliefs**

La Commune de Fokoué est située dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun. Son relief (en forme de V) est constitué d'une succession de hautes montagnes qui alternent avec les vallées profondes. Le plus haut sommet est le mont Neyang (1885m d'altitude) situé dans le groupement Fomopea à 5°22' de latitude Nord et 10° 08' de longitude Est, (PCD de Fokoué, 2013). C'est un relief relativement favorable à la construction des infrastructures telles les établissements scolaires et bien d'autres à cause des fortes pentes.

### **- Hydrographie**

L'appartenance de la Commune à une zone d'altitude fait qu'elle ne soit pas traversée par des cours d'eau important. Néanmoins, on note la présence du cours d'eau Malapoundjé ou Zhang qui traverse le centre urbain, les quartiers Touffam et Metsang dans le sens Nord-Sud à 10°06'E. Il prend sa source à 1511m d'altitude aux environs de la chefferie de Fokoué et est alimenté par de nombreuses sources venant de Nza et du Mont Mveu dans le groupement Fontsa-Toual, (PCD de Fokoué, 2013).

### **- Les ressources minières**

Le territoire de la Commune de Fokoué dispose d'un potentiel minier assez important de latérite, d'argile, de carrières de pierres et de sable qui malheureusement restent sous exploité. Si l'on peut noter la présence de la latérite sur tout le territoire communal, les argiles, la carrière de sable et de pierre quant à elles se rencontrent principalement dans des localités spécifiques à savoir:

- Carrière de pierre, Minlah, Fotsagho, Nko'o, Nkah, Yantou, Foumelo, Touffam, Fotchouffeu, Bandoum ;
- Carrière de sable Fotsagho, Nko'o, Nkah, Yantou, Foumelo, Touffam, Fotchouffeu, Bandoum, Bangouet, Mandong, Ndoundé, Lepoung ;
- Les argiles de Menah qui sont utilisés dans la poterie et dans la pharmacopée traditionnelle ;
- La bauxite à Fokoué, (PCD de Fokoué, 2013).

## **I.3.3 Sur le plan humain**

### **- Taille et structure de la population**

Les données démographiques issues du recensement général de 2005 et publiées en 2010 chiffrent la population totale de la Commune de Fokoué à environ 9 576 habitants avec environ 12% de la tranche représentant la zone urbaine. Cependant le rapport de passation de service de la sous-préfecture de la même Commune en 2011 évalue cette population à 15 500 habitants. Lorsqu'on applique à cette valeur le taux de 12% pour la tranche urbaine, on obtient une population urbaine 1860 âmes, (PCD de Fokoué, 2013).

La population de la Commune est constituée de 28% d'hommes, de 43% de femmes, de 16% de jeunes ayant entre 15 et 06 ans et de 13% de jeunes ayant moins de 06 ans.

Au rang des personnes vulnérables du territoire communal, figurent les personnes du troisième âge ou vieillards (823±9), les orphelins (319), les enfants de la rue (81), les handicapés (63), les malades mentaux (04), les albinos (04), les veuves et les filles mères. A celles-ci, s'ajoutent les bororos dénombrés à 267 environ par le service d'Arrondissement des affaires sociales. Ces catégories se livrent à différentes activités à savoir : l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, couture, coiffure, restauration, bar, call box, etc, (PCD de Fokoué, 2013).

### **- Groupes ethniques**

D'après le (PCD de Fokoué, 2013) l'ethnie présente majoritairement dans la Commune de Fokoué est bamiléké. À elle s'ajoute les peuples autochtones Bororo située dans le campement (Ewiet) des groupements Fokoué et de Bamegwou. Ces deux ethnies cohabitent pacifiquement dans l'espace géographique de la Commune même si on note quelques fois des plaintes à cause du

partage des ressources (zones agricoles et de pâturage). On note également la présence des bétis et des Ewondo très minoritaires venus pour diverses raisons (travail, mariage etc....).

#### **- Religion**

D'après la même source, (PCD de Fokoué, 2013) Plusieurs obédiences religieuses ont droit de cité dans la Commune de Fokoué. Il s'agit : des Catholiques, des Evangéliques (EEC), des Baptistes (UEBC), des islamistes (Musulmans).

### **I.3.4 Sur le plan économique**

Les informations concernant les caractéristique socio- économiques sont également tirées du PCD de la Commune de Fokoué 2013. Ainsi, les principales activités économiques de la Commune se réduisent en l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'exploitation des produits forestiers, l'exploitation artisanale des carrières, l'artisanat, et le transport.

#### **- Agriculture**

L'économie de la Commune de Fokoué est principalement agricole et on note que plus de 90% de la population pratique l'agriculture. Les producteurs reçoivent l'encadrement de la DAADER de Fokoué et des 06 postes agricoles présents dans l'arrondissement. Le secteur souffre du mauvais état/insuffisance des pistes rurales, de la cherté des intrants et l'insuffisance de l'encadrement technique. Les principales spéculations recensées par la délégation de l'agriculture dans la zone sont entre autres le maïs, le haricot, le bananier plantain, le manioc, les ignames, la patate, les arachides, les pommes de terre et divers vivres frais telles que la tomate, le poivron, le haricot vert etc

#### **- Elevage**

À Fokoué, on rencontre 02 systèmes (extensif et semi-intensif) pour l'élevage des bœufs, de la volaille, des porcs et des petits ruminants pratiqués par les populations de Fokoué. Le secteur fait face aux problèmes de non délimitation des zones de pâturage causant des conflits agropastoraux, d'insuffisance d'encadrement technique malgré la présence de la DAEPJA et du centre zootechnique et vétérinaire, d'absence de marché à bétails, et l'absence d'abattoirs et de boucherie.

#### **- Commerce**

L'Arrondissement de Fokoué compte 04 marchés dits périodiques (08 jours) sur lesquels deux grandes catégories de commerce peuvent être identifiées. La majorité qui concerne les producteurs qui viennent uniquement le jour du marché vendre les produits de leurs plantations, de la chasse ou de leur élevage. L'autre partie minoritaire concerne les propriétaires des boutiques qui vendent les produits manufacturés, offrent les services de restauration et de boisson qui sont plus réguliers sur le marché.

#### **- Exploitation forestière et faunique**

Les populations de la Commune exploitent également les ressources forestières et fauniques. L'exploitation forestière concerne la coupe du bois, la production des décoctions de racines, d'écorce et des feuilles, l'exploitation faunique concerne la chasse des gibiers qui sont en général : les rats, les singes, les buffles, les porcs épics, les biches, les serpents etc.... Cette activité pratiquée sans réglementation se fait sans presque aucun heurte de la part des agents des postes forestiers présents dans la Commune.

#### **- Artisanat**

L'activité artisanale est peu développée à Fokoué. Ces activités sont diversifiées malgré tout. On dénombre ainsi dans la Commune les mécaniciens, les soudeurs métalliques, les couturiers, les vanniers, les exploitants des carrières de pierres et de sable etc... Le secteur fait face au manque d'organisation des artisans en association, d'où l'insuffisance d'appuis technique et financier reçus.

### **- Transports**

Les activités de transport se font beaucoup plus entre l'Arrondissement de Fokoué et l'arrondissement de Dschang ceci à l'aide des taxis et des motos. On note également une activité moins intense entre les différents villages de l'arrondissement à l'aide des motos. Le transport fait face au mauvais état des routes et les tracasseries policières ce qui a pour conséquences la surcharge des véhicules, le coût de transport élevé et ainsi les risques élevés d'accidents.

## **CHAPITRE II : SYNTHÈSE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE FOKOUÉ**

Le développement des services sociaux de base permet, non seulement d'améliorer le niveau de vie des populations, mais aussi de disposer d'un capital humain solide, capable de soutenir la croissance économique. La synthèse méthodologique de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action publique sera présentée respectivement en cinq points :

- Le contexte de l'étude ;
- Les objectifs et méthodologie du CCAP ;
- La méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte des données ;
- La méthodologie de mesure des indicateurs de perception et
- La brève présentation de la Commune.

### **II.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE**

Depuis la deuxième phase du Programme, l'un des résultats attendus est : "le nombre de Communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information". Une phase a été conduite en 2011 et a porté sur 10 Communes prises dans les 10 Régions. Cette première expérience a permis de tirer des leçons qui ont été capitalisées pour le passage à l'échelle en troisième phase.

La phase pilote a permis de :

- Observer un grand engouement des populations à donner leur avis sur le développement de leurs localités ;
- Relever les points perfectibles, sur lesquels les sectoriels, les maires se rendent à l'évidence des améliorations à apporter dans la gestion de leurs localités ;
- Relever les points d'attention pour une réussite de cette opération.

Ces points d'attention portent principalement sur le triple plan technique, administratif et financier.

#### **Sur le plan technique**

Le caractère sensible de cette opération exige que l'échantillonnage et l'analyse des données qui en découleront soient rigoureux et obéissent à une méthodologie qui repose sur des bases scientifiques.

#### **Sur le plan financier**

La coordination de l'opération, la collecte, l'analyse des données, la production des rapports, la dissémination des résultats et la conduite des changements issus de l'opération sont autant d'activités de l'opération qui induisent des coûts non négligeables, parfois au-dessus des capacités de certaines Communes.

La prise en charge de l'opération est donc une donnée à intégrer dans la réflexion visant à mettre en place de tels mécanismes, étant entendu que de prime abord, les Maires pourraient être quelque peu réfractaires à une telle évaluation.

#### **Sur le plan du pilotage de l'opération**

Sur le plan du pilotage de l'opération, le succès de l'opération exige un comité suffisamment indépendant pour que les résultats reflètent la perception réelle des bénéficiaires, il devrait également être suffisamment fort pour accompagner la commune dans la conduite des changements qui seront suggérés par l'évaluation. Ceci pourrait faire penser à deux scénarii extrêmes :

- (i) comité externe à la Commune et totalement indépendant avec un ancrage institutionnel au niveau de la tutelle des Communes ou
- (ii) un comité composé de personnels et élus de la Commune ayant un ancrage institutionnel au niveau de la tutelle des Communes.

Afin de disposer d'informations fiables pour cette opération, il a été retenu pour le PNDP III de réaliser une enquête dans 159 Communes auprès des ménages pour capter leurs perceptions sur l'offre de service dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation et le service communal. Dans la Région de l'Ouest, 18 Communes sont concernées.

La conduite technique de l'opération a été confiée aux Organisation de la Société Civile (OSC) pour leur indépendance et leur connaissance du milieu. Deux OSC ont été retenues dans la Région de l'Ouest : AMCODE et GADD.

L'appui technique de l'INS est prépondérant tant sur le plan de la conception que sur celui de l'opérationnalisation.

## **II.2 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DU CCAP**

### **Objectif principal**

L'objectif de cette enquête est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal.

### **Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, l'enquête devra permettre de renseigner sur :

- Les indicateurs liés à l'appréciation des services hydrauliques ;
- Les indicateurs liés à l'appréciation des services de santé ;
- Les indicateurs relatifs à l'appréciation des services d'éducation ;
- Les indicateurs liés à l'appréciation du service communal.

### **Méthodologie du CCAP**

Cette enquête est organisée par le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et constitue une étape en vue de densifier l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales. A cet effet, le PNDP a recruté l'OSC AMCODE afin de procéder à la collecte des données dont l'analyse permettra de nourrir le plaidoyer en vue de la prise en compte plus accrue des besoins des populations à la base dans les interventions des acteurs de développement sur le territoire communal de Fokoué. L'équipe d'AMCODE était composée d'un chef de mission, un chef d'équipe, un superviseur communal et de dix (10) agents enquêteurs.

Suite à la sélection, AMCODE a mis à la disposition du PNDP deux collaborateurs/consultants en vue d'un renforcement des capacités sur la méthodologie et les outils à utiliser au cours de l'opération. Au terme de cette formation préliminaire, le PNDP s'est assuré que les personnes formées avaient restitué cette formation aux autres membres de l'OSC qui devaient intervenir aussi dans cette opération.

De manière spécifique, le travail a consisté à mener les activités suivantes pour le compte de la Commune de Batié :

- Prendre part aux activités préparatoires de lancement du processus ;
- Participer à l'atelier régional de lancement du processus ;
- Organiser techniquement le lancement du processus au niveau communal ;
- Contribuer à la sensibilisation des parties prenantes ;

- Sélectionner les agents recenseurs et organiser leur formation en mettant à leur disposition les outils de collecte ;
- Collecter les données auprès de l'échantillon des ménages à enquêter ;
- Apurer, traiter et analyser les données ;
- Produire le rapport d'enquête ;
- Négocier les changements au cours de l'atelier de restitution communal ;
- Participer aux ateliers de restitutions aux niveaux départemental, régional et national.

### **II.3 MÉTHODOLOGIE DE TIRAGE DE L'ÉCHANTILLON ET DE COLLECTE DE DONNÉES**

Dans l'impossibilité d'interroger tous les habitants de la Commune, un échantillon représentatif de la population a été retenu.

#### **II.3.1 Tirage de l'échantillon**

Il s'agit de décrire le processus qui a permis de choisir les ménages à enquêter.

##### **(i) Champ de l'enquête et population cible**

La liste des ménages à enquêter a été constituée sur la base de l'échantillon de l'enquête EC\_ECAM 4 (2 627 ZD du RGPH 2005), complétée par l'EC -ECAM4 réalisée d'octobre 2016 à janvier 2017.

Le champ géographique de cette enquête dans la Commune de Fokoué est l'ensemble des 20 quartiers/villages encore appelés Zones de Dénombrement dans lesquels l'échantillon des ménages a été prélevé.

##### **(ii) Méthode de sondage**

Sondages stratifiés à deux degrés :

- ✓ 1er degré, grappes ou ZD tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille.
- ✓ 2ème degré, tirage systématique des ménages (en moyenne 16 ménages par ZD).

##### **(iii) Taille de l'échantillon**

320 ménages tirés dans 20 Zones de Dénombrement de la Commune de Fokoué.

#### **II.3.2 Collecte des données**

##### ***Outil de collecte***

L'outil principal de collecte est le questionnaire ménage sur papier. Il est composé de cinq (5) sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'hydraulique, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et la dernière sur les services communaux.

##### ***Collecte des données***

##### **(i) Formation des agents des collecte**

La formation des agents enquêteurs dans la Commune de Fokoué s'est déroulée du 18 au 20/09/2017 ; et a connue la participation de 12 enquêteurs présélectionnés.

Les chapitres clés de cette formation étaient :

- la présentation de l'enquête
- les techniques pour conduire une enquête
- le remplissage du questionnaire ménage

- la simulation
- l'exploitation des fiches cartographiques
- le test de sélection.

A la fin de la formation, les 10 meilleurs agents formés ont été sélectionnés pour mener l'enquête.

### (ii) Collecte des données

La collecte des données dans la Commune de Fokoué s'est déroulée du 06 au 11 Octobre 2017 avec la participation d'un Chef d'Equipe, d'un Superviseur et de 10 Agents Enquêteurs.

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

**Tableau 1 : Résultats de l'enquête**

| N°                 | ZD   | Localités<br>(Villages/Quartiers) | Nbre<br>ménages<br>enquêtés | Nbre<br>ménages<br>vides | Nbre<br>de<br>Refus | Nbre<br>ménages<br>absents | Observations                         |
|--------------------|------|-----------------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------------|----------------------------|--------------------------------------|
| 1                  | 716  | Bandoum                           | 16                          | 00                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 2                  | 707  | FialaTsatsse                      | 16                          | 00                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 3                  | 711  | Nzalla                            | 16                          | 00                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 4                  | 717  | Toumeguem                         | 15                          | 01                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 5                  | 718  | Toula/yantou                      | 14                          | 02                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 6                  | 712  | Fiala-centre                      | 14                          | 01                       | 01                  | 00                         | Craint le<br>repérage pour<br>impôts |
| 7                  | 710  | Fiala-Nveh                        | 15                          | 01                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 8                  | 709  | Fontsa-Messem                     | 16                          | 00                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 9                  | 706  | Mboug-Lepoung                     | 16                          | 00                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 10                 | 714  | Fontsa-Ngneme                     | 16                          | 00                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 11                 | 713/ | Lenlahfontsa-toula                | 15                          | 01                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 12                 | 702  | Fiala-fotomena                    | 14                          | 02                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 13                 | 704  | Minlah                            | 16                          | 00                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 14                 | 715  | Fotchouffeu                       | 16                          | 00                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 15                 | 700  | Meka-<br>zemgho/fotomena          | 15                          | 01                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 16                 | 001  | Fokoué                            | 14                          | 02                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 17                 | 701  | Meka-fotomena                     | 15                          | 01                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 18                 | 705  | Menah                             | 16                          | 00                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 19                 | 703  | Bamegwou-fiala                    | 16                          | 00                       | 00                  | 00                         |                                      |
| 20                 | 708  | Touffam/Metsan                    | 15                          | 01                       | 00                  | 00                         |                                      |
| <b>Tota<br/>ux</b> |      | <b>20</b>                         | <b>306</b>                  | <b>13</b>                | <b>01</b>           | <b>00</b>                  |                                      |

### (iii) Exploitation des données

Les données collectées ont été transmises au PNDP pour saisie après épuration par l'équipe AMCODE. Ensuite, les tableaux générés par le PNDP ont été transmis à AMCODE pour analyse et production du rapport d'étude dans la Commune de Fokoué.

## **II.4 MÉTHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION**

Les principales caractéristiques du plan de sondage sont décrites dans la présente partie. Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. L'objectif principal du plan de sondage de l'enquête ScoreCard est de produire des estimations statistiquement fiables de la plupart des indicateurs au niveau de la Commune.

Une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, a été utilisée pour la sélection de l'échantillon de l'enquête.

### **II.4.1 Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon**

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyée sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors de l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par Commune. Pour cela, pour les Communes ayant sélectionné 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont été sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon de 320 ménages de la Commune a été réparti dans chacune proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

### **II.4.2 Base de sondage et sélection des grappes**

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires du ScoreCard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.

Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque Arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

### **II.4.3 Sélection des ménages**

Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAM4. Les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de

dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique.

#### II.4.4 Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de 2005, il a été retenu d'utiliser pour le ScoreCard les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement le ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

$P_{1hi}$  : probabilité de sondage au premier degré de la  $i^{\text{ème}}$  ZD de la Commune  $h$

$P_{2hi}$  : probabilité de sondage au deuxième degré dans la  $i^{\text{ème}}$  ZD de la Commune  $h$

Soient  $a_h$  le nombre de ZD tirées dans la Commune  $h$ ,  $M_i$  le nombre de ménages dans la ZDi, et  $t_{hij}$  la taille estimée en proportion du segment  $j$  choisi pour la ZDi de la Commune  $h$ .

On notera que  $t_{hij} = 1$  si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des  $t_{hij}$  est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la  $i^{\text{ème}}$  ZD de la Commune  $h$  est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre  $b_{hi}$  de ménages ont été tirés à partir des  $L_{hi}$  ménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la  $i^{\text{ème}}$  ZD ou dans le segment choisi de la  $i^{\text{ème}}$  ZD de la Commune  $h$ . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD  $i$  de la Commune  $h$  est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la  $i^{\text{ème}}$  ZD de la Commune  $h$  sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

## CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONSSUGGEREES

Le Cameroun s'est résolument engagé dans la lutte contre le sous-développement et œuvre pour sortir des affres de celui-ci. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique fait suite à plusieurs programmes et plans de développement qui ont été mis en œuvre par l'Etat pour lutter contre la pauvreté. Après l'élaboration des Plans Communaux de Développement, l'organisation de cette étude résulte de la volonté du gouvernement du Cameroun à travers les Maires à évaluer le niveau de satisfaction des populations pour l'offre des services sociaux de base. Les résultats obtenus permettront de réorienter les actions d'amélioration des conditions de vie des populations.

Ce chapitre présente les répondants par groupe d'âge et par sexe, qui vont se prononcer sur la disponibilité, l'utilisation, les coûts et la qualité des services dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation, des services offerts par l'institution communale. De leurs appréciations dépendront les raisons de leur non satisfaction et leurs attentes prioritaires.

### III.1 PRÉSENTATION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

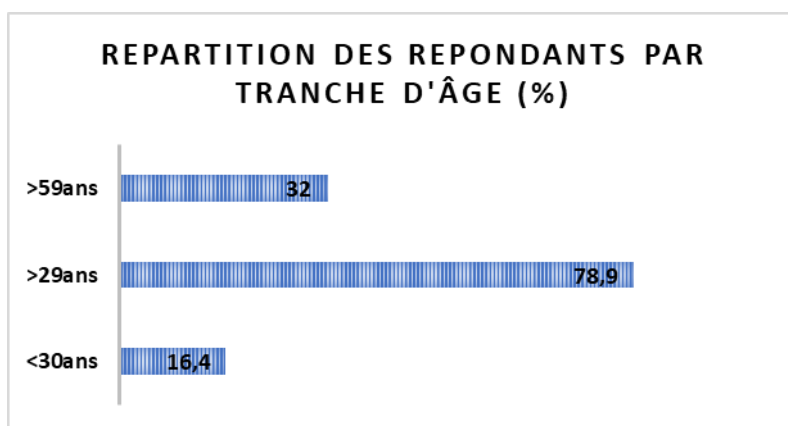
Aucune action de développement ne peut être efficiente si elle ne tient pas compte des caractéristiques de la population sur laquelle elle doit être appliquée. Pour avoir la perception des populations de la Commune de Fokoué sur l'offre des services sociaux de base, il est nécessaire de constituer un échantillon représentatif de personnes qui vont être enquêtées pour leur compte. Connaître les caractéristiques de sa population permet aux décideurs de développer des politiques de développement communales adaptées à leurs besoins.

#### **III.1.1. Caractéristiques des répondants par groupe d'âge et par sexe**

L'enquête sur la perception de la qualité des services publics réalisée dans la Commune de Fokoué est orientée essentiellement vers les chefs de ménages ou leurs représentants et une attention est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Cette approche permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part.

Une bonne majorité des répondants a plus de 30 ans, soit 78,9 % de l'échantillon des enquêtés. C'est donc une population adulte qui a répondu aux questions. Le graphique1 ci-après présente la répartition des personnes enquêtées par tranches d'âges.

**Graphique 1 : Répartition des répondants par tranche d'âge**



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

En ce qui concerne le sexe des répondants, les femmes sont très souvent plus présentes à la maison que les hommes. Le nombre important de sexe féminin 61,7% peut s'expliquer par le fait qu'en journée, les ménages sont plus gardés par les femmes que les hommes. Ce résultat exige qu'une politique spéciale soit mise sur pieds au sein de la Commune pour l'insertion de ces femmes qui prennent de plus en plus la parole dans les structures de prise de décisions.

**Graphique 2 : Répartition des répondants par sexe**

#### Répartition des répondants par sexe



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

Les répondants ci-dessus sont les interlocuteurs rencontrés dans les 320 ménages ciblés pour administrer les questionnaires d'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Fokoué.

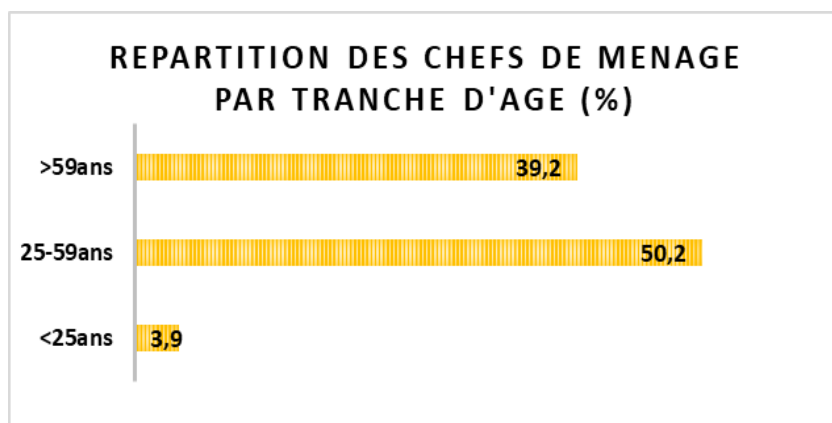
### III.1.2. Caractéristiques de la population

Le Plan Communal de Développement de la Commune de Fokoué estime sa population à 30 379 habitants, principalement des agriculteurs dont plus de 50% vivent dans les localités de Fokoué centre ; Fotomena, Fomopea. La prise en compte des aspects genre dans la mise en œuvre des projets de développement exige qu'on tienne compte entre autres de l'âge et du sexe des bénéficiaires. Il est donc important de caractériser les chefs de ménages dans lesquels l'enquête est menée.

Il ressort du graphique3 ci-après que 50,2 % des chefs de ménages ont des âges situés entre 25 et 59 ans qui correspond à la tranche de la population économiquement et sexuellement active. Ce qui constitue un bon potentiel en ressources humaines pour le développement local de cette Commune.

On constate que 39,2% des chefs de ménages de la Commune sont constitués des personnes du 3<sup>e</sup> âge. Ces personnes âgées de plus de 59 ans méritent aussi une attention particulière. La Commune doit développer des activités sociales épanouissantes pour leur permettre de passer le relais aux jeunes de façon enthousiaste.

**Graphique 3 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âge**

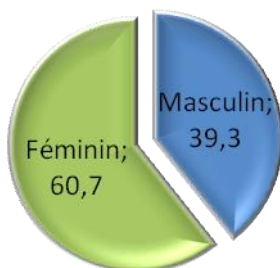


Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

Le graphique 4 ci-après montre que les chefs de ménages dans la Commune de Fokoué sont constitués majoritairement des femmes. Il s'agirait des femmes des ménages polygamiques, des couples à résidence séparées ou des familles monoparentales. D'où la nécessité de mettre l'accent sur l'éducation sociale de la femme et de la jeune fille sur la responsabilité sociale. Ce nombre est inférieur au nombre de femmes répondants ce qui veut aussi dire que beaucoup de répondantes n'étaient pas des cheffes de ménage.

**Graphique 4 : Répartition des chefs de ménage par sexe**

**Répartition des chefs de ménage par sexe**



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

L'étude menée vise à capter la perception ou l'état de satisfaction de ces populations dans 04 secteurs spécifiques : hydraulique, Santé, Education, Services communaux. Les résultats obtenus permettront d'élaborer un plan d'action négocié avec la Commune, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations à travers la mise en œuvre des solutions endogènes.

### **III.2 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE**

L'accès à l'eau est une nécessité vitale pour les populations, au regard de son utilité pour la boisson, l'hygiène et assainissement, les tâches ménagères et les activités génératrices de revenus. Le bien-être des populations de la Commune en est tributaire, raison pour laquelle le secteur de l'hydraulique occupe une place de choix dans le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Dans le processus de mise en œuvre de la Décentralisation, l'Arrêté N° 2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010 précise les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable, des puits et des forages d'eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat. Parmi ces compétences figure en bonne place le suivi de la satisfaction du service et la planification de son extension selon l'évolution démographique.

La perception des populations de la Commune de Fokoué dans ce secteur est captée, à travers l'examen des systèmes d'approvisionnement, de la disponibilité, de l'accès, de la qualité et du coût de l'approvisionnement, ainsi que le degré de satisfaction des services et leurs attentes.

#### **III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique**

La Commune de Fokoué dans le Département de la Menoua est située en zone rurale. De sa création en Décembre 1962 à ce jour, cette Commune est non couverte par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat. Son relief constitué d'une succession de montagnes qui alternent avec les vallées profondes est plus favorable aux adductions d'eau potable qu'aux puits et forages.

Dans cette Commune, 62,3 % des ménages s'approvisionnent dans les sources conventionnelles, à savoir les puits avec pompes, les puits protégés et les adductions d'eau potable. Ce qui est appréciable. Les 73,5 % des ménages qui utilisent encore les rivières et les sources, montrent leurs difficultés à accéder aux points d'eau aménagés. Ainsi, la faible extension du réseau d'adduction d'eau potable pousse les ménages à multiplier les sources d'approvisionnement palliatives. Le tableau 2.1 ci-après montre globalement que plus de 73,7 % de la population peut s'approvisionner en cas de besoin dans les sources d'eau de qualité douteuse. Ce comportement à risque potentiel est susceptible de les exposer aux maladies d'origine hydrique.

**Tableau 2 : Système d'approvisionnement en eau**

| <b>Tableau 2.1 : Système d'approvisionnement en eau</b>                                                 |                     |               |                                       |                 |                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|---------------------------------------|-----------------|--------------------------|
| Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                     |               |                                       |                 |                          |
| Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en eau :                     |                     |               |                                       |                 |                          |
| Puits avec pompe                                                                                        | Puits à ciel ouvert | Puits protégé | Forage avec pompe à motricité humaine | Source /rivière | Adduction en eau potable |
| 0,8                                                                                                     | 0,2                 | 3,3           | 11,2                                  | 73,5            | 47,0                     |

Les populations de la Commune de Fokoué utilisent à la fois plusieurs sources d'approvisionnement en eau, en fonction des besoins et de la disponibilité.

Le fait que les ménages ne s'approvisionnent pas de façon quasi exclusive dans une source d'approvisionnement ne permet pas de présenter efficacement le niveau d'accès à l'eau potable dans la municipalité. De ce point de vue, on constate, à travers le tableau 2.2 ci-après, que parmi les différentes sources d'approvisionnement en eau présentes dans la Commune, la source/rivière est curieusement la plus fréquentée. En effet, 63,8% des ménages s'approvisionnent principalement dans des sources peu rassurantes.

Sur les 47,0% des ménages du tableau 2.1 ayant accès à l'adduction en eau potable, seulement 27,5% l'utilisent comme source principale. Ce choix ne nous semble pas délibéré, et serait dû à l'indisponibilité des eaux de cette source d'eau privilégiée. D'où la nécessité de rehausser le niveau d'adduction en eau potable. La nécessité de sensibilisation et de l'éducation des communautés sur la potabilisation de l'eau s'impose pour permettre aux 2,4% qui utilisent les puits à ciel ouvert et aux 55,6% qui utilisent les sources/rivières d'améliorer la qualité de leur eau. Ceci limite leur exposition aux maladies d'origine hydrique.

**Tableau 3 : Utilisation de la principale source d'approvisionnement d'eau publique**

| <b>Tableau 2.2 : Principale source d'approvisionnement en eau</b>                                          |                                                                                                         |                     |               |                                        |                 |                          |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|----------------------------------------|-----------------|--------------------------|-------|
| Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                                                                         |                     |               |                                        |                 |                          |       |
|                                                                                                            | Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique : |                     |               |                                        |                 |                          |       |
| Proportion (%) des ménages utilisant l'eau potable                                                         | Puits avec pompe                                                                                        | Puits à ciel ouvert | Puits protégé | Forages avec pompe à motricité humaine | Source /rivière | Adduction en eau potable | Total |
| 86,5                                                                                                       | 3,1                                                                                                     | 1,1                 | 0,0           | 5,6                                    | 62,7            | 27,5                     | 100,0 |

L'analyse de la qualité et du coût de la principale source d'eau utilisée par les ménages pourraient également expliquer les comportements à risque adoptés par les populations.

### III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique

Le coût et la qualité de l'eau utilisée par les populations constituent des facteurs déterminants dans l'appréciation de l'approvisionnement en eau.

Dans la Commune de Fokoué, la qualité de l'eau de consommation est préoccupante. Le tableau 2.3 ci-après indique clairement que 32,4 % des populations pensent que l'eau qu'elles consomment est de mauvaise qualité. En principe, les pourcentages des caractéristiques de la mauvaieseté de l'eau ne devraient pas dépasser 32,4 %. Or 41,4% des ménages disent que l'eau issue de leur principale source d'approvisionnement a un goût, et 33,2% disent qu'elle a une couleur. Cela suppose que certains répondants qui ont déclaré que l'eau était bonne ont par la suite dit qu'elle a un goût et une couleur. Cette contradiction pourrait être attribuée à la non maîtrise par les populations des caractéristiques d'une bonne eau potable. D'où la nécessité de les sensibiliser sur les caractéristiques d'une eau potable et les techniques de potabilisation des eaux.

Cette mauvaise qualité de l'eau pourrait occasionner des maladies hydriques. D'où l'importance de la sensibilisation des populations sur la nécessité de boire une eau de bonne qualité, d'avoir des connaissances sur la potabilisation des eaux, de développer des stratégies pour garantir leur accès à l'eau potable.

**Tableau 4 : Qualité de l'eau**

| <b>Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau</b>                                          |          |             |       |                 |      |             |               |      |      |             |                   |      |      |             |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------|-------|-----------------|------|-------------|---------------|------|------|-------------|-------------------|------|------|-------------|-------|
| Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |          |             |       |                 |      |             |               |      |      |             |                   |      |      |             |       |
| Qualité de l'eau                                                                                           |          |             |       | Eau a une odeur |      |             | Eau a un goût |      |      |             | Eau a une couleur |      |      |             |       |
| Bonne                                                                                                      | Mauvaise | Indifférent | Total | Oui             | Non  | Ne Sait Pas | Total         | Oui  | Non  | Ne Sait Pas | Total             | Oui  | Non  | Ne Sait Pas | Total |
| 64,2                                                                                                       | 32,4     | 3,4         | 100,0 | 29,4            | 70,6 | 0,0         | 100,0         | 41,4 | 58,1 | 0,5         | 100,0             | 33,2 | 66,8 | 0,0         | 100,0 |

La qualité de l'eau consommée préoccupe les populations de Fokoué plus que le coût de l'approvisionnement.

Dans la Commune de Fokoué, le coût de l'approvisionnement en eau ne suscite pas un grand intérêt chez les populations. Ainsi, le tableau 2.4 ci-après montre que moins de 27 enquêtés sur 320 se sont prononcés sur la question y afférente.

**Tableau 5 : Coût de l'eau**

| <b>Tableau 2.4 : Principale source d'approvisionnement en eau</b>                                                                           |                                      |                                                                               |             |              |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|-------|
| Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                      |                                                                               |             |              |       |
|                                                                                                                                             |                                      | Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé : |             |              |       |
| Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique d'eau qu'ils utilisent                                              | Dépense moyenne mensuelle (en F CFA) | Elevé                                                                         | Raisonnable | Insignifiant | Total |
| 1,4                                                                                                                                         | *                                    | *                                                                             | *           | *            | *     |

Ce manque d'intérêt pour la question de coût de l'approvisionnement en eau peut s'expliquer par le fait que la majorité des populations de la Commune se ravitaillent dans des sources non conventionnelles où elles ne sont pas obligées de payer des frais. En plus, dans les villages, de façon coutumière, on sait que l'eau est offerte ; elle ne se vend pas ; elle ne s'achète pas. D'où la nécessité d'éduquer les populations sur les conditions d'approvisionnement en eau potable, leurs coûts et la nécessité de leurs contributions à l'entretien des infrastructures.

L'appréciation des populations par rapport aux services du secteur de l'hydraulique permettra sans doute d'élucider davantage les attitudes décrites plus haut et d'envisager des changements dans ce secteur.

### III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique

La disponibilité, l'accessibilité et la fréquence de l'eau sont les variables qui permettent d'apprécier l'état des services de l'hydraulique dans une Commune.

Dans la Commune de Fokoué, le Tableau 2.2 ci-dessus a révélé que 90,2 % des ménages ont pour principales sources d'eau publique les sources/rivières et les adductions d'eau potable. L'origine de ces eaux étant naturelle, ceci explique dans le Tableau 2.5 ci-après, la disponibilité de l'eau toute l'année pour 81% des ménages. L'indisponibilité de l'eau par moment pour 19% des ménages concernerait les points d'eau construits.

Les résultats présentés au tableau 2.5 ont révélé que les populations ont accès à l'eau de manière satisfaisante. Cependant, le temps mis pour atteindre les points d'eaux se situe entre 15 et plus de 30 mn pour 57,5% de la population. En améliorant l'accessibilité à l'eau, la Commune permettrait aux ménages d'économiser chaque année des centaines d'heures à investir pour mieux gagner leur vie. La corvée de l'eau se fait par les jeunes et les femmes, et cette eau est transportée sur leurs têtes et sur de nombreux kilomètres ; ce qui peut provoquer des dommages physiques. Cette situation souligne la nécessité d'étendre le réseau des points d'eau, afin de les rapprocher davantage des populations.

Tableau 6 : Disponibilité de l'eau

| <b>Tableau 2.5 : Principale source publique en eau</b>                                                                                      |                                                                                             |                     |                        |                    |       |                                                                                                                 |                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|--------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                                                             |                     |                        |                    |       |                                                                                                                 |                                                                                                                                            |
| Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année                                      | Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir |                     |                        |                    |       | Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée | Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau |
|                                                                                                                                             | Sur place                                                                                   | Moins de 15 minutes | Entre 15 et 30 minutes | Plus de 30 minutes | Total |                                                                                                                 |                                                                                                                                            |
| 81,0                                                                                                                                        | 7,2                                                                                         | 35,3                | 20,7                   | 36,8               | 100,0 | 95,7                                                                                                            | *                                                                                                                                          |

Si l'accessibilité à l'eau pour une bonne tranche de la population est un exercice très laborieux, le nombre de ménages obligé à le pratiquer augmente en cas de panne. Les tableaux suivants vont nous informer sur les délais de réparation et les acteurs résolvant les pannes.

La panne est définie par Larousse comme étant l'arrêt accidentel et subit du fonctionnement d'un appareil ou d'une installation. Les ménages concernés par les pannes sont ceux dont la principale source d'approvisionnement n'est pas la source ou la rivière, soit 37,3% des ménages.

D'après le tableau ci-après, les pannes enregistrées, durant les six derniers mois, près du tiers seulement a été solutionné dans un délai situé entre 1 et 3 mois. La majorité des ménages dont la principale source d'eau publique est en panne doit attendre plus longtemps. Cette longue attente entraîne des souffrances des populations qui sont obligées de parcourir plusieurs kilomètres pour aller à la collecte de l'eau, et contribue à des pertes économiques importantes. Ceci dénote une insuffisance soit en personnel et/ou en matériel, soit de leur incompétence ou encore de l'impossibilité de réparer certains points d'eau qui ont été mal faits. D'où la nécessité de créer les Comités de Gestion des points d'eau et renforcer les capacités de leurs membres.

**Tableau 7 : Durée de dépannage des sources d'eau en panne**

| <b>Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois</b>                                                                                       |                                                                                                                        |                              |                                   |                    |            |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--------------------|------------|-------|
| Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                                                                                        |                              |                                   |                    |            |       |
|                                                                                                                                                                                        | Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source |                              |                                   |                    |            |       |
| Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois                                                            | Moins d'une semaine                                                                                                    | Entre une semaine et un mois | Entre un mois exclu et trois mois | Plus de trois mois | Pas encore | Total |
| 19,7                                                                                                                                                                                   | 18,9                                                                                                                   | 33,3                         | 28,1                              | 16,3               | 3,5        | 100,0 |

L'Etat a transféré aux Communes les compétences en matière de l'alimentation en eau potable. Le tableau suivant nous renseigne sur les différents acteurs qui interviennent en cas de panne d'un ouvrage en eau dans la Commune de Fokoué et leurs niveaux d'interventions.

Dans la Commune de Fokoué, les réparations sur les principales sources publiques sont majoritairement résolues par les populations elles-mêmes à travers les comités de gestion des points d'eau, les Elites et les chefs de villages/quartiers. Ce qui est à encourager. Toutefois, la forte implication des populations ne devrait pas pousser le Maire à se rétracter. La faible intervention de la Mairie dans la réparation des pannes pourrait diminuer l'impact des efforts consentis jusque là en matière d'approvisionnement des populations en eau potable.

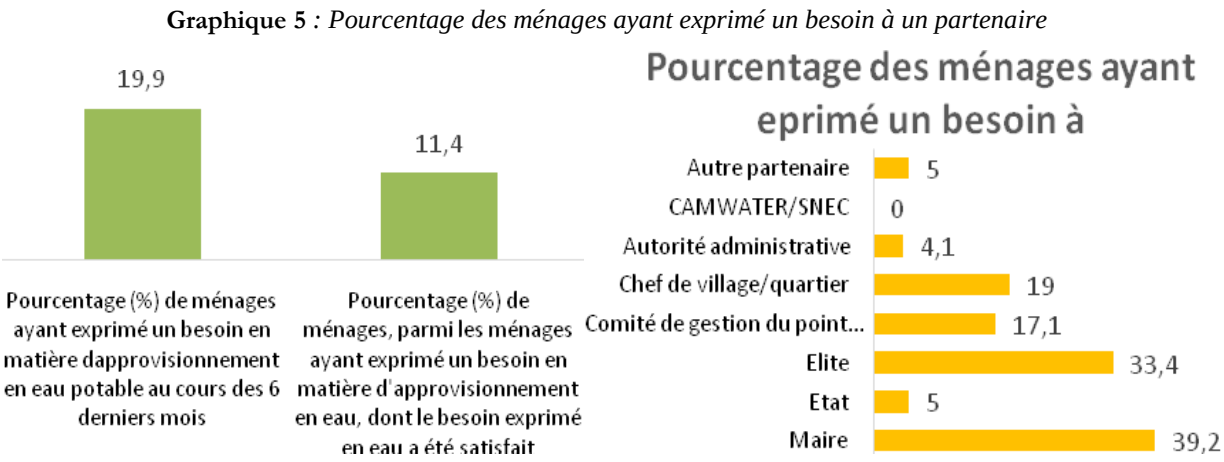
Une synergie entre ces différents acteurs en mettant l'accent sur la sensibilisation des populations à l'adoption des comportements citoyens pourrait mieux garantir la durabilité de ces points d'eau et contribuer à une meilleure santé, voire un meilleur épanouissement des habitants de cette municipalité. D'où la nécessité pour la Commune de renforcer non seulement le fonctionnement des comités de gestion des points d'eau, mais aussi le service technique de la Commune en charge de la gestion de l'eau.

**Tableau 8 : Personne ayant réparé la panne**

| <b>Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau</b>                                     |      |       |                                  |                          |                         |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|----------------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------|
| Pourcentage (%) des ménages ayant déclaré une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |      |       |                                  |                          |                         |                    |
| Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :                                         |      |       |                                  |                          |                         |                    |
| Maire                                                                                                                                   | Etat | Elite | Comité de gestion du point d'eau | Chef de village/quartier | Autorité administrative | Autres partenaires |
| 6,4                                                                                                                                     | 0,0  | 30,9  | 31,5                             | 17,5                     | 0,0                     | 15,1               |

Au regard de la qualité de l'eau consommée par les ménages, du temps mis pour aller puiser l'eau et des pannes enregistrées, les populations de la Commune de Fokoué ont des grands besoins en eau. Mais, seulement 19,9% des populations ont exprimé un besoin en eau potable dans les six

derniers mois. Ce taux est insuffisant et démontre que cette population ne sait pas exprimer ses besoins. Par ailleurs de nombreuses demandes sont adressées à des personnes autres que le Maire. Il est donc nécessaire d'informer la population sur les politiques gouvernementales en matière de gestion de l'eau, sur les compétences transférées par l'Etat aux Communes, en mettant l'accent sur les contributions des populations bénéficiaires elles-mêmes.



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

La satisfaction est le plaisir que nous éprouvons quand les choses sont telles que nous pouvons les souhaiter. Le nombre de ménages ayant répondu à la question sur le délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé est inférieur à 27 sur 320 ménages enquêtés. Ce qui est insignifiant sur le plan statistique. Ceci dénote l'embarras des populations à se prononcer sur cette question, ou tout simplement indique que très peu de ménages sont satisfaits en matière d'eau potable.

Tableau 9 : Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé

| Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable                                                                                  |                                                   |                             |                    |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------|-------|
| Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                   |                             |                    |       |
|                                                                                                                                              | Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé |                             |                    |       |
|                                                                                                                                              | Moins d'un mois                                   | Entre un mois et trois mois | Plus de trois mois | Total |
| FOKOUÉ                                                                                                                                       | *                                                 | *                           | *                  | *     |

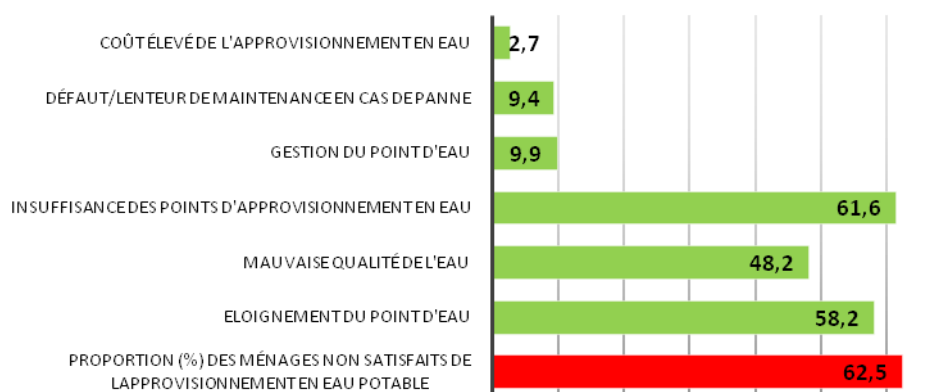
L'analyse du tableau suivant nous permettra de savoir si c'est un refus de s'exprimer, ou bien si la population n'est pas satisfaite ; et surtout de connaître les raisons de cette non satisfaction.

### III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations

Nous avons besoin d'eau dans tous les actes quotidiens de la vie : pour la culture, pour se laver, pour préparer nos aliments, pour le ménage, pour la consommation domestique et humaine. La connaissance des raisons de non satisfaction des populations en matière d'alimentation en eau nous permettra de mieux orienter nos actions. Le graphique 6 ci-après indique que le malaise au sein de la population est lié à 61,6 % à l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, à 58,2 % à l'éloignement du point d'eau, et à 48,2 % à la mauvaise qualité de l'eau.

Graphique 6 : Raisons de la non satisfaction en eau

### Raisons de la non satisfaction



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

Après avoir exprimé les raisons de leurs insatisfactions en matière d'alimentation en eau, les populations à travers les ménages enquêtés, ont aussi exprimé ce qu'elles attendent des pouvoirs publics pour une réelle satisfaction en approvisionnement en eau.

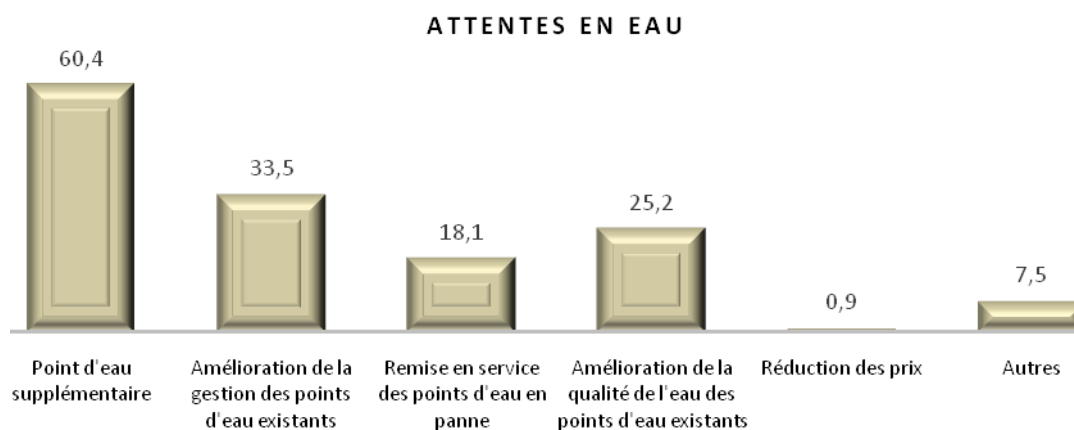
### III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

L'accès à l'eau potable reste toujours un défi à relever pour les populations de la Commune de Fokoué. L'amélioration de l'offre en eau en quantité et en qualité passe à priori par : l'augmentation des points d'eau à 60,4%, une meilleure gestion des points d'eau existants à 33,5%, la réhabilitation des infrastructures existantes à 18,1%. Ces attentes des populations cadrent avec les raisons de non satisfaction évoquées plus haut.

Les Tableaux 2.1 et 2.2 révèlent que la Commune de Fokoué dispose d'abondantes ressources en eau que sont les sources ; mais l'accès à l'eau potable est très limité. Dans le graphique 7, les 25,2 % des attentes qui portent sur l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants peuvent s'expliquer par l'accroissement démographique et l'augmentation croissante de la pollution des ressources en eau qui ont pour conséquences de réduire les quantités et la qualité des ressources en eau disponibles.

Pour répondre aux besoins en adduction d'eau potable, la Commune doit préparer des programmes pluriannuels d'interventions pour une gestion concertée des ressources en eau avec l'Etat, les élites, les autres partenaires et les usagers qui contribuent au financement des interventions diverses.

Graphique 7 : Attentes en eau



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

### III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

Il ressort des précédentes analyses que les pouvoirs publics consentent beaucoup d'efforts dans le secteur de l'hydraulique. Mais les populations de la Commune de Fokoué ignorent les orientations des politiques gouvernementales dans ce secteur. Suite à l'analyse des données contenues dans les tableaux produits, AMCODE propose à l'Exécutif Communal d'intégrer dans le plan d'actions de mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Fokoué, les améliorations contenues dans le tableau ci-après.

| Synthèse de la perception des services de l'hydraulique                                                                                                  | Améliorations suggérées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le nombre de points d'approvisionnement en eau potable est insuffisant.                                                                                  | L'augmentation des points d'eau dans la Commune de Fokoué a été fortement demandée. Toutefois, une cartographie des points d'eau indiquant leur débit, leur état et la densité de la population pourrait servir de base dans la prise de décision relative à l'augmentation des points d'eau.                                                                                                                                                                                                                   |
| L'eau destinée à la consommation est à priori de mauvaise qualité du fait de son goût particulier, de son odeur remarquable, et de sa couleur inadaptée. | <ul style="list-style-type: none"><li>- Education des populations à la protection des points d'eau des éléments nocifs ;</li><li>- Renforcement des capacités des populations sur les stratégies de potabilisation de l'eau ;</li><li>- Sensibilisation des populations sur la nécessité de boire une eau de bonne qualité pour préserver leur santé et économiser sur les frais médicaux ;</li><li>- Apprendre aux populations à développer des stratégies pour garantir leur accès à l'eau potable.</li></ul> |
| Mauvaise gestion des points d'eau existants.                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les populations sur la mise en place des Comités de Gestion des points d'eau ;</li><li>- Former les membres du Comité de Gestion des points d'eau à l'entretien des ouvrages hydrauliques et la gouvernance des biens publics.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                   |

### III.3 SECTEUR DE LA SANTÉ

Selon le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) 2010-2020 en son point 235, l'amélioration de l'état de santé des populations demeure à la fois un objectif de développement social et de croissance économique. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle actualisée de la santé. Cette stratégie vise essentiellement l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande. Mais, l'accès aux médicaments reste encore difficile, les plateaux techniques dans les hôpitaux de districts sont très incomplets, le personnel médical et paramédical est insuffisant, voire inexistant dans certains centres de santé surtout dans ceux nouvellement construits. L'accès au personnel médical et paramédical pour se faire soigner est le plus souvent monnayé dans les centres de santé publics. En ce qui concerne la Commune de Fokoué, l'offre des services de santé publique est appréciée à travers la disponibilité et l'utilisation des services de santé ; le coût et la qualité des services sanitaires.

#### III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé

Le Décret N° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique au Cameroun, en son titre 1, des dispositions générales, Article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, précise : Le

Ministre de la Santé Publique est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de Santé Publique. A ce titre, il est chargé : - d'assurer l'organisation, la gestion et le développement des formations sanitaires publiques ; - d'assurer le contrôle technique des formations sanitaires privées ; - de veiller à l'extension de la couverture sanitaire du territoire ; - de veiller à la qualité des soins et à l'amélioration du plateau technique des formations sanitaires publiques et privées ; - d'assurer la promotion des infrastructures sanitaires en liaison avec les administrations concernées. La norme voudrait que deux formations sanitaires soient distantes de 5 km pour permettre à la population d'avoir accès à la stratégie fixe qui est la moins coûteuse aussi bien pour l'Etat que pour les populations. L'application de ces dispositions générales en matière de santé dans la Commune de Fokoué nous fait observer dans le Tableau 3.1 ci-après, un taux de couverture des services de santé de 91,2% pour les formations sanitaires publiques, et de 8,7% pour les formations sanitaires privées. Cela suppose que la Commune de Fokoué est suffisamment couverte en formations sanitaires bien plus publiques que privées eu égard à sa carte sanitaire. Toutefois, seuls 37,8 % des chefs de ménages peuvent mettre moins de 30 minutes pour accéder à la formation sanitaire la plus proche. Cela suppose que la majorité des ménages est située à plus de 3 kilomètres des formations sanitaires, soit mettent plus de 30 minutes pour se rendre dans la formation sanitaire la plus proche du ménage, 62,2%.

Au-delà de 50 minutes de marche à pieds - soit plus de 5 km pour la stratégie avancée, d'après la politique de santé en vigueur au Cameroun - les risques de morbidité sont un peu plus accrus. De ce fait, il est souhaitable qu'une attention particulière soit portée aux 62,2 % de ménages qui mettent plus de 30 minutes pour se rendre dans la formation sanitaire la plus proche du ménage, pour comprendre l'ampleur des difficultés que ces ménages vivent au quotidien pour bénéficier des soins de santé.

**Tableau 10 : Formation sanitaire la plus proche du ménage**

| <b>Tableau 3.1 : Formation sanitaire la plus proche du ménage</b>                                                                                       |              |                       |        |       |                                                                                   |                        |                    |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------|--------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------|-------|
| <b>Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche, SCORECARD, FOKOUE, 2017</b> |              |                       |        |       |                                                                                   |                        |                    |       |
| Formation sanitaire la plus proche de votre ménage                                                                                                      |              |                       |        |       | Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village |                        |                    |       |
| Centre de santé intégré public                                                                                                                          | Hôpital/ CMA | Centre de santé privé | Aucune | Total | Moins de 15 minutes                                                               | Entre 15 et 30 minutes | Plus de 30 minutes | Total |
| 65,4                                                                                                                                                    | 25,8         | 8,7                   | 0,0    | 100,0 | 12,5                                                                              | 25,3                   | 62,2               | 100,0 |

Avant de s'engager dans la construction de nouvelles formations sanitaires, il est important d'apprécier l'utilisation qui est faite de celles qui existent déjà dans la Commune.

Pour une bonne couverture sanitaire dans une Commune, la création et la construction des Centre de Santé ne suffisent pas. Il faut en plus un bon plateau technique pour garantir aux populations l'accès aux soins de santé de qualité ; à savoir des équipements appropriés et des personnels qualifiés pour répondre aux besoins des populations.

Le recours à une formation sanitaire est fonction de la qualité des soins recherchés. Raison pour laquelle, les chefs de ménages peuvent traverser la formation sanitaire la plus proche - si son plateau technique ne répond pas à leurs besoins - pour aller plus loin. Dans la Commune de Fokoué, l'analyse du Tableau 3.2 ci-après montre que 92,2 % des populations sollicitent les services des formations sanitaires publiques. Certainement du fait de l'importance de leurs plateaux techniques. Rien que 7,4% de la population est desservie par les formations sanitaires privées, du fait certainement de leur proximité.

Malgré cette présence importante de la médecine moderne, 0,4 % de la population fait encore recours à l'automédication ou se soigne elle-même. Ceci est fort surprenant quand on sait par ailleurs que dans la commune de Fokoué, la concentration des tradipraticiens est la plus élevée

dans tout le District de Santé de Dschang et par conséquent toutes les communes qui constituent ce département. Ce qui nous amène à conjecturer que les ménages de la Commune de Fokoué n'aiment pas dévoiler précisément les aspects de leur intimité, notamment ce qui touche à leur fréquentation des tradipraticiens, c'est en quelle que sorte un tabou.

Le faible pourcentage de consultation des tradipraticiens observé peut être dû au fait que la Surveillance Basée sur les Evénements (SBE) ou autopsie verbale (kongossa du quartier). Source : (Atelier de dissémination et de formation des personnels du niveau régional sur les outils de collecte et manuels de procédure révisés et élaborés à l'Hôtel Beau Rivage de Douala-Cameroun du 23 au 25 Août 2017 MINSANTE/DLM) n'est pas aussi documentée que la Surveillance Basée sur les Indicateurs (SBI). Car les tradipraticiens sont des partenaires de l'offre des services de santé publique soutenus et contrôlés par le Ministère de la Santé Publique au Cameroun.

Tableau 11 : Recours aux soins de santé

| <b>Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé</b>                                          |              |                       |                |                |                            |                    |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------|----------------|----------------|----------------------------|--------------------|-------|
| Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |              |                       |                |                |                            |                    |       |
| Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé                   |              |                       |                |                |                            |                    |       |
| Centre de santé intégré public                                                           | Hôpital /CMA | Centre de santé privé | Tradipraticien | Automédication | Chez un personnel de santé | Se soigne moi-même | Total |
| 62,6                                                                                     | 29,6         | 7,4                   | 0,0            | 0,0            | 0,4                        | 0,0                | 100,0 |

La norme voudrait que les chefs de ménages s'orientent vers les formations sanitaires les plus proches en cas de besoin. En principe, les Centres de Santé Intégrés sont dirigés par les Infirmiers Diplômés d'Etat ; et les CMA sont dirigés par les médecins. Sur le terrain, cette norme n'est pas toujours respectée. De ce fait, dans la Commune de Fokoué, si 55,8 % des chefs de ménages utilisent la formation sanitaire la plus proche tel que l'indique le Tableau 3.3 ci-après, 98,3 % d'entre eux préfèrent les formations sanitaires dirigées par des médecins, et à défaut, celles dirigées par des infirmiers. Le fait que 1,7 % des chefs de ménages utilisent des formations sanitaires dirigées par des aides-soignants ou autres est un indicateur de l'insuffisance du personnel soignant hautement qualifié.

Tableau 12 : Recours à la formation sanitaire la plus proche

| <b>Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche</b>                                                                                                                                                                                    |                                                                                |           |               |       |             |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|-------|-------------|-------|
| Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche, par personne responsable de la formation sanitaire, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                                                |           |               |       |             |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                         | Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage |           |               |       |             |       |
| Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche                                                                                                                                                                              | Médecin                                                                        | Infirmier | Aide-soignant | Autre | Ne sait pas | Total |
| 55,8                                                                                                                                                                                                                                                    | 33,3                                                                           | 65,0      | 1,0           | 0,0   | 0,7         | 100,0 |

L'Arrêté N° 0821/A/MINSANTE du 01/04/2011 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de construction, d'entretien et de gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement stipule en son Article 4 que la Commune exerce les compétences à elle transférées par l'Etat en matière de santé publique dans le strict respect du

principe de la continuité du service public, notamment en ce qui concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement, la construction des logement d'astreinte, l'installation et l'aménagement de dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que l'installation et l'aménagement des forages d'eau au sein desdits centres. Ceci veut dire que le Maire doit davantage s'intéresser à la gestion des fonds de promotion de la santé, pour pouvoir mettre en place des mécanismes qui permettent aux responsables des formations sanitaires de recruter et payer le personnel technique qualifié dont les ménages de leurs ressorts territoriaux ont besoin. D'où la nécessité d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les populations sur la connaissance des politiques de santé publique en vigueur.

### III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires

Le Coût et la qualité des services sanitaires dépendent du pouvoir d'achat et de l'accessibilité des populations, de la disponibilité des soins et de la qualité du plateau technique.

L'analyse du Tableau 3.4 ci-après montre que 85,9 % des chefs de ménages utilisent les formations sanitaires qui ont entre 1 et 10 lits ; c'est-à-dire les Centres de Santé Intégrés (CSI) ou les Cabinets de Soins.

Si 99,6 % des formations sanitaires disposent d'une pharmacie/pro-pharmacie, seules 82,2 % d'entre elles disposent d'une pharmacie/pro-pharmacie qui a des médicaments. Ceci montre que l'accès aux médicaments fait partie des problèmes de santé à prendre en considération dans la Commune de Fokoué. Car cette défaillance entraîne une augmentation des coûts des soins de santé des populations.

**Tableau 13 :** *Caractéristiques des formations sanitaires visitées*

| <b>Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées</b>                                                                                                                                                                                                                |                                            |                                                    |                                                         |                    |                 |             |       |                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|-------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                            |                                                    |                                                         |                    |                 |             |       |                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   |
| Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que :                                                                                                                                                                         |                                            |                                                    | Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation |                    |                 |             |       |                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   |
| La formation sanitaire a du personnel                                                                                                                                                                                                                                                   | La formation sanitaire dispose du matériel | La formation dispose d'une salle d'hospitalisation | Moins de 5 lits                                         | Entre 5 et 10 lits | Plus de 10 lits | Ne sait pas | Total | Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une pharmacie/pro-pharmacie | Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/pro-pharmacie qui des médicaments |
| 91,0                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 98,3                                       | 99,6                                               | 74,0                                                    | 11,9               | 12,2            | 2,0         | 100,0 | 99,6                                                                                                                                                                       | 82,2                                                                                                                                                                              |

Les frais de consultations dans les CSI sont fixés entre 200 et 300 FCFA au maximum. Dans les Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et les Hôpitaux de Districts, ces frais sont fixés à 600 FCFA.

L'analyse du Tableau 3.5 ci-après montre que 68,1 % des chefs de ménages préfèrent utiliser les formations sanitaires dans lesquelles il y a au moins un médecin prestataire de soins. En plus, la majorité de ces chefs de ménages trouvent que le montant payé est raisonnable. Ceci montre que les chefs de ménages de la Commune de Fokoué sont prêts à payer les frais médicaux nécessaires pour leur santé. On peut donc dire que dans ce secteur, la demande des soins est supérieure à l'offre. Ceci

pose le problème de la gouvernance des formations sanitaires. Une gestion rationnelle de ces formations sanitaires peut permettre d'améliorer les plateaux techniques.

**Tableau 14 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire**

| <b>Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire</b>                                                                                                                                            |                                              |                        |                    |       |                                                      |             |              |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------|--------------------|-------|------------------------------------------------------|-------------|--------------|-------|
| Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé, Scorecard, FOKOUE, 2017 |                                              |                        |                    |       |                                                      |             |              |       |
|                                                                                                                                                                                                                       | Montant payé pour la consultation<br>(F CFA) |                        |                    |       | Appréciation du montant payé pour<br>la consultation |             |              |       |
| Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche                                                                                                                      | Moins de 500 FCFA                            | Entre 500 et 1000 FCFA | Plus de 1000 F CFA | Total | Elevé                                                | Raisonnable | Insignifiant | Total |
| 97,6                                                                                                                                                                                                                  | 31,9                                         | 61,2                   | 6,9                | 100,0 | 40,0                                                 | 58,3        | 1,7          | 100,0 |

Toutefois, même si la Commune de Fokoué est en zone rurale, le tiers de ces chefs de ménages qui trouvent que le montant payé est élevé pose le problème du faible niveau de revenus des populations de la Commune. Ceci nous amène à questionner leur façon d'apprécier les services de santé.

### III.3.3 Appréciation des services de santé

Les critères d'appréciation des services de santé reposent sur l'accueil et la disposition des personnels de santé à rendre service sans attendre une rétribution personnelle ou supplémentaire en retour.

La lecture du Tableau 3.6 ci-après montre que moins de 27 chefs de ménages sur 320 interrogés se sont prononcés sur cette question des frais autres que ceux de cession. Cela dénote le caractère méfiant des populations de la Commune sur les questions financières, surtout lorsqu'elles frisent la corruption. D'où la nécessité d'éduquer les populations sur les mécanismes de dénonciation des actes de corruption qui freinent le développement de notre Nation.

**Tableau 15 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil**

| <b>Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil</b>                                                                                                                             |                      |       |                                                                                                         |          |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------|
| Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre fréquente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                      |       |                                                                                                         |          |       |
| Ménage dont un membre a payé autre chose en plus des frais de session lors d'une consultation dans la formation sanitaire la plus proche                                                                                      |                      |       | Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est : |          |       |
| Initiative personnelle                                                                                                                                                                                                        | Demande du personnel | Total | Bon                                                                                                     | Passable | Total |
| *                                                                                                                                                                                                                             | *                    | *     | 91,4                                                                                                    | 6,6      | 100,0 |

Il découle de ce qui précède que si les populations sont réticentes à se prononcer sur les actes qui frisent la corruption, il n'en demeure pas moins qu'elles ne dénoncent pas pour autant les raisons pour lesquelles elles ne sont pas satisfaites des services de santé qui leurs sont offerts.

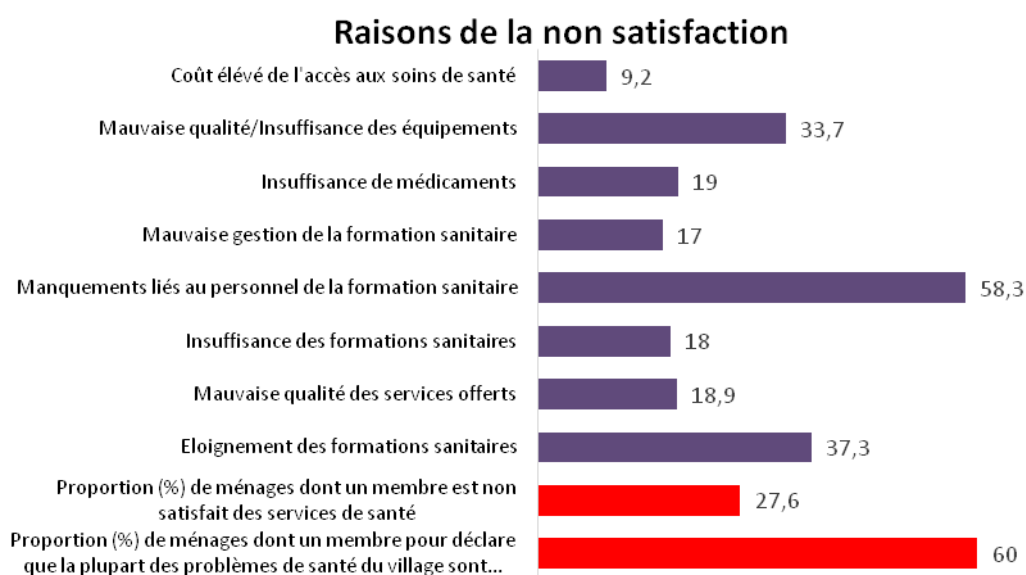
### III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations

L'organisation du système de santé au Cameroun prévoit l'implication et la contribution des populations bénéficiaires des services de soins de santé à travers l'organisation des Comités de

Santé, qui sont les structures de dialogue et de participation communautaire. La Conférence de Bamako (1987): Les chefs d'Etat et de Gouvernement Africains réunis à Bamako au Mali avec l'impulsion de l'OMS et de l'UNICEF adoptent la convention dite "INITIATIVE de BAMAKO". Cette initiative recommande le partenariat avec la communauté pour la cogestion et le cofinancement des activités de santé, avec un accent particulier sur l'approvisionnement en médicaments essentiels, la santé de la mère et de l'enfant, puis la mobilisation des individus et des communautés. La conférence de Bamako a été adoubée par la Conférence d'Hararé 1987 (Zimbabwe) qui consacrait le partenariat ; la cogestion ; le cofinancement, et jetait déjà les bases du District Décentralisé, ce qui déboucha sur la Réorientation des Soins de Santé Primaires. La mise en place des Comités de Santé de l'Aire (COSA), des Comités de Santé de District (COSADI), et des Comités de Gestion (COGE) visent la promotion de la gestion décentralisée des services de la santé, en application des travaux issus de la conférence d'Hararé. Le Décret N° 93/228/PM du 15 Mars 1993 fixant les modalités d'applications de la Loi N° 90/62 du 19 Décembre 1990 accordant dérogation spéciale aux formations sanitaires publiques en matière financière.

Dans la Commune de Fokoué, selon le graphique 8 ci-après, plus de la moitié des chefs de ménages déclare que la plupart des problèmes de santé de leurs villages sont résolus. Quant aux 27,6 % qui ne sont pas satisfaits, les raisons d'insatisfaction à prendre en considération sont : les manquements liés au personnel de la formation sanitaire ; l'éloignement des formations sanitaires ; la mauvaise qualité/insuffisance des équipements ; l'insuffisance de médicaments ; l'insuffisance des formations sanitaires ; la mauvaise gestion de la formation sanitaire ; et le coût élevé de l'accès aux soins de santé.

**Graphique 8 : Raisons de la non satisfaction sanitaire**



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

Le Maire est un membre statutaire du Comité de Santé de District. Sa participation régulière aux réunions de ce comité ou celle de son représentant lui permettra de mieux appréhender les missions des structures de dialogues et de participation communautaire. De plus, les textes ci-après issus de la réglementation nationale éclairent cette situation :

- L'Arrêté N°001/A/MSP/CAB du 16 novembre 1994 précisant les attributions des comités de gestion des formations sanitaires publiques.

- Le Décret N°95/013 du 07 Février 1995 portant organisation des services de santé de base en Districts de santé.

- La Loi N°96/03 du 04 janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la santé pose pour principe l'amélioration de la santé de la population grâce à l'accroissement de l'accès aux soins intégrés et de qualité pour l'ensemble de la population et avec la pleine participation des

communautés à la gestion et au financement des activités de santé.

- L'Arrêté N°003/CAB/MSP du 21 Septembre 1998 fixant les modalités de création des structures de dialogue communautaires dans les Districts de Santé.

- L'Arrêté N°0030/MSP du 20 septembre 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°005/MSP du 15 Juillet 1994 fixant les modalités internes des recettes destinées aux dépenses des formations sanitaires publiques.

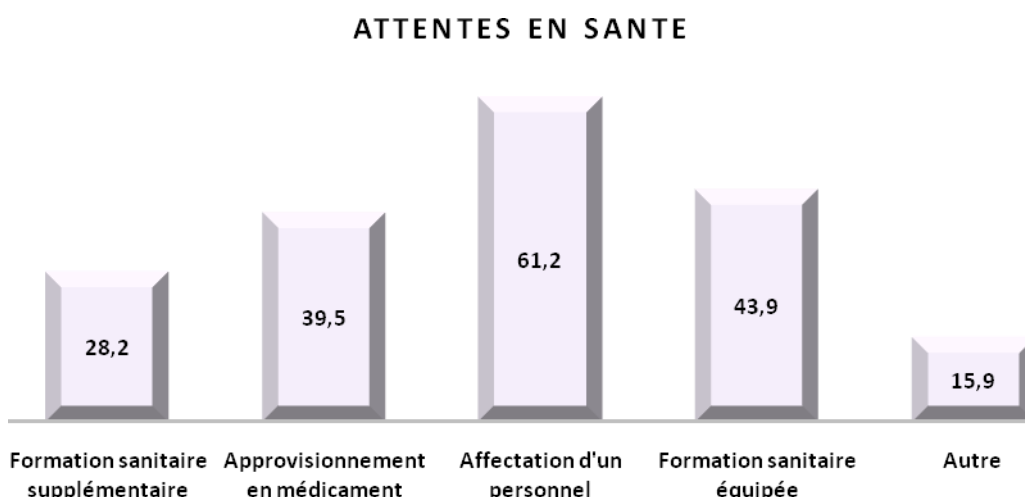
- La Loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat qui maintient le principe de la gestion des recettes affectées des formations sanitaires publiques dans le cadre du budget programme.

- La Loi N° 2010/023 du 21 décembre 2010 fixant le statut du groupement d'intérêt public qui sert de base à la création des Fonds Régionaux pour la Promotion de la Santé.

### III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé

Une population en bonne santé constitue un facteur de développement. Malgré les efforts fournis par les pouvoirs publics, près du tiers des chefs de ménages insatisfaits ont exprimé les attentes suivantes pour permettre au Maire de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des formations sanitaires présentes dans la Commune. Le graphique 9 ci-après témoigne de cet état de fait. Il s'agit : l'affectation du personnel ; de l'équipement des formations sanitaires ; de l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments ; de la construction des formations sanitaires supplémentaires.

Graphique 9 : Attentes en santé



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

En attendant la construction de nouvelles formations sanitaires par l'Etat, il y a lieu de constater dans le Graphique 9 ci-dessus, que les efforts fournis sont appréciables, mais il apparaît clairement que l'attente d'une portion importante de la population, soit 43,9% est l'équipement des formations sanitaires existantes.

### III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

Il ressort des précédentes analyses que les pouvoirs publics consentent beaucoup d'efforts dans le secteur de la santé. Mais les populations de la Commune de Fokoué ignorent les orientations des politiques gouvernementales dans ce secteur. Suite à l'analyse des données contenues dans les tableaux produits, AMCODE propose à l'Exécutif Communal d'intégrer dans le plan d'actions de mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Fokoué, les améliorations contenues dans le tableau ci-après.

| <b>SYNTHESE DE LA PERCEPTION DES SERVICES DE SANTE</b>                 | <b>AMELIORATIONS SUGGEREES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Insuffisance du personnel de santé qualifié pris en charge par l'Etat. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'augmentation du personnel dans les formations sanitaires de la Commune de Fokoué a été souhaitée. Toutefois, le nombre de patients enregistré quotidiennement par formation sanitaire et celui reçu par chaque praticien pourraient déterminer la pertinence de la sollicitation.</li> <li>- L'information des populations sur l'offre des services de santé par les formations sanitaires ; les encourager à dénoncer les mauvaises pratiques et les insuffisances du personnel de santé.</li> </ul> |
| Amélioration du plateau technique.                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les formations sanitaires étant classées par catégories, la Mairie doit s'assurer que chaque structure a la possibilité d'offrir les soins à la hauteur de sa classification. Ceci passe par des ressources tant humaines que matérielles.</li> <li>- L'information des populations sur le classement des formations sanitaires (niveau de compétences exigibles) et les coûts des services offerts.</li> </ul>                                                                                         |
| La pharmacie des services de santé n'est pas très fournie.             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de la gestion des stocks pourrait grandement contribuer à la réduction des problèmes relatifs à l'approvisionnement en médicaments de première nécessité.</li> <li>- L'ouverture des pro-pharmacies dans les zones rurales ; ceci contribuerait aussi à pourvoir ces zones en médicaments plus spécifiques. Cette complémentarité permettrait aussi de palier aux éventuelles ruptures observables dans les formations sanitaires.</li> </ul>                                            |
| Le nombre de formation sanitaires est insuffisant.                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'augmentation du nombre de formations sanitaires dans la Commune de Fokoué a été souhaitée. Toutefois, la distance exigée entre deux centres des formations sanitaires et la densité de la population devant bénéficier de cette structure (rapport médecin/population) doivent servir à bon escient dans la prise de décision relative à cette augmentation.</li> <li>- L'édification des populations sur les conditions de création d'une formation sanitaire.</li> </ul>                            |

### **III.4 SECTEUR DE L'ÉDUCATION**

En matière d'éducation et de formation professionnelle, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) fixe les objectifs et les orientations en mettant un accent particulier sur la formation du capital humain. Cela passe entre autres par un enseignement fondamental de qualité pour pouvoir dispenser aux élèves des cycles d'enseignement maternel, primaire et secondaire un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoirs, du savoir-faire et du savoir-être requis pour leur insertion sociale.

Pour garantir la qualité de l'enseignement, l'amélioration des infrastructures, la maîtrise réelle des effectifs sont indispensables, autant que la réduction des coûts de scolarité et la qualité du personnel enseignant. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique capte l'état de satisfaction des

populations de la Commune de Fokoué et négocie les changements nécessaires dans ce secteur stratégique sur la base de leurs attentes.

### III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

La Loi N° 98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun dispose en son Article 7 que L'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique et de religion, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique. L'application de cette politique en matière d'éducation dans la Commune de Fokoué fait observer un taux de couverture des services de l'éducation de 88,6 % pour le cycle maternel, de 84,3% pour le cycle primaire, de 63,6 % pour le cycle secondaire, ce qui est acceptable. Quant à la formation professionnelle les données collectées ne sont pas significatives ; car moins de 27 ménages sur 320 ont pu apporter des informations concernant la SAR/SM. Cela suppose que peu de centres de formation professionnelle existent dans la Commune. Cet état des choses constitue un frein à la professionnalisation, à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat dans la Commune de Fokoué.

Par ailleurs, la distance pour accéder à l'école et le temps mis sont raisonnables en ce qui concerne les cycles maternel et primaire, si on s'en tient aux déclarations des répondants. Les écoles maternelles et primaires sont proches de la majorité des ménages. Cependant, la situation n'est pas aussi satisfaisante pour ce qui est du cycle secondaire. Le tableau 4.1 indique que 14,8% des élèves du secondaire parcourent plus de 5 km x 2 par jour, et le temps mis est de 1 heure x 2 par jour. Cela suppose qu'il existe des zones non couvertes en structures scolaires secondaires dans la Commune de Fokoué.

Au vu du précédent constat, il est souhaitable qu'une attention particulière soit portée aux 14,8 % de ménages dont les enfants parcourent plus de 5 km pour se rendre dans les établissements du secondaire, que les zones non couvertes soient identifiées à l'aide de la carte scolaire et pourvues en structures scolaires ; et que la Commune soit dotée de centres de formation professionnelles, afin de promouvoir la professionnalisation, la création d'emplois et le développement local.

Tableau 16 : Cycle d'enseignement

| <b>Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle</b>                                                                                                    |                                                                                           |                                                       |                                                                                      |                    |              |             |       |                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|-------------|-------|----------------------------------------------------------------------------|
| Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                                                           |                                                       |                                                                                      |                    |              |             |       |                                                                            |
| FOKOUÉ                                                                                                                                                                 |                                                                                           |                                                       | Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire |                    |              |             |       |                                                                            |
|                                                                                                                                                                        | Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose du cycle | Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle | Moins d'1 km                                                                         | Entre 1 km et 5 Km | Plus de 5 km | Ne Sait Pas | Total | Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds |
| <b>Maternel</b>                                                                                                                                                        | 88,6                                                                                      | 1,2                                                   | 66,8                                                                                 | 33,2               | 0,0          | 0,0         | 100,0 | 29,2                                                                       |
| <b>Primaire</b>                                                                                                                                                        | 84,3                                                                                      | 2,0                                                   | 61,9                                                                                 | 37,7               | 0,4          | 0,0         | 100,0 | 27,3                                                                       |
| <b>Secondaire</b>                                                                                                                                                      | 63,6                                                                                      | 1,8                                                   | 15,2                                                                                 | 70,1               | 14,8         | 0,0         | 100,0 | 53,5                                                                       |
| <b>Formation professionnelle</b>                                                                                                                                       | *                                                                                         | *                                                     | *                                                                                    | *                  | *            | *           | *     | *                                                                          |

Une couverture géographique optimale en établissements scolaires participe à l'atteinte des objectifs de formation du capital humain. L'analyse de la disponibilité et de l'utilisation des services de l'éducation dans la Commune de Fokoué permet d'évaluer cette couverture dans l'espace communal en mettant un point d'honneur sur les conditions d'encadrement des apprenants.

Les caractéristiques des structures scolaires de la Commune de Fokoué sont définies à travers la disponibilité des infrastructures et du matériel didactique. En effet, presque toutes les structures sont à cycle complet, les salles de classes sont disponibles pour quasiment tous les établissements du cycle secondaire et les élèves sont sensiblement tous assis sur un banc. La situation est moins reluisante en ce concerne les cycles maternel et primaire. Dans ces deux cycles, le déficit en salles de classes s'élève à 53,75 en moyenne et plus de 15% des élèves en moyenne ne sont pas assis sur un banc. Par ailleurs, l'absence de distribution des manuels dans les établissements scolaires constitue un autre facteur préoccupant. Cette opération se fait à seulement 7,4 % pour le cycle maternel et 21,1 % pour le cycle primaire. Cette situation est handicapante à la fois pour les apprenants et pour les enseignants et mérite d'être adressée. La distribution du matériel didactique est une compétence transférée à la Commune. Jusqu'à présent, cette dernière se limite à la distribution du paquet minimum. En outre, la caractérisation des structures du cycle de la formation professionnelle n'est pas faisable, les données collectées n'ayant pas été significatives pour l'investigation.

**Tableau 17 : Caractéristiques de l'établissement**

| <b>Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement</b>                                                                                                                     |                                                     |                                               |                                           |                                                             |                                |                                              |                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------|
| Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds, selon SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                     |                                               |                                           |                                                             |                                |                                              |                                          |
|                                                                                                                                                                              | Pourcentage de ménages dont un membre déclare que : |                                               |                                           |                                                             |                                |                                              |                                          |
|                                                                                                                                                                              | Le cycle primaire est complet                       | Le cycle secondaire premier cycle est complet | Le cycle secondaire 2nd cycle est complet | Le centre de formation professionnelle a un atelier complet | Le cycle à une salle de classe | Les enfants du ménage sont assis sur un banc | Les livres sont distribués dans le cycle |
| <b>Maternel</b>                                                                                                                                                              | 0,0                                                 | 0,0                                           | 0,0                                       | 0,0                                                         | 56,5                           | 80,5                                         | 7,4                                      |
| <b>Primaire</b>                                                                                                                                                              | 96,3                                                | 0,0                                           | 0,0                                       | 0,0                                                         | 36,0                           | 87,6                                         | 21,1                                     |
| <b>Secondaire</b>                                                                                                                                                            | 0,0                                                 | 100,0                                         | 85,3                                      | 0,0                                                         | 95,7                           | 97,4                                         | 0,0                                      |
| <b>Formation professionnelle</b>                                                                                                                                             | *                                                   | *                                             | *                                         | *                                                           | *                              | *                                            | *                                        |

Outre la disponibilité et la qualité des structures scolaires, les conditions d'encadrement des apprenants de la Commune de Fokoué sont examinées aussi à travers les effectifs des classes et l'assiduité des enseignants.

On constate, au vu du tableau 4.3 ci-après, que la norme nationale de 25 élèves par classe est respectée à 71,1% au cycle maternel, ce qui est acceptable, mais dans 30% des cas, l'effectif est pléthorique. La promiscuité est un facteur limitant pour l'atteinte des objectifs d'encadrement à la base.

Au cycle primaire, la norme de 45 élèves par classe n'est pas respectée partout. Une proportion de plus de 11% des écoles primaires de la Commune a des effectifs situés au-dessus de la normale. La forte démographie à certains endroits et l'insuffisance des infrastructures en sont les causes. Par ailleurs, moins de 10% des répondants n'ont aucune idée des effectifs des classes dans les écoles de leurs villages/quartiers. Cela prouve que la majorité des parents d'élèves ne s'intéressent pas aux conditions de travail des enseignants dans la Commune de Fokoué.

Les effectifs sont maîtrisés dans la plupart des établissements du secondaire.

On note par ailleurs un taux satisfaisant d'assiduité des enseignants de cette Commune, soit plus de 90% dans chaque cycle.

**Tableau 18 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants**

| <b>Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants</b>                                                                       |                                      |                |            |             |                                                                         |                    |            |             |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------|------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------|-------------|-------|
| Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation, Dépense moyenne par ménage pour les frais exigibles, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                      |                |            |             |                                                                         |                    |            |             |       |
|                                                                                                                                                         | Nombre moyen d'élèves dans la classe |                |            |             | Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe |                    |            |             |       |
|                                                                                                                                                         | Moins de 30                          | Entre 30 et 60 | Plus de 60 | Ne sait pas | Régulier                                                                | Mouvement régulier | Irrégulier | Ne Sait Pas | Total |
| <b>Maternel</b>                                                                                                                                         | 71,1                                 | 12,9           | 3,7        | 12,3        | 98,1                                                                    | 1,9                | 0,0        | 0,0         | 100,0 |
| <b>Primaire</b>                                                                                                                                         | 65,8                                 | 23,1           | 2,3        | 8,8         | 87,2                                                                    | 6,2                | 6,6        | 0,0         | 100,0 |
| <b>Secondaire</b>                                                                                                                                       | 19,9                                 | 65,9           | 5,5        | 8,7         | 93,4                                                                    | 6,6                | 0,0        | 0,0         | 100,0 |

Les ménages accordent peu d'intérêt aux conditions de travail des enseignants dans cette Commune. D'où la nécessité de sensibiliser les populations à travers les réunions d'APEE.

### III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

L'évaluation du coût et de la qualité des services de l'éducation s'intéresse à la fois aux frais exigibles, au jugement des répondants par rapport à ces frais et aux frais additionnels payés par les parents d'élèves.

En ce qui concerne les frais exigibles, on constate que la quasi-totalité des ménages enquêtés les payent, comme le montre le tableau 4.4. Par ailleurs, si en moyenne 23,7 % des chefs de ménages les trouve abordables, la grande majorité, par contre, les juge élevés. C'est le cas pour les cycles maternel, primaire et secondaire sans distinction.

Pour ce qui est des frais supplémentaires, les données collectées ne sont pas significatives pour cette investigation, car moins de 27 répondants sur 320 se sont prononcés par rapport à la question. Ceci montre que les actes de corruption n'ont pas une forme perceptible dans le secteur de l'éducation.

**Tableau 19 : Appréciation du montant payé**

| <b>Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                          |                        |                                                                     |             |              |              |       |   |                                                                        |     |              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|--------------|-------|---|------------------------------------------------------------------------|-----|--------------|
| Répartition (%) des ménages par nombre moyen d'élèves par classe, pour lequel le ménage a un enfant fréquentant le cycle, Répartition (%) des ménages, dont un membre a un enfant fréquentant l'établissement, par appréciation de la fréquence de la présence des enseignants, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                                          |                        |                                                                     |             |              |              |       |   |                                                                        |     |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                          |                        | Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé |             |              |              |       |   | Ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation |     |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation | Dépense moyenne (FCFA) |                                                                     |             |              |              |       |   |                                                                        |     |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                          |                        | Elevé                                                               | Raisonnable | Insignifiant | Non concerné | Total |   | Oui                                                                    | Non | Non concerné |
| <b>Maternel</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 100,0                                                                    | 1.878.299,9            | 64,9                                                                | 35,1        | 0,0          | 0,0          | 100,0 | * | *                                                                      | *   | *            |
| <b>Primaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 99,7                                                                     | 1.427.970,4            | 79,6                                                                | 19,9        | 0,4          | 0,0          | 100,0 | * | *                                                                      | *   | *            |
| <b>Secondaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 100,0                                                                    | 4.176.335,0            | 82,5                                                                | 16,1        | 1,4          | 0,0          | 100,0 | * | *                                                                      | *   | *            |
| <b>Formation professionnelle</b>                                                                                                                                                                                                                                                                        | *                                                                        | *                      | *                                                                   | *           | *            | *            | *     | * | *                                                                      | *   | *            |

Si la majorité des chefs de ménages trouve les frais exigibles élevés, cela est dû au faible pouvoir d'achat des populations de la Commune. Toutefois, en ce qui concerne les frais d'APEE qui font partie des frais exigibles, le problème réside plus dans sa gestion que dans son coût. D'où la nécessité pour la Commune de Fokoué de collaborer avec l'OSC AMCODE au sujet du

renforcement des capacités des membres des APEE sur la maîtrise de leurs missions et la bonne gestion de leurs fonds. L'appréciation des services de l'éducation apportera les éclairages nécessaires à la compréhension de cette situation.

### III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle

La Loi N° 98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun dispose en son Titre II, Article 12 que le financement de l'éducation est assuré par les dotations budgétaires de l'Etat, les allocations budgétaires des collectivités territoriales décentralisées, les contributions des partenaires de l'éducation, les dons et legs et toute autre contribution prévue par la loi. L'appréciation des services de l'éducation dans ce cadre passe par l'examen de l'intervention des principaux acteurs du développement dans la réfection des salles de classes endommagées.

On n'a pas l'impression que cette disposition législative en matière d'éducation au Cameroun soit appliquée à la lettre dans la Commune de Fokoué. A la lecture du tableau 4.5, il apparaît clairement que l'APEE est l'intervenant financier majoritaire en matière de réfection des salles de classes endommagées, aussi bien aux cycles maternel et primaire qu'au secondaire. Les pourcentages d'intervention de ce partenaire majeur sont de 76,8 % au cycle maternel, 89,6 % au cycle primaire et 95,3 % au cycle secondaire. Cela signifie que la réfection des salles de classes est presque entièrement supportée par les ménages de la Commune. D'où la cherté de l'école exprimée par les chefs de ménages au Tableau 4.4 ci-dessus.

Le second fait remarquable de cette appréciation est que l'intervention des autres partenaires institutionnels que sont le MINESEC, le MINEDUB et la Commune ne dépassent guère 5,2% en ce qui concerne les cycles maternel, primaire et secondaire. Cette participation est insuffisante, principalement aux cycles maternel et primaire où les compétences sont entièrement transférées à la Commune. Une application stricte des textes sur la décentralisation et une bonne maîtrise des missions de l'APEE par les populations de la Commune de Fokoué changeront à coup sûr cet état de choses.

Tableau 20 : Réfection des salles de classe

| <b>Tableau 4.5 : Etat des salles de classe</b>                                                                  |                                                                                                |                    |                             |                              |            |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------|------------------------------|------------|------------------|
| Proportion (%) des ménages dont un membre déclare l'endommagement des salles de classe, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                                                                |                    |                             |                              |            |                  |
|                                                                                                                 | Pourcentage de ménages dont le membre déclare que la salle endommagée a été réfectionnée par : |                    |                             |                              |            |                  |
|                                                                                                                 | L'APEE                                                                                         | Le Maire (Commune) | Une organisation du village | Le MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP | Les Elites | Autre partenaire |
| <b>Maternel</b>                                                                                                 | 76,8                                                                                           | 4,7                | 13,1                        | 0,0                          | 16,4       | 0,0              |
| <b>Primaire</b>                                                                                                 | 89,6                                                                                           | 3,9                | 8,7                         | 2,5                          | 5,2        | 2,5              |
| <b>Secondaire</b>                                                                                               | 95,3                                                                                           | 5,2                | 4,2                         | 0,2                          | 3,4        | 0,2              |
| <b>Formation professionnelle</b>                                                                                | *                                                                                              | *                  | *                           | *                            | *          | *                |

Le financement de l'Etat ne couvre pas les besoins de ce secteur. L'APEE est le plus grand pourvoyeur de fonds dans l'entretien et la maintenance des infrastructures scolaires et cela impacte la gestion des contributions des parents d'élèves au regard de ses missions. Examiner le ressenti des populations par rapport à tous les aspects de ce secteur permet d'envisager les axes d'interventions futures.

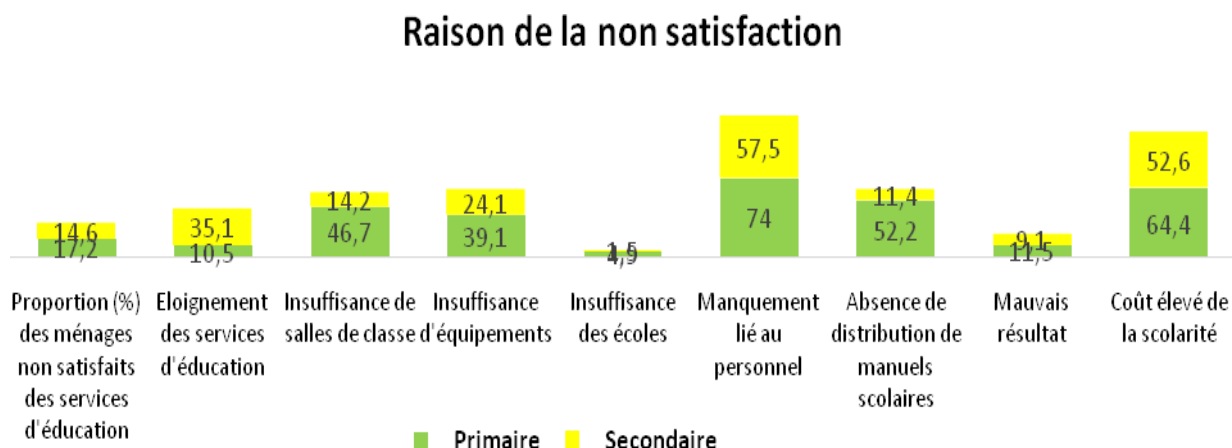
### III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle

Mesurer le niveau de satisfaction des populations par rapport aux services de l'éducation correspond à faire une sorte de diagnostic, afin de définir les priorités et d'orienter les actions futures de la Commune dans ce secteur pour une plus grande efficacité.

Au regard du tableau 4.6, une frange non négligeable de la population de la Commune de Fokoué n'est pas satisfaite des services de l'éducation, le taux de non satisfaction avoisine 17,2% pour le cycle primaire et un peu moins pour les cycles maternel et secondaire. Les causes de la non satisfaction pour le cycle primaire sont variées. Parmi les plus importantes figurent l'insuffisance du personnel enseignant exprimé à 74%, le coût élevé de la scolarité indexé par 64,4% des chefs de ménages et l'absence de distribution des manuels scolaires évoquée par 52,2% de la population de la Commune. L'insuffisance des infrastructures constitue une cause secondaire, sans être négligeable. L'éloignement des structures de l'éducation et les mauvais résultats constituent des causes de moindre envergure de la non satisfaction des services de l'éducation dans cette Commune.

Les causes de la non-satisfaction des services de l'éducation en ce qui concerne les cycles maternel, secondaire et de formation professionnelle ne sont pas déterminées, les données collectées à cette fin s'étant avérées insuffisantes. En effet, peu de répondants ont révélé les raisons pour lesquelles ils ne sont pas satisfaits des services de l'éducation, soit moins de 27 sur 320 pour le cycle maternel et entre 27 et 54 sur 320 pour les cycles secondaires et de formation professionnelle, ce qui n'est pas significatif du point de vue statistique.

Graphique 10 : Raisons de la non satisfaction scolaire



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

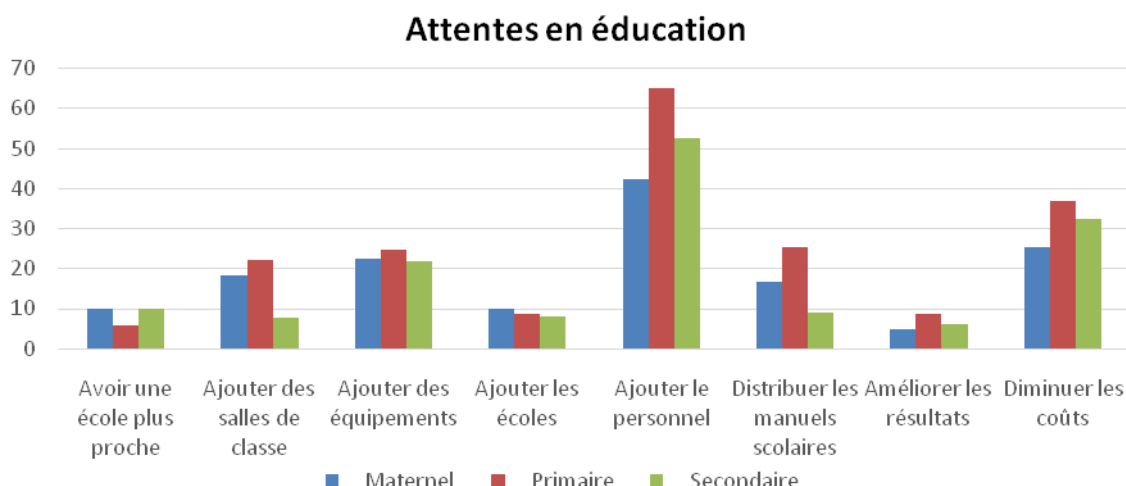
La perception des populations de la Commune de Fokoué par rapport aux services de l'éducation est faiblement captée par les données du tableau 4.6, du fait de l'abstention des répondants face aux questions relatives aux raisons de non satisfaction dans ce secteur. Ce vide sera comblé par les attentes exprimées.

### III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation

Les attentes des populations de la Commune de Fokoué par rapport au secteur de l'éducation sont multiples et varient selon le cycle.

Au cycle maternel, les attentes des ménages sont prioritairement de voir les coûts diminués et le personnel enseignant ajouté. Au cycle primaire, les populations souhaitent prioritairement l'augmentation du personnel et des infrastructures et la diminution des coûts. Au secondaire, les attentes des ménages sont prioritairement de diminuer les coûts, ajouter le personnel et les équipements. Ils souhaitent également avoir des centres de formation professionnelle.

Graphique 11 : *Attentes en éducation*



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

En somme le renforcement du niveau de revenus des populations par les actions de développement local et la bonne gouvernance des APEE sont des axes prioritaires à ce niveau. Les attentes exprimées par les populations au Tableau 4.7 complètent les besoins énoncés au Tableau 4.6. Une amélioration de la situation de l'éducation s'impose pour que ce secteur contribue à l'atteinte des objectifs du DSCE à l'horizon 2035.

#### III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées

Il ressort des précédentes analyses que les pouvoirs publics consentent beaucoup d'efforts dans le secteur de l'éducation. Mais les populations de la Commune de Fokoué ignorent les orientations des politiques gouvernementales dans ce secteur. Suite à l'analyse des données contenues dans les tableaux produits, AMCODE propose à l'Exécutif Communal d'intégrer dans le plan d'actions de mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Fokoué, les améliorations contenues dans le tableau ci-après.

| Synthèse de la perception des services de l'éducation                           | Améliorations suggérées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avoir une école plus proche / Ajouter les salles de classe / Ajouter les écoles | <p>-L'augmentation des établissements tous cycles confondus dans la Commune de Fokoué est souhaitée.</p> <p>Non pour plaire aux populations, l'augmentation des salles de classe et la création de nouveaux établissements devraient servir à pallier aux effectifs pléthoriques et à pouvoir de ces structures des zones nécessiteuses. L'exploitation de la carte scolaire et le dénombrement des populations devant bénéficier de nouvelles structures serviraient de base pour la prise de décision d'éventuelles créations.</p> <p>-Eduquer les populations sur les conditions de création d'un établissement.</p> |
| Ajouter le personnel                                                            | <p>.- L'Etat doit s'acquitter de ses missions régaliennes par la formation, le recrutement et l'affectation des personnels dans les services de l'éducation.</p> <p>- Toutefois, une bonne gestion des APEE pourrait contribuer à atténuer ce problème.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Diminuer les coûts                                                              | -La gratuité de l'école primaire reste un mythe. L'essentiel des charges de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>l'école reposent encore sur les APEE qui sont obligées d'aller au-delà de leurs missions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre des compétences transférées, les Communes doivent davantage appuyer les établissements (réparation des classes endommagées ; construction de nouvelles salles de classe, etc)</li> <li>- Les parents doivent participer activement aux réunions des APEE afin contribuer à la prise des décisions (notamment les montants des contributions aux APEE et l'utilisation des fonds collectés).</li> <li>- Les APEE peuvent aussi monter et mettre en œuvre des activités génératrices de revenus pour financer les besoins de l'école.</li> </ul> |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE**

La Commune de Fokoué située dans le Département de la Menoua, Région de l'Ouest Cameroun est créée par la loi n° 062/17 du 27 Décembre 1962. En 2004, la loi d'orientation de la décentralisation définit les compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées par secteur d'activité, et fait de la Commune l'unité de développement local. La Commune a pour mission première de travailler pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces dernières ont le devoir de s'informer sur les services communaux de base, de bien connaître leur importance pour pouvoir les solliciter. Le Tableau 5.1 ci-après nous renseigne sur la disponibilité et l'utilisation des services de l'institution communale à Fokoué.

#### **III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale**

Les principaux services de l'institution communale sont ceux cités dans le tableau 5.1 ci-après. On constate que 9,7 % seulement des chefs de ménages interrogés se sont prononcés sur les questions posées, et qu'ils n'ont même pas pu tous répondre à toutes les questions. Ensuite, le seul service sollicité de façon significative est l'établissement d'actes de naissance. Pour le reste des services, moins de 27 chefs de ménages sur 320 enquêtés ont sollicité ces services. Cela ne veut pour autant pas dire qu'ils n'en ont pas eu besoin !

Le taux de natalité au Cameroun en 2016 selon le site de Index Mundi est de 35.8/1000 habitants soit environ 4 naissances pour 100 habitants. Le taux de 9,7 enfants déclaré par 100 ménages en un an dans la Commune de Fokoué est largement au-dessus de la moyenne nationale et peut se justifier par le fait que certains parents choisissent de revenir dans leurs villages pour accoucher et établir les actes de naissance des enfants sur place. La Mairie de Fokoué met en moyenne entre un jour et une semaine pour établir un acte de naissance déclarée. Ce qui est raisonnable. Toutefois, le Secrétaire Général doit contrôler le fonctionnement des Centres d'Etat Civil Secondaires qui existent sur le territoire communal pour s'assurer de la qualité des services rendus aux populations de leurs ressorts territoriaux, et surtout du dépôt des souches d'actes d'état civil établis à la Mairie et dans les délais prescrits par la loi. Il est nécessaire pour le Maire de Fokoué de renforcer la collaboration avec l'OSC AMCODE, pour éduquer d'une part les populations sur l'importance de la déclaration des naissances et d'autre part les Officiers et Secrétaires des Centres d'Etat Civil Secondaires sur les conséquences néfastes de la production des actes de naissance sans souche.

Les chefs de ménages n'arrivent pas à se prononcer sur le délai de certification de la copie d'un document officiel, qui en principe doit se faire en un jour. Le problème se situe soit à l'accueil, soit au niveau de l'Officier d'Etat Civil qui doit signer la pièce.

Très peu de chefs de ménages demandent les permis de bâtir à Fokoué. Ça ne veut pas dire qu'ils ne construisent pas ! Ils se font traquer par les agents communaux qui les leur imposent avec des pénalités ; et de ce fait, le temps mis pour obtenir ce service dépend du niveau de contrainte et

du rapport de force. En fait, la réticence des populations à demander les permis de bâtir serait due au fait qu'elles ne savent pas que ce sont des outils de planification qui permettent à la Mairie de suivre l'occupation des terrains de l'espace communal, la nature des agglomérations, et de programmer la satisfaction de leurs besoins en services sociaux de base ou la viabilisation des nouvelles zones occupées.

Les mariages et les décès sont déclarés dans très peu de ménages. L'ignorance de l'importance de ces documents par les populations de Fokoué est un facteur d'insécurité social pour les membres des familles concernées et un frein pour leur épanouissement. En effet, c'est lorsqu'ils se retrouvent dans les Tribunaux suite aux multiples détournements des patrimoines familiaux qu'ils s'instruisent sur le sujet. Prévenir vaut mieux que guérir !

Tableau 21 : Obtention d'un service à la Commune

| <b>Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la Commune</b>                                                                                                                              |                                                     |                                                                                                                  |                                           |                              |                              |                             |                    |          |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------|----------|---------|
| Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                     |                                                                                                                  |                                           |                              |                              |                             |                    |          |         |
|                                                                                                                                                                                       |                                                     |                                                                                                                  | Temps mis pour obtenir le service demandé |                              |                              |                             |                    |          |         |
|                                                                                                                                                                                       | Proportion (%) des ménages ayant demandé le service | Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon | Au plus un jour                           | Entre un jour et une semaine | Entre une semaine et un mois | Entre un mois et trois mois | Plus de trois mois | En cours | Total   |
| Établissement d'actes de naissance                                                                                                                                                    | 9,7                                                 | (97,8)                                                                                                           | (36,6)                                    | (41,0)                       | (8,0)                        | (6,8)                       | (0,0)              | (7,6)    | (100,0) |
| Certification de copie de documents officiels                                                                                                                                         | 2,3                                                 | *                                                                                                                | *                                         | *                            | *                            | *                           | *                  | *        | *       |
| Permis de bâtir                                                                                                                                                                       | 0,5                                                 | *                                                                                                                | *                                         | *                            | *                            | *                           | *                  | *        | *       |
| Acte de décès                                                                                                                                                                         | 0,0                                                 | *                                                                                                                | *                                         | *                            | *                            | *                           | *                  | *        | *       |
| Acte de mariage                                                                                                                                                                       | 0,7                                                 | *                                                                                                                | *                                         | *                            | *                            | *                           | *                  | *        | *       |
| Certificat de domicile                                                                                                                                                                | 0,0                                                 | *                                                                                                                | *                                         | *                            | *                            | *                           | *                  | *        | *       |
| Validation des plans de localisation                                                                                                                                                  | 0,0                                                 | *                                                                                                                | *                                         | *                            | *                            | *                           | *                  | *        | *       |
| Informations                                                                                                                                                                          | 0,5                                                 | *                                                                                                                | *                                         | *                            | *                            | *                           | *                  | *        | *       |
| Autre                                                                                                                                                                                 | 4,8                                                 | *                                                                                                                | *                                         | *                            | *                            | *                           | *                  | *        | *       |

En somme, le niveau de demande des services à la Mairie de Fokoué est faible. Soit les populations ne sont pas bien informées sur les services disponibles à la Mairie, soit leurs rapports avec les agents communaux sont plus conflictuels que conviviaux. L'analyse du tableau ci-après va nous permettre de voir l'appréciation que ces populations ont des services de l'institution communale.

### III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale

S'il est admis que les chefs des ménages ne sont pas bien informés sur les services offerts par l'institution communale, il va de soit que, ne connaissant pas le fonctionnement de la Commune et sa capacité à les servir, qu'ils ne puissent pas apprécier dans le Tableau 5.2 ci-après, si le temps mis pour leur rendre service est long ou pas. De même, l'ignorance des populations sur leurs droits et leurs devoirs ne peut qu'encourager les actes de corruption qui se manifestent aussi par le fait d'accompagner sa demande de service avec un pourboire.

**Tableau 22 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la Commune**

| <b>Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune</b>                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                              |                                |                                |            |       |             |       |                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------|-------|-------------|-------|---------------------------------------------------------------------------|
| Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par du temps pour rendre service, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                                                              |                                |                                |            |       |             |       |                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                              | Cause de l'attente             |                                |            |       |             |       |                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service | Personnel indisponible /absent | Absence de matériel de travail | Corruption | Autre | Ne sait pas | Total | Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service |
| Etablissement d'actes de naissance                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1,6                                                                                          | *                              | *                              | *          | *     | *           | *     | 4,0                                                                       |
| Certification de copie de documents officiels                                                                                                                                                                                                                                                                      | 0,0                                                                                          | *                              | *                              | *          | *     | *           | *     | 0,0                                                                       |
| Permis de bâtir                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0,0                                                                                          | *                              | *                              | *          | *     | *           | *     | 0,0                                                                       |
| Acte de décès                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 0,0                                                                                          | *                              | *                              | *          | *     | *           | *     | 0,0                                                                       |
| Acte de mariage                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0,0                                                                                          | *                              | *                              | *          | *     | *           | *     | 0,0                                                                       |
| Certificat de domicile                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 0,0                                                                                          | *                              | *                              | *          | *     | *           | *     | 0,0                                                                       |
| Validation des plans de localisation                                                                                                                                                                                                                                                                               | 0,0                                                                                          | *                              | *                              | *          | *     | *           | *     | 0,0                                                                       |
| Informations                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 0,0                                                                                          | *                              | *                              | *          | *     | *           | *     | 0,0                                                                       |
| Autre                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 0,2                                                                                          | *                              | *                              | *          | *     | *           | *     | 0,2                                                                       |

La Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation en son Article 13, Alinéa 2, stipule que tout habitant ou contribuable d'une collectivité territoriale peut, à ses frais, demander communication ou prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil Municipal, des budgets, comptes ou arrêtés revêtant un caractère réglementaire, suivant des modalités fixées par voies réglementaire. Les populations de la Commune de Fokoué ne savent pas que tout frais à payer exigé par un agent communal doit être fixé par une délibération du Conseil Municipal à laquelle elles ont accès. Elles n'ont pas encore pris conscience du fait que les agents communaux sont à leur service, et que pour améliorer leur rendement, elles doivent collaborer avec eux et s'impliquer dans la mise en œuvre des activités initiées par la Commune et dont elles sont bénéficiaires.

Le Tableau 5.3 ci-après va permettre de savoir si les populations sont impliquées ou non dans la mise en œuvre des actions communales.

### **III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale**

Participer à la mise en œuvre des actions initiées par la Commune est un devoir citoyen. La Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation en son Article 13, Alinéa 1, stipule que toute personne physique ou morale peut formuler, à l'attention de l'Exécutif Communal, toutes propositions tendant à impulser le développement de la collectivité territoriale concernée et/ou à améliorer son fonctionnement. Si seulement 13,8 % des ménages enquêtés déclarent que leurs membres ont participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD tel que l'indique le Tableau 5.3 ci-après, c'est parce que les populations n'avaient pas encore pris conscience de l'opportunité que cet exercice leur offrait de participer à la prise des décisions de gestion de leur Commune. En participant aux débats lors de l'élaboration du PCD de leur Commune, elles devaient apprendre et exprimer leurs besoins par secteur d'activités ; recevoir des informations sur les normes sectorielles de mise en œuvre des politiques gouvernementales ; contribuer à la formulation des solutions endogènes ; prendre conscience de la nécessité pour elles de s'impliquer au développement de leurs localités par la mise en œuvre des ces solutions endogènes.

Dans la Commune de Fokoué, si plus de la moitié des chefs de ménages déclarent que leurs villages/quartiers sont impliqués dans la programmation et la budgétisation, à peine 4,9 % ont reçu une communication sur les dépenses et les recettes. En réalité, ces informations sont disponibles ; mais leur accessibilité est limitée du fait de la difficulté qu'ont les élus locaux à gérer les conséquences de leur publication.

**Tableau 23 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages**

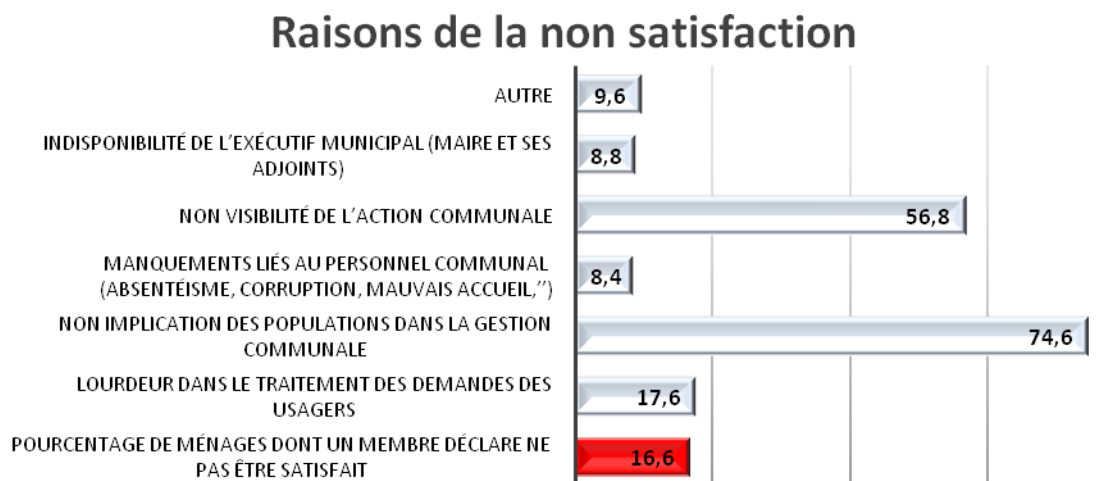
| <b>Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages</b>                                                                                                                                                                |                                                   |                                                           |                                                                                    |                                                            |                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                   |                                                           |                                                                                    |                                                            |                                                                                |
| Pourcentage de ménages dont un membre déclare :                                                                                                                                                                                                        |                                                   |                                                           |                                                                                    |                                                            |                                                                                |
| Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD                                                                                                                                                                                        | Avoir reçu une communication sur le budget annuel | Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes | Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement | Que le village/quartier est impliqué dans la planification | Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation |
| 13,8                                                                                                                                                                                                                                                   | 5,4                                               | 4,9                                                       | 32,7                                                                               | 31,2                                                       | 54,4                                                                           |

Tout compte fait, les populations et les élus locaux ont intérêts à collaborer franchement dans la Commune de Fokoué pour que cette dernière soit émergente à l'horizon 2035. Et comme les commandes reviennent à l'Exécutif Municipal, le Maire doit se rendre perméable et prêter une oreille attentive aux raisons de non satisfaction de ses populations.

### III.5.4 Raisons de non satisfaction des populations

La Mairie est une institution étatique de gestion du pouvoir social local. Son bon fonctionnement requiert les avis concertés de la population bénéficiaire de ses actions. A Fokoué, le Tableau 5.4 ci-après nous montre que 93,4% des chefs de ménages sont satisfaits des actions/services de la Commune. Parmi les raisons évoquées par les 16,6 % d'insatisfaits figurent en premières lignes la non implication des populations dans la gestion communale et la non visibilité de l'action communale. La lourdeur dans le traitement des demandes des usagers est due aux manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil) et à l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) ; ce qui impacte la qualité des services. Il reste à reconnaître qu'il existe d'autres causes non moins importantes que les chefs de ménages n'ont pas pu exprimer.

**Graphique 12 : Raisons de la non satisfaction communale**



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

Les ménages enquêtés ont exprimé leur niveau d'insatisfaction pour permettre aux acteurs de l'institution communale d'améliorer leurs performances.

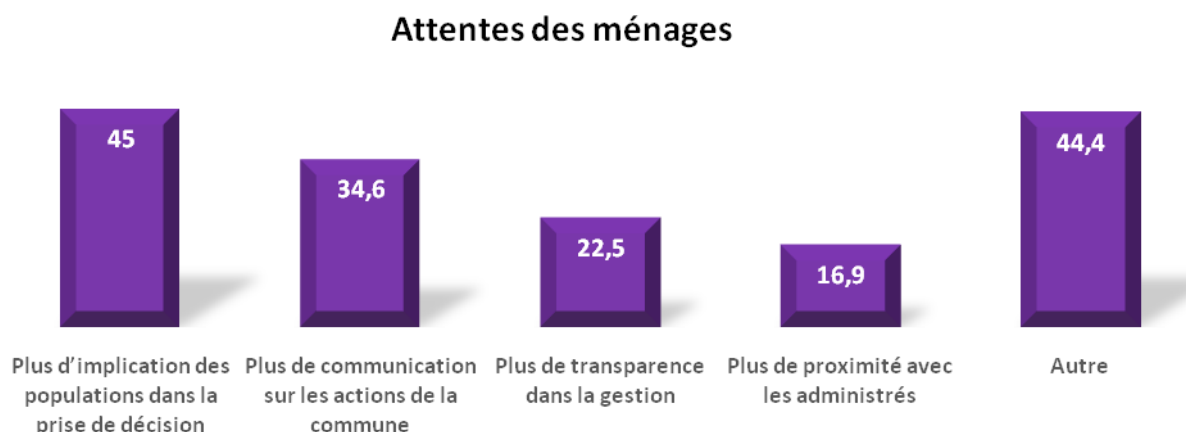
### III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale

De la même manière que la parole a été donnée aux populations pour exprimer leurs besoins prioritaires pendant l'élaboration du PCD, cette étude leur permet d'orienter les actions à intégrer dans le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Fokoué.

En ce qui concerne les services communaux, le Tableau 5.5 ci-après présente les attentes des ménages. Les populations demandent à être davantage impliquées dans la prise des décisions ; plus de communication sur les actions de la commune ; plus de proximité avec les administrés ; et même plus de transparence dans la gestion.

Toutefois, le pourcentage élevé d'autres attentes non exprimées traduit la nécessité pour les acteurs communaux de revoir leur système de gestion dans sa globalité par rapport aux missions de la Commune ; et d'autre part un grand malaise au sein des populations dû au manque d'informations, d'éducation, de culture des populations sur le fonctionnement de la Commune.

Graphique 13 : Attentes dans les services de la Commune



Source : SCORECARD, Commune de Fokoué, 2017

De ce fait, le Maire doit mettre un accent particulier sur la gouvernance communale qui nécessite le renforcement des capacités du personnel communal.

### III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées

Suite à l'analyse des tableaux contenus dans ce secteur, il ressort clairement que cette étude est la bienvenue pour permettre à l'Exécutif Municipal et au personnel communal de Fokoué, de revoir leur système de fonctionnement. De ce fait, AMCODE suggère les améliorations contenues dans le tableau ci-après.

| Synthèse de la perception des services de l'institution communale                           | Améliorations suggérées                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les populations sont très peu impliquées dans la prise des décisions à la Commune de Fokoué | <b>Impliquer davantage les populations dans la prise de décision.</b><br>- Plaidoyers pour que le choix des Conseillers Municipaux ait des critères objectifs clairement définis, et qu'ils soient les véritables représentants des populations.<br>- Formation des conseillers sur leurs rôles. |

|                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                           | -Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur leur appropriation des besoins exprimés par les populations dans le PCD, avec un accent sur la mise en œuvre des solutions endogènes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Les populations n'ont pas suffisamment accès aux informations de gestion dans la Commune. | <b>Améliorer la transparence dans la gestion communale</b><br>-Elaboration du plan d'action de chaque Conseiller Municipal.<br>-Elaboration du plan d'action de chaque Conseiller Municipal.<br>-Mise en œuvre des plans d'actions des Conseillers Municipaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Les populations ne sont pas suffisamment informées sur les actions de la Commune.         | <b>Améliorer la communication sur les actions de la Commune. Rapprocher les services communaux des administrés.</b><br>- Formation les Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations.<br>-Elaboration du plan de communication de chaque service de la Mairie sur les actions menées (Affichage, causeries éducatives, etc).<br>- Former les acteurs communaux à la gestion axée sur les résultats.<br>- Former le personnel communal sur l'archivage des documents et la comptabilité. |

## CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'Objectif de Développement du PNDP dans sa troisième phase est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Le développement sur les territoires communaux d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique requiert de conduire une enquête sur la perception des populations de l'espace communal sur l'offre de services publics et sur les services communaux.

Cette enquête engagée par le PNDP en partenariat avec l'OSC AMCODE dans la Commune de Fokoué avait pour objectif de capter, à partir d'un échantillon de 320 ménages, la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux. Dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique à réaliser sur le territoire communal, les enquêtes menées ont permis d'élaborer un outil de gouvernance locale à travers lequel des changements considérables pourront être capitalisés pour améliorer les conditions de vie des populations.

A 62,5%, les populations la Commune de Fokoué ont besoin de l'amélioration de l'offre en eau potable. L'amélioration de la gouvernance sanitaire a également été sollicitée à 27,6%. Les attentes dans le domaine de l'éducation portent de la maternelle au secondaire sur l'amélioration des conditions d'enseignement en termes d'infrastructures de qualité, d'augmentation du personnel et de réduction du coût de la scolarité. La gouvernance communale a fait l'objet de la non satisfaction de 16,6% des ménages enquêtés.

Les dysfonctionnements et les faiblesses relevés peuvent trouver leur solution dans les forces et les opportunités qui existent potentiellement dans la Commune et que l'on peut mettre en œuvre pour densifier davantage l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales à travers le budget participatif, le dialogue citoyen et la consultation publique.

En outre, les solutions envisagées par secteur pour retourner la situation sont les suivantes :

### **Dans le secteur de l'hydraulique,**

L'amélioration de l'offre en eau potable se fera à travers l'augmentation des points d'eau, l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants, l'amélioration de la gestion des points d'eau existants, la remise en service des points d'eau en panne.

### **Dans le secteur de la santé,**

Les principaux axes de changement sont l'amélioration de la gouvernance sanitaire et l'approvisionnement en médicaments.

### **Dans le secteur de l'éducation,**

Les axes de changement retenus sont l'amélioration de l'offre en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement.

### **Par rapport aux services communaux,**

Les axes d'amélioration de la gouvernance communale requièrent plus de communication sur les actions de la Commune, plus d'implication des populations dans la prise de décision, plus de transparence dans la gestion, plus de proximité avec les administrés.

AMCODE, de concert avec les acteurs communaux de la Mairie de Fokoué, a élaboré un plan d'action conjoint qui servira de base pour l'accompagnement de la Commune dans la conduite des changements attendus par les populations.

## **CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE FOKOUE**

A l'heure des grandes réalisations, les paroles doivent laisser place aux actions. Le plan d'action pour la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Fokoué a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des solutions endogènes qui nécessite une forte implication des populations à la base.

Après l'analyse et interprétation des données collectées auprès des chefs des ménages, les axes d'améliorations souhaités par les populations sont les suivants :

### **Secteur Eau :**

- Améliorer l'offre en eau potable
- Gérer durablement les infrastructures en eau

### **Secteur Santé :**

- Amélioration de la gouvernance sanitaire

### **Secteur Education :**

- Amélioration de l'offre en infrastructures
- Réduction des coûts de scolarisation
- Amélioration des conditions d'enseignement

### **Services communaux :**

- Amélioration de la gouvernance communale.

## SYNTHÈSE DES PROBLÈMES RENCONTRÉS A FOKOUE

| Secteurs           | Problèmes identifiés                                       | Solutions envisagées                                            | Niveau de mise en œuvre |         |
|--------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|---------|
|                    |                                                            |                                                                 | Local <sup>1</sup>      | Central |
| Secteur Eau        | Insuffisance des points d'approvisionnement en eau.        | Points d'eau supplémentaires.                                   |                         |         |
|                    | Eloignement des points d'eau.                              |                                                                 |                         |         |
|                    | Mauvaise qualité de l'eau.                                 | Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants. |                         |         |
|                    | Mauvaise gestion des points d'eau.                         | Amélioration de la gestion des points d'eau existants.          |                         |         |
|                    | Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne.             | Remise en service des points d'eau en panne.                    |                         |         |
| Secteur Santé      | Eloignement des formations sanitaires.                     | Formation sanitaire supplémentaire.                             |                         |         |
|                    | Insuffisance des formations sanitaires.                    |                                                                 |                         |         |
|                    | Manquements liés au personnel des formations sanitaires.   | Affectation d'un personnel.                                     |                         |         |
|                    | Mauvaise gestion des formations sanitaires.                |                                                                 |                         |         |
|                    | Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements.             | Formation sanitaire équipée.                                    |                         |         |
|                    | Mauvaise qualité des services offerts.                     |                                                                 |                         |         |
|                    | Insuffisance de médicaments.                               | Approvisionnement en médicaments.                               |                         |         |
|                    | Coût élevé de l'accès aux soins de santé.                  |                                                                 |                         |         |
| Secteur Education  | Coût élevé de la scolarité.                                | Diminuer les coûts.                                             |                         |         |
|                    |                                                            | Ajouter les équipements.                                        |                         |         |
|                    | Insuffisance des établissements dans tous les cycles.      | Ajouter les établissements.                                     |                         |         |
|                    | Eloignement des services d'éducation.                      | Avoir des établissements plus proches.                          |                         |         |
|                    | Manquements liés au personnel.                             | Ajouter le personnel.                                           |                         |         |
| Services communaux | Non visibilité de l'action communale.                      | Plus de communication sur les actions de la Commune.            |                         |         |
|                    | Non implication des populations dans la gestion communale. | Plus d'implication des populations dans la prise de décision.   |                         |         |
|                    | Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers.      | Plus de transparence dans la gestion.                           |                         |         |
|                    | Manquements liés au Personnel communal.                    | Plus de transparence dans la gestion.                           |                         |         |
|                    |                                                            | Plus de proximité avec les administrés.                         |                         |         |

<sup>1</sup> Ce sont ces solutions qui vont permettre de faire le plan d'action.

**PLAN D' ACTIONS (basée sur les actions à mettre en œuvre au niveau local)**

| Secteurs    | Objectifs globaux                       | Objectifs spécifiques              | Actions                                                                          | Indicateurs de résultats                  | Valeur de référence | Valeur cible | Fréquence de mesure | Source de vérification       | RESPON-SABLES                                           | PARTE-NAIRES                                          | Estimation des coûts                        |         |
|-------------|-----------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------|--------------|---------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------|
| Secteur Eau | 1. Augmenter le nombre de points d'eau. | 1.1 Créer de nouveaux points d'eau | 1. Localisation des zones non couvertes par les points d'eau existants.          | Cartographie des points d'eau existants.  | 60,4 %              | 75%          | 2 ans               | Rapports CCD                 | CCD<br>Chefs des villages/<br>Quartiers<br>CM           | COGE /PE<br>CC<br>Comité de Dévelop<br>Elites<br>DDEE | 0                                           |         |
|             |                                         |                                    | 2. Dénombrement des ménages bénéficiaires.                                       | Nombre de ménages connus par points d'eau |                     |              | 2 ans               | Rapport d'enquête COGE       |                                                         |                                                       | 0                                           |         |
|             |                                         |                                    | 3. Choix de la solution (AEP, Forage, puits amélioré, source d'eau à améliorer). | Types d'ouvrages connus                   |                     |              | 2 ans               | PV de réunion technique      | Maire<br>CCD<br>Agent d'entretien eau                   |                                                       | 100 000                                     |         |
|             |                                         |                                    | 4. Evaluation des coûts d'installation de ces points d'eau (Devis)               | Devis estimatifs                          |                     |              | 2 ans               | Documents de projets maturés |                                                         |                                                       | 500 000                                     |         |
|             |                                         |                                    | 5. Mobilisation des ressources nécessaires.                                      | Financements disponibles                  |                     |              | 2 ans               | Documents de financements    | Maire, CM<br>Elites<br>Chefs des villages/<br>Quartiers |                                                       | Comité de Dévelop<br>Etat<br>PNDP<br>FEICOM | 50 000  |
|             |                                         |                                    | 6. Exécution des solutions choisies pour les nouveaux points d'eau.              | Cahiers de charges respectés              |                     |              | 1 an                | PV de réception              | Maire<br>CCD<br>CM<br>Agent d'entretien eau             |                                                       | DDEE<br>CC<br>Comité de Dévelop             | 800 000 |
|             |                                         | 1.2 Remettre en service les points | 7. Identification des pannes, les chiffrer.                                      | Budget des réparations connues            |                     |              | 1 an                | Documents de projets maturés | CCD<br>Artisans<br>Réparateurs<br>Agent                 | Chefs des villages/<br>Quartiers<br>Elites            | 1 000 000                                   |         |

|                                                             |                                                                       |                                                                                                                   |                                                                        |                                     |     |       |                                                                                    |                                             |                               |                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----|-------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
|                                                             |                                                                       | d'eau en panne.                                                                                                   |                                                                        |                                     |     |       |                                                                                    |                                             | d'entretien eau               | DDEE                                                                          |           |
|                                                             |                                                                       |                                                                                                                   | 8. Sensibilisation des populations sur l'entretien des ouvrages d'eau. | Nombre de communautés sensibilisées |     |       | 1 an                                                                               | Rapports de sensibilisation des communautés | CCD Point Focal Communication | Chefs des villages/ Quartiers AMCODE Autres OSC Sous-Préfet District de Santé | 250 000   |
| 2. Améliorer la qualité de l'eau des points d'eau existants | 2.1 Protéger les points d'eau des éléments nocifs.                    | 9. Sensibilisation des populations à protéger les points d'eau des torrents, des animaux, des seaux pollués, etc. | Nombre de communautés sensibilisées                                    | 44,8 %                              | 80% | 2 ans | Rapports de sensibilisation des communautés                                        | CCD Point Focal Communication               |                               |                                                                               | 250 000   |
|                                                             | 2.2 Eduquer les populations sur les comportements positifs à adopter. | 10. Education des populations à ne pas déféquer dans l'eau, etc.                                                  | Nombre de communautés éduquées                                         |                                     |     | 2 ans | Rapports de sensibilisation des communautés                                        |                                             |                               | COGE Chefs des villages/ Quartiers District de Santé                          | 250 000   |
|                                                             | 2.3 Traiter les eaux de puits.                                        | 11. Education des populations sur les techniques de potabilisation des eaux.                                      | Nombre de communautés éduquées                                         |                                     |     | 2 ans | Rapports de sensibilisation des communautés                                        |                                             |                               | COGE DDEE District de Santé                                                   | 500 000   |
|                                                             |                                                                       |                                                                                                                   |                                                                        |                                     |     |       |                                                                                    |                                             |                               |                                                                               |           |
| 3. Améliorer la gestion des points d'eau existants          | 3.1 Redynamiser les COGE.                                             | 12. Création d'un comité de gestion autour de chaque point d'eau.                                                 | Un comité de gestion des points d'eau est créé                         | 25,2 %                              | 80% | 2 ans | - Arrêté Municipal<br>- Notes de Service<br>- Bureau équipé<br>- Personnel affecté | Maire CCD                                   |                               | Elites Chefs de villages/Quartiers CC                                         | 500 000   |
|                                                             |                                                                       | 13. Renforcement des capacités des COGE des points d'eau sur la gestion des biens publics.                        | Nombre de membres des COGE formés                                      |                                     | 60% | 2 ans | Rapports de formations                                                             | Maire CCD                                   |                               | AMCODE Elites Autres OSC Etat                                                 | 1 500 000 |

|                  |                                                                                                                               |                                                          |                                                                                                                                                                                         |                                                                                                             |        |     |        |                                                                        |                                                          |                                                      |           |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----|--------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------|
|                  | 4.<br>Entreten<br>ir les<br>infrastru<br>ctures de<br>stockage<br>, de<br>transport<br>et de<br>distribut<br>ion de<br>l'eau. | 4.1<br>Sécuriser<br>les<br>ouvrages<br>hydrauliqu<br>es. | 14. Recyclage des<br>artisans réparateurs et<br>fontainiers.                                                                                                                            | Nombre<br>d'agents<br>formés                                                                                | 18,1 % | 70% | 2 ans  | - Rapports<br>de<br>formations<br>-<br>Attestations<br>de<br>formation | Maire<br>CCD<br>Agent<br>d'entretien<br>eau              | DDEE<br>CC<br>CM                                     | 500 000   |
|                  |                                                                                                                               |                                                          | 15. Mise sur pied<br>d'un comité de suivi<br>plus cahier de<br>charges.                                                                                                                 | Un comité de<br>suivi est mis<br>sur pied                                                                   |        | 60% | 2 ans  | - Notes de<br>Service<br>- Bureau<br>équipé<br>- Personnel<br>affecté  | Maire<br>CCD                                             | COGE<br>CC<br>CM                                     | 500 000   |
|                  |                                                                                                                               |                                                          | 16. Identification des<br>ouvrages en panne et<br>saisir le Maire pour leur<br>réhabilitation.                                                                                          | Dénombrer les<br>points en<br>panne<br>Lettre de<br>saisine au<br>Maire                                     |        | 70% | 1 an   | Archives<br>Maire, SG,<br>CCD, Chef<br>Service<br>Technique            | CCD<br>Agent<br>d'entretien<br>eau                       | Elites<br>Chefs de<br>villages/Qua<br>rtiers<br>DDEE | 500 000   |
|                  |                                                                                                                               |                                                          |                                                                                                                                                                                         |                                                                                                             |        |     |        |                                                                        |                                                          |                                                      |           |
|                  |                                                                                                                               |                                                          |                                                                                                                                                                                         |                                                                                                             |        |     |        |                                                                        |                                                          |                                                      |           |
| Secteur<br>Santé | 1.<br>Amélior<br>er le<br>système<br>de soins                                                                                 | 1.1.<br>Améliorer<br>l'accessibil<br>ité des<br>soins.   | 1. Renforcement des<br>capacités des COSA<br>sur leurs rôles de<br>sensibilisation et<br>communication pour<br>le changement de<br>comportements et<br>suivi de leur<br>fonctionnement. | Nombre de<br>COSA<br>sensibilisés                                                                           | 61,2 % | 80% | 2 ans  | Rapports de<br>sensibilisati<br>on                                     | Maire<br>CCD<br>SG<br>Chefs de<br>villages/Quart<br>iers | DS<br>AMCODE<br>Autres OSC<br>FRPS                   | 100 000   |
|                  |                                                                                                                               |                                                          | 2. Approvisionnement<br>régulier des<br>formations sanitaires<br>en médicaments<br>essentiels et<br>génériques.                                                                         | - Nombres de<br>Bons de<br>commandes<br>des formations<br>sanitaires<br>- Pharmacies<br>approvisionné<br>es | 39,5 % | 90% | 3 mois | Bons de<br>livraisons<br>des<br>formations<br>sanitaires               | Maire<br>CCD<br>SG                                       | DS<br>Elites<br>DRSP<br>Comité de<br>Dévelop         | 0         |
|                  |                                                                                                                               |                                                          | 3. Création des<br>activités génératrices<br>des revenus pour                                                                                                                           | Nombre<br>d'AGR créées                                                                                      | 61,2 % | 75% | 2 ans  | Rapports<br>des projets<br>réalisés                                    | Maire<br>CCD<br>SG                                       | Elites<br>AMCODE<br>DDEPIA                           | 1 500 000 |

|                               |                                                          |                                                                               |                                                                                                                                      |                                                            |        |     |       |                                                    |                                                                                      |                                                              |           |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------|-----|-------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------|
|                               |                                                          |                                                                               | réduire la vulnérabilité des membres des COSA et augmenter le pouvoir d'achat des populations.                                       |                                                            |        |     |       |                                                    |                                                                                      | DDADER<br>APEE<br>DDPMEEA<br>Comité de Dévelop.              |           |
|                               |                                                          |                                                                               | 4. Amélioration de l'habitat du personnel de santé dans la Commune.                                                                  | Nombre d'habitats améliorés                                | 28,2 % | 40% | 2 ans | PV de réceptions                                   | Maire<br>CCD<br>SG                                                                   | Comité de dévelop<br>DDTP<br>Elites                          | 250 000   |
|                               |                                                          |                                                                               | 5. Aménagement/entreti en des voies d'accès au Centre de Santé.                                                                      | Nombre de voies d'accès aménagés                           | 28,2 % | 40% | 1 an  | PV de réceptions                                   | Maire<br>CCD<br>SG                                                                   | Comité de dévelop<br>DDTP<br>Elites                          | 1 000 000 |
| <b>Secteur Educati<br/>on</b> | <b>1.</b><br>Baisser les coûts d'accès à l'éducati<br>on | 1.1.<br>Sensibiliser les parents à participer activement aux réunions d'APEE. | 1. Renforcement des capacités des membres des bureaux des APEE sur la maîtrise de leurs missions et la bonne gestion de leurs fonds. | Nombre des membres des bureaux d'APEE formés               | 26,6 % | 70% | 1 an  | Rapports de formations                             | Maire<br>CCD<br>Chefs des villages/Qua<br>rtiers<br>Point Focal<br>Communicat<br>ion | AMCODE<br>APEE<br>Directeurs d'écoles<br>IAEB<br>DDES<br>CD  | 500 000   |
|                               |                                                          |                                                                               | 2. Sensibilisation des parents sur le bien fondé de leur participation aux APEE.                                                     | Nombre de séances de sensibilisation s réalisées           |        | 80% | 1 an  | Rapports de sensibilisati<br>ons                   |                                                                                      | AMCODE<br>APEE<br>IAEB<br>Directeurs d'Ecoles<br>Sous-Préfet | 500 000   |
|                               |                                                          |                                                                               | 3. Participation des parents d'élèves au choix du montant des contributions à l'APEE.                                                | Nombre de parents présents aux Assemblées Générales d'APEE |        | 70% | 1 an  | Fiches de présence aux Assemblées Générales d'APEE |                                                                                      | APEE<br>Directeurs d'Ecoles<br>Sous-Préfet                   | 500 000   |
|                               |                                                          | 1.2.<br>Accompag<br>ner les<br>APEE dans                                      | 4. Identification des OSC /Ass susceptibles de les accompagner                                                                       | Nombre d'OSC identifiées                                   |        | 40% | 1 an  | Répertoire des OSC partenaires                     | CCD                                                                                  | AMCODE<br>Plateforme<br>APEE                                 | 1 000 000 |

|                                                |                               |                                                    |                                                                                                                       |                                        |        |     |       |                                                 |                    |                                                            |           |
|------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------|-----|-------|-------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------|-----------|
| 2. Amélioration des conditions d'enseignement. |                               | la création des activités génératrices de revenus. | dans le montage des projets.                                                                                          |                                        |        |     |       |                                                 |                    |                                                            |           |
|                                                |                               |                                                    | 5. Formation des APEE à la recherche des financements.                                                                | Nombre de membres d'APEE formés        |        | 50% | 1 an  | Rapports de formations                          | CCD                | AMCODE<br>Plateforme APEE<br>PNDP                          | 1 000 000 |
|                                                | 2.1. Ajouter les équipements. |                                                    | 6. Visite de la carte scolaire et du PRO-ADP pour identifier les besoins en équipements des établissements scolaires. | Tableaux des besoins générés           | 23,2 % | 70% | 1 an  | PRO-ADP renseigné                               | CCD                | Elites<br>Chefs des villages/<br>Quartiers<br>IAEB<br>DDES | 0         |
|                                                |                               |                                                    | 7. Transformation des besoins en projets et leur mise à la disposition du Maire pour recherche des financements.      | Nombre de projets maturés              |        | 50% | 1 an  | Archives Maire, CCD                             | Maire<br>CCD       | Elites<br>Chefs des villages/<br>Quartiers<br>IAEB<br>DDES | 1 000 000 |
|                                                |                               | 2.2. Susciter la sédentarisation des enseignants   | 8. Création et construction d'un camp pour logement des enseignants dans les villages.                                | Nombre d'habitats nouveaux disponibles | 5,47 % | 30% | 3 ans | Archives Maire, CCD<br>SG                       | CCD<br>CM          | Elites<br>Chef de villages                                 | 2 500 000 |
|                                                |                               |                                                    | 9. Implication des enseignants dans les actions de développement du village.                                          | Nombre d'enseignants impliqués         |        | 30% | 1 an  | - Rapports d'activités<br>- Fiches de présences | CCD<br>CM          | APEE<br>COSA<br>COGE<br>Chefs de villages<br>Elites        | 500 000   |
|                                                |                               |                                                    | 10. Création des cantines scolaires dans les écoles reculées.                                                         | Nombre de cantines scolaires créées    |        | 20% | 2 ans | PV de réception                                 | Maire<br>CCD<br>CM | APEE<br>Elites<br>Chefs de villages<br>FEICOM              | 1 500 000 |
|                                                |                               |                                                    |                                                                                                                       |                                        |        |     |       |                                                 |                    |                                                            |           |

|                    |                                                        |                                                                               |                                                                                                                                                                                                    |                                                                   |         |     |       |                                                   |                                                    |                                                                    |         |
|--------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------|-----|-------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------|
|                    |                                                        | 2.3. Amener les élites locales à s'intéresser davantage au secteur éducation. | 11. Informer les populations sur les politiques gouvernementales en matière d'éducation.                                                                                                           | Nombre de séances d'information réalisées                         |         | 50% | 1 an  | Rapports d'activités                              | CCD<br>CM                                          | APEE<br>Directeurs d'écoles<br>Elites<br>CD<br>Chefs de villages   | 500 000 |
|                    |                                                        |                                                                               | 12. Sensibilisation des élites sur les besoins du secteur éducation.                                                                                                                               | - Nombre d'élites sensibilisées<br>- Nombre d'entretiens réalisés |         | 50% | 1 an  | - Rapports d'activités<br>- Rapports d'entretiens |                                                    |                                                                    | 500 000 |
| Services Communaux | 1. Améliorer la transparence dans la gestion communale | 1.1 Impliquer davantage les populations dans la prise de décision.            | 1. Plaidoyers pour que le choix des Conseillers Municipaux ait des critères objectifs clairement définis, et qu'ils soient les véritables représentants des populations.                           | Nombre de plaidoyers réalisés                                     | 33,75 % | 40% | 5 ans | Rapports de plaidoyers                            | Maire<br>SG<br>CCD                                 | Sous-Préfet<br>Elites<br>Chefs de groupements<br>Partis Politiques | 750 000 |
|                    |                                                        |                                                                               | 2. Formation des conseillers municipaux sur leurs rôles.                                                                                                                                           | Nombre de conseillers formés                                      |         | 60% | 3 ans | Rapports de formations                            | Maire<br>SG<br>Conseillers Municipaux              | PNDP<br>FEICOM<br>AMCODE                                           | 750 000 |
|                    |                                                        |                                                                               | 3. Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur leur appropriation des besoins exprimés par les populations dans le PCD, avec un accent sur la mise en œuvre des solutions endogènes. | Nombre de conseillers formés                                      |         | 70% | 3 ans | Rapports de formations                            | Maire<br>CCD<br>SG<br>Conseillers Municipaux<br>CC | PNDP<br>FEICOM<br>AMCODE                                           | 750 000 |

|  |  |                                                                |                                                                                                                                                      |                                           |        |     |       |                        |                                                                                |                                                  |           |
|--|--|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------|-----|-------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------|
|  |  |                                                                | 4. Elaboration du plan d'action de chaque Conseiller Municipal.                                                                                      | Nombre de plan d'actions élaborés         |        | 50% | 2 ans | Archives Maire SG CCD  | Maire CCD Conseillers Municipaux CC                                            | PNDP AMCODE                                      | 750 000   |
|  |  |                                                                | 5. Mise en œuvre des plans d'actions des Conseillers Municipaux                                                                                      | Nombre d'actions réalisées                |        | 50% | 1 an  | Rapports d'activités   | Maire CCD Conseillers Municipaux                                               | PNDP Comité de Dévelop. AMCODE                   | 0         |
|  |  | 1.2. Améliorer la communication sur les actions de la Commune. | 6. Formation des Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations. | Nombre de conseillers formés              | 34,6 % | 40% | 2 ans | Rapports de formations | Maire CCD SG Conseillers Municipaux Point Focal Communication                  | PNDP FEICOM AMCODE                               | 750 000   |
|  |  |                                                                | 7. Elaboration du plan de communication de chaque service de la Mairie sur les actions menées (Radio, Affichage, causeries éducatives, etc).         | Nombre de plans de communication élaborés |        | 40% | 2 ans | Archives Maire SG CCD  | Tous les chefs de services SG Conseillers Municipaux Point Focal Communication | PNDP AMCODE Radio Communautaires Presses Ecrites | 1 500 000 |
|  |  | 1.3. Rapprocher les services communaux des administrés         | 8. Formation des acteurs communaux sur la gestion axée sur les résultats                                                                             | Nombres d'acteurs formés                  | 16,9 % | 50% | 3 ans | Rapports de formations | Maire Tous les chefs de services SG                                            | PNDP FEICOM AMCODE                               | 2 500 000 |
|  |  |                                                                | 9. Formation des acteurs communaux sur l'archivage des documents et les principes de comptabilité.                                                   | Nombres d'acteurs formés                  |        | 50% | 3 ans | Rapports de formations | Conseillers Municipaux CC                                                      |                                                  | 250 000   |

|  |  |  |                                                                                             |                                                       |  |     |      |                         |                                                         |                                        |         |
|--|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--|-----|------|-------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------|
|  |  |  | 10. Supervision de la qualité des services rendus par les Centres d'Etat Civil Secondaires. | Nombre de Centres Secondaires d'Etat Civil supervisés |  | 50% | 1 an | Rapports de supervision | SG<br>Service de l'Etat Civil<br>Conseillers Municipaux | AMCODE<br>TPI                          | 250 000 |
|  |  |  | 11. Sensibilisation des agents publics (enseignants) à résider dans leur lieu de services.  | Nombre d'agent public sensibilisés                    |  | 30% | 1 an | Rapport d'activité      | Maire<br>SG                                             | Sous-Préfet<br>Chefs de villages<br>CM | 250 000 |

**PROGRAMME DE DISSEMINATION DES RESULTATS ET DE PRESENTATION DU  
PLAN D'ACTION**

| N <sup>0</sup> | ACTIVITES/TACHES                                                        | DATES                        | LIEUX    | PARTENAIRES/<br>PARTICIPANTS | RESPON-<br>SABLES             |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------|------------------------------|-------------------------------|
| 1              | Elaboration du Calendrier des descentes dans les Communes de la Zone 15 | 07/09/2018                   | AMCODE   | PNDP                         | AMCODE                        |
| 2              | Transmission du calendrier des descentes au PNDP pour validation        | 07/09/2018                   | PNDP     | PNDP                         | AMCODE                        |
| 3              | Lettre d'introduction auprès des Maires par le PNDP                     | 10/09/2018                   | PNDP     | AMCODE                       | PNDP                          |
| 4              | Transmission des lettres dans les Communes                              | 11/09/2018                   | Communes | PNDP                         | AMCODE                        |
| 5              | Invitation des participants aux ateliers de restitution                 | Du 12/09<br>au<br>14/09/2018 | Communes | Voir liste en annexes        | Maires<br>CCD<br>Sous-Préfets |
| 6              | Atelier de présentation du plan d'action                                | <b>21/09/2018</b>            | Mairie   | PNDP<br>AMCODE               | Maire<br>CCD                  |

**Programme de l'atelier de présentation du plan d'action**

**Date : 21/09/2018**

| N <sup>0</sup> | ACTIVITES                                                                       | PERIODES    | RESPONSABLES            |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------|
| 1              | Accueil et installation des invités                                             | 8H30-9H45   | AMCODE                  |
| 2              | Discours de Monsieur le Sous-Préfet                                             | 9H45-9H55   | Monsieur le Sous-Préfet |
| 3              | Mot d'ouverture de Monsieur le Maire                                            | 9H55-10H05  | Madame le Maire         |
| 4              | Exposé introductif : Présentation des résultats par secteur (constats)          | 10H05-10H15 | AMCODE                  |
| 5              | Présentation du Plan d'Action proposé pour renverser la tendance et amendement. | 10H15-12H25 | AMCODE                  |
| 6              | Mot de clôture                                                                  | 12H25-13H00 | Madame le Maire         |

### **Liste des participants à l'atelier**

- Sous-Préfet
- Chefs de villages
- Présidents COSA
- Présidents COGE
- IAEB
- Chefs d'Etablissements secondaires
- Les Conseillers Municipaux
- Les cadres communaux
- Toutes personnes ressources jugées importantes pour l'activité par le Maire.

### **Calendrier des descentes dans les Communes de la Zone 15**

| N° | COMMUNES  | DATES DE RESTITUTION DES PLANS<br>D' ACTIONS |
|----|-----------|----------------------------------------------|
| 1. | Dschang   | 17/09/2018                                   |
|    |           |                                              |
| 2. | Mbouda    | 18/09/2018                                   |
| 3. | Babadjou  | 18/09/2018                                   |
|    |           |                                              |
| 4. | Bangangté | 19/09/2018                                   |
| 5. | Bangou    | 19/09/2018                                   |
|    |           |                                              |
| 6. | Bamendjou | 20/09/2018                                   |
| 7. | Batié     | 20/09/2018                                   |
|    |           |                                              |
| 8. | Fokoué    | 21/09/2018                                   |
| 9. | Nkong-Zem | 21/09/2018                                   |

# ANNEXES

## Annexe 1 : Liste des tableaux

| <b>Tableau 1.1 : Caractéristiques des répondants</b>                            |       |       |       |       |       |       |       |       |       |        |               |          |         |     |       |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|---------------|----------|---------|-----|-------|
| Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |       |       |       |       |       |       |       |       |       |        |               |          |         |     |       |
| Groupe d'âges                                                                   |       |       |       |       |       |       |       |       |       |        |               | Sexe     |         |     |       |
| Moins de 20 ans                                                                 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40-44 | 45-49 | 50-54 | 55-59 | 60-64 | 65 & + | NSP/ manquant | Masculin | Féminin | DM  | Total |
| 2,1                                                                             | 9,5   | 4,8   | 6,0   | 6,0   | 5,7   | 11,0  | 7,5   | 10,7  | 8,2   | 23,8   | 4,7           | 38,3     | 61,7    | 0,0 | 100,0 |

| <b>Tableau 1.2 : Caractéristiques de la population</b>                           |       |       |       |       |       |       |       |       |       |        |               |                        |         |       |  |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|---------------|------------------------|---------|-------|--|
| Répartition (%) des chefs de ménage groupe d'âges, sexe, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |       |       |       |       |       |       |       |       |       |        |               |                        |         |       |  |
| Groupe d'âges - chef du ménage                                                   |       |       |       |       |       |       |       |       |       |        |               | Sexe du chef de ménage |         |       |  |
| Moins de 20 ans                                                                  | 20-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40-44 | 45-49 | 50-54 | 55-59 | 60-64 | 65 & + | NSP/ manquant | Masculin               | Féminin | Total |  |
| 0,7                                                                              | 3,2   | 2,3   | 4,1   | 5,9   | 7,2   | 11,3  | 9,8   | 9,6   | 10,3  | 28,9   | 6,7           | 39,3                   | 60,7    | 100,0 |  |

| <b>Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau</b>                                                     |                                                                                  |      |       |                                  |                           |                         |                 |                  |       |                                                                                                                                                            |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------|-------|----------------------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------|------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé, SCORECARD, FOKOUE, 2017                                         |                                                                                  |      |       |                                  |                           |                         |                 |                  |       |                                                                                                                                                            |  |
|                                                                                                                               | Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à : |      |       |                                  |                           |                         |                 |                  |       |                                                                                                                                                            |  |
| Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois | Maire                                                                            | Etat | Elite | Comité de gestion du point d'eau | Chef de village/ quartier | Autorité administrative | CAM WATER /SNEC | Autre partenaire | Total | Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait |  |
| 19,9                                                                                                                          | 39,2                                                                             | 5,0  | 33,4  | 17,1                             | 19,0                      | 4,1                     | 0,0             | 5,0              | 281,3 | 11,4                                                                                                                                                       |  |

| <b>Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau</b>                                                                            |                                                                                     |                           |                                                    |                        |                                               |                                          |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------|-------|
| Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                                                     |                           |                                                    |                        |                                               |                                          |       |
|                                                                                                                                               | Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à : |                           |                                                    |                        |                                               |                                          |       |
| Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable                                                               | Eloignement du point d'eau                                                          | Mauvaise qualité de l'eau | Insuffisance des points d'approvisionnement en eau | Gestion du point d'eau | Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne | Coût élevé de l'approvisionnement en eau | Autre |
| 62,5                                                                                                                                          | 58,2                                                                                | 48,2                      | 61,6                                               | 9,9                    | 9,4                                           | 2,7                                      | 9,8   |

**Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau**

Pourcentage des ménages par attentes en approvisionnement en eau, SCORECARD, FOKOUE, 2017

| Point d'eau supplémentaire | Amélioration de la gestion des points d'eau existants | Remise en service des points d'eau en panne | Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants | Réduction des prix | Autre |
|----------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------|-------|
| 60,4                       | 33,5                                                  | 18,1                                        | 25,2                                                           | 0,9                | 7,5   |

**Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction**

Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé, Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, FOKOUE, 2017

|                                                                                                                      |                                                                                  | Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction : |                                       |                                        |                                                        |                                            |                            |                                                |                                          |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|-------|
| Proportion (%) de ménages dont un membre pour déclarer que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus | Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé | Eloignement des formations sanitaires                                                                              | Mauvaise qualité des services offerts | Insuffisance des formations sanitaires | Manquement liés au personnel de la formation sanitaire | Mauvaise gestion de la formation sanitaire | Insuffisance de médicament | Mauvaise qualité/ Insuffisance des équipements | Coût élevé de l'accès aux soins de santé | Autre |
| 60,0                                                                                                                 | 27,6                                                                             | 37,3                                                                                                               | 18,9                                  | 18,0                                   | 58,3                                                   | 17,0                                       | 19,0                       | 33,7                                           | 9,2                                      | 11,0  |

**Tableau 3.8 : Attentes en service de santé**

Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus SCORECARD, FOKOUE, 2017

|        | Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente : |                                 |                            |                             |       |
|--------|---------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------|-----------------------------|-------|
|        | Formation sanitaire supplémentaire                      | Approvisionnement en médicament | Affectation d'un personnel | Formation sanitaire équipée | Autre |
| FOKOUE | 28,2                                                    | 39,5                            | 61,2                       | 43,9                        | 15,9  |

**Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation**

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) d'insatisfaits, parmi les insatisfaits, par raison d'insatisfaction, SCORECARD, FOKOUE, 2017

|                                  |                                                                    | Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction |                                  |                            |                         |                             |                                              |                  |                            |       |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------|------------------|----------------------------|-------|
|                                  | Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation | Eloignement des services d'éducation                                                                                      | Insuffisance de salles de classe | Insuffisance d'équipements | Insuffisance des écoles | Manquement lié au personnel | Absence de distribution de manuels scolaires | Mauvais résultat | Coût élevé de la scolarité | Autre |
| <b>Maternel</b>                  | 8,4                                                                | *                                                                                                                         | *                                | *                          | *                       | *                           | *                                            | *                | *                          | *     |
| <b>Primaire</b>                  | 17,2                                                               | 10,5                                                                                                                      | 46,7                             | 39,1                       | 4,9                     | 74,0                        | 52,2                                         | 11,5             | 64,4                       | 2,7   |
| <b>Secondaire</b>                | 14,6                                                               | (35,1)                                                                                                                    | (14,2)                           | (24,1)                     | (1,5)                   | (57,5)                      | (11,4)                                       | 9,1              | (52,6)                     | (6,1) |
| <b>Formation professionnelle</b> | 6,1                                                                | (80,9)                                                                                                                    | (3,7)                            | (22,8)                     | (7,3)                   | (21,4)                      | (14,3)                                       | 7,1              | (7,3)                      | (7,1) |

**Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation**

| Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                 |                              |                         |                    |                      |                                  |                         |                    |       |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------------|----------------------|----------------------------------|-------------------------|--------------------|-------|-------|
|                                                                                                                                                                         | Proportion (%) de ménages ayant comme attente : |                              |                         |                    |                      |                                  |                         |                    |       |       |
|                                                                                                                                                                         | Avoir une école plus proche                     | Ajouter des salles de classe | Ajouter des équipements | Ajouter les écoles | Ajouter le personnel | Distribuer les manuels scolaires | Améliorer les résultats | Diminuer les coûts | Autre | Total |
| <b>Maternel</b>                                                                                                                                                         | 10,0                                            | 18,3                         | 22,4                    | 10,1               | 42,5                 | 16,8                             | 4,7                     | 25,4               | 9,5   | 100,0 |
| <b>Primaire</b>                                                                                                                                                         | 5,9                                             | 22,3                         | 24,7                    | 8,6                | 65,2                 | 25,4                             | 8,8                     | 37,0               | 4,2   | 100,0 |
| <b>Secondaire</b>                                                                                                                                                       | 10,1                                            | 7,7                          | 21,8                    | 8,0                | 52,6                 | 9,0                              | 6,0                     | 32,5               | 5,8   | 100,0 |
| <b>Formation professionnelle</b>                                                                                                                                        | 17,7                                            | 5,6                          | 23,9                    | 4,4                | 16,1                 | 3,9                              | 2,4                     | 11,5               | 0,7   | 100,0 |

**Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune**

| Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                                                                      |                                                           |                                                                                    |                                      |                                                                 |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------|
|                                                                                                                                                                                                                                       | Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction : |                                                           |                                                                                    |                                      |                                                                 |       |
| Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait                                                                                                                                                                   | Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers                                                 | Non implication des populations dans la gestion communale | Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil.) | Non visibilité de l'action communale | Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) | Autre |
| 16,6                                                                                                                                                                                                                                  | (17,6)                                                                                               | (74,6)                                                    | (8,4)                                                                              | (56,8)                               | (8,8)                                                           | (9,6) |

**Tableau 5.5 : Attentes des ménages**

| Pourcentage des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune par type d'attente, SCORECARD, FOKOUE, 2017 |                                                     |                                      |                                        |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-------|
| Pourcentage ayant comme attente :                                                                                         |                                                     |                                      |                                        |       |
| Plus d'implication des populations dans la prise de décision                                                              | Plus de communication sur les actions de la commune | Plus de transparence dans la gestion | Plus de proximité avec les administrés | Autre |
| 45,0                                                                                                                      | 34,6                                                | 22,5                                 | 16,9                                   | 44,4  |

## **Annexe 2 : Liste des intervenants**

- 1. FONJEU FOKOU Olive, Ingénieur Socio-Economiste / Directrice Exécutive**
- 2. NZOUANKEU PIAME Scarron, PLEG SVT / Secrétaire Exécutif**
- 3. NANHOU Jean, PLEG FRANÇAIS / Responsable Financier**
- 4. VOUTSA Léopoldine, Ep. DEMANOU, PLEG ALLEMEND / Cadre Technique**
- 5. SIMO Serge Ledoux, PLEG Mathématiques / Cadre Technique**
- 6. MANEKENG Arlette, Biologiste / Cadre Technique**
- 7. DONGMO NGUEGANG Alexis Thierry, Agro-forestier-Géographe / Personne Ressource**
- 8. NKENLIFACK Valéry Raoul Eric, Psychologue-Planificateur Sanitaire / Personne Ressource**
- 9. KAMDEM KOM Valérie, Ingénieur de Conception en Hydraulique et Assainissement / Personne Ressource.**

### **Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête**

*Citizen Report Card*  
*Evaluation des services publics dans la commune de XXXXXX*

## Section I. SIGNALETIQUE

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                       |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| A01  | Région _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | _ _                                   |
| A02  | Département _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | _ _                                   |
| Q03  | Arrondissement/Commune _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | _ _ _                                 |
| A04  | Numéro du Lot _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | _ _                                   |
| A05  | Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____                                                                                                                                                                                                                                                                                              | _ _                                   |
| A06  | Strate de résidence :               1=Urbaine     2=Sémi-urbaine     3=Rurale                                                                                                                                                                                                                                                                   | _                                     |
| A07  | Nom de la localité _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                       |
| A08  | Numéro de structure _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | _ _ _                                 |
| A08a | Numéro du ménage dans l'échantillon _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | _ _                                   |
| A09  | Nom du chef de ménage _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                       |
| A10  | Age du chef de ménage (en année révolue) _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | _ _                                   |
| A11  | Sexe du chef de ménage : 1=Masculin     2=Féminin                                                                                                                                                                                                                                                                                               | _                                     |
| A12  | Nom de l'enquête _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                       |
| A13  | Lien de parenté de l'enquête avec le chef de ménage (voir codes)                                                                                                                                                                                                                                                                                | _                                     |
| A14  | Sexe de l'enquête : 1=Masculin     2=Féminin                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | _                                     |
| A15  | Age de l'enquête (en année révolue) _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | _ _                                   |
| A16  | Téléphone de l'enquête _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | _ _ _ _ _ _ _ <br> _ _                |
| A17  | Date de début d'enquête _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | -<br> _ _ _ / _ _ _ / _ _ <br>- _ _ _ |
| A18  | Date de fin d'enquête _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | _ _ _ / _ _ _ / _ _ <br>- _ _ _       |
| A19  | Nom de l'enquêteur _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                       |
| A20  | Nom du superviseur communal _____                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                       |
| A21  | Résultat de la collecte<br>1=Enquête complète                      4=Absence d'un répondant compétent<br>2=Enquête incomplète                  5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse<br>3=Refus                                    96=Autres (à préciser)<br><div>(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)</div> | _                                     |
| A22  | Appréciation de la qualité de l'enquête<br>1= Très bonne     2=Bonne     3=Moyenne     4=Mauvaise     5=Très mauvaise                                                                                                                                                                                                                           | _                                     |

## CODES

- 1 = Chef de Ménage  
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage  
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)  
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)  
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)  
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)  
7 = Domestique

Q13

## Section II. EAU POTABLE

|             |                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                      |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>H01</b>  | Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ?<br>(Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes)<br>Autre système ?                                      | 1=où      2=non<br>A. Puits avec pompe<br>B. Puits à ciel ouvert<br>C. Puits protégé<br>D. Forages avec pompe à motricité humaine<br>E. Source/ rivière<br>F. Adduction en eau potable | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> |
| <b>H01a</b> | <div> <div>           Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ?<br/>           1=Publique 2=Privée    Si 2 <math>\longrightarrow</math> H14         </div> </div> |                                                                                                                                                                                        | <input type="checkbox"/>                                                                                                                                             |

## **Section II. EAU POTABLE**

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>H02</b>  | Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse)<br>1= Puits avec pompe    4=Forages avec pompe à motricité humaine<br>2= Puits à ciel ouvert    5=Source/ rivière<br>3=Puits protégé    6=Adduction en eau potable                                               | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H03</b>  | Quelle est la qualité de cette eau ?<br>1=Bonne    2=Mauvaise    3=Indifférent                                                                                                                                                                                                                                | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H04</b>  | Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui    2=Non    8=NSP                                                                                                                                                                                                                                                        | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H05</b>  | Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui    2=Non    8=NSP                                                                                                                                                                                                                                                          | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H06</b>  | Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui    2=Non    8=NSP                                                                                                                                                                                                                                                      | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H07</b>  | Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui    2=Non    Si non —————> H08                                                                                                                                                                                                                                         | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H07a</b> | Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un montant en FCFA)                                                                                                                                                                                                                              | _ _ _ _ _ _ _                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>H07b</b> | Comment jugez-vous ce montant ?<br>1=Elevé    2=Raisonné    3=Insignifiant                                                                                                                                                                                                                                    | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H08</b>  | Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui    2=Non                                                                                                                                                                                                                                                  | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H09</b>  | Combien de temps en moyenne vous faut-il pour aller, puiser l'eau et revenir ?<br>1=Sur place    2=Moins de 15 minutes    3=Entre 15 et 30 minutes    4=Plus de 30 minutes                                                                                                                                    | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H10</b>  | Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ..... ?    1=Oui    2=Non    Si non —————> H11.                                                                                                                                                        | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H10a</b> | Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ....., après combien de temps a-t-il été remis en service ?<br>1=Moins d'une semaine    2=Entre une semaine et un mois    3=Entre un mois exclu et trois mois<br>4=Plus de trois mois    5=Pas encore | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H10b</b> | Par qui a-t-il été remis en service ?<br>Autre ?                                                                                                                                                                                                                                                              | 1=Oui    2=Non<br>A=Maire (commune)     _<br>B=Etat     _<br>C=Une élite     _<br>D=Le comité de gestion du point d'eau     _<br>E=Chef de village/quartier     _<br>F=CAMWATER/SNEC/CDE     _<br>G=Autres partenaires :     _<br>_____                                          |
| <b>H11</b>  | Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ?<br>1=Oui    2=Non    Si oui —————> H14                                                                                                                                                                                                         | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H12</b>  | Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois                                                                                                                                                                      | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H13</b>  | Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui    2=Non                                                                                                                                                                                                                        | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H14</b>  | Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis .....? 1=Oui    2=Non    Si non —————> H18                                                                                                                                        | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H15</b>  | A qui vous êtes-vous adressés ?<br>(plusieurs réponses possibles)<br>Autre ?                                                                                                                                                                                                                                  | 1=oui    2=non<br>A. Maire (commune)     _<br>B. Etat     _<br>C. Une élite     _<br>D. Le comité de gestion du point d'eau     _<br>E. Chef de village/quartier     _<br>F. Autorités administratives     _<br>G. CAMWATER/SNEC     _<br>X. Autres partenaires :     _<br>_____ |
| <b>H16</b>  | Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui    2=Non    Si non —————> H18                                                                                                                                                                                                                                       | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H17</b>  | Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ?<br>1=moins d'un mois    3=Plus de trois mois<br>2=Entre un mois et trois mois                                                                                                                               | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H18</b>  | De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait    2= Indifférent    3=Insatisfait<br>Si 1 ou 2 —————> H20.                                                                                            | _                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>H19</b>  | Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village (plusieurs réponses possibles).<br>Autre raison?                                                                                                                                                                  | 1=oui    2=non<br>A. Eloignement du point d'eau     _<br>B. Mauvaise qualité de l'eau     _<br>C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau     _<br>D. Gestion du point d'eau     _<br>_____                                                                           |

## **Section II. EAU POTABLE**

|            |                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                            |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|            |                                                                                                                              | E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne<br>F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau<br>X. Autres à préciser : _____                                                                                                                                                               | __ <br> __ <br> __                         |
| <b>H20</b> | Quelles sont vos attentes en matière d'approvisionnement en eau potable ? (plusieurs réponses possibles).<br>Autre attente ? | 1=oui    2=non<br>A. Points d'eau supplémentaires<br>B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants<br>C. Remise en service des points d'eau en panne<br>D. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants<br>E. Réduction du prix;<br>X. Autres à préciser : _____ | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ |

## **Section III. SANTE**

|                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>S01</b>                                                                                    | Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ?<br>1= Centre de santé intégré public    2= Hôpital/CMA    3= Centre de santé privé    4= Aucun →S20                                                                                                                                                                   | __ |
| <b>S02</b>                                                                                    | Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village ?<br>1=Moins 15 minutes    2=Entre 15 et 30 minutes    3=Plus de 30 minutes                                                                                                                                               | __ |
| <b>S03</b>                                                                                    | Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse)<br>1=Centre de santé intégré public    5=Au marché/kiosque de médicaments<br>2=Hôpital /CMA    6=Chez un personnel de santé<br>3=Centre de santé privé    7=Me soigne moi-même.<br>4=Tradi-praticien    Si S02=4, 5, 6 et 7 →S05 | __ |
| <b>S04</b>                                                                                    | Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ..... ?<br>1=Oui    2=Non    Si non → S17                                                                                                                                            | __ |
| <b>S05</b>                                                                                    | Qui est responsable de cette formation sanitaire?<br>1=Médecin    3= Aide Soignant    8=Ne sait pas<br>2=Infirmier    4=Autre (à préciser) _____                                                                                                                                                                                         | __ |
| <b>La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |    |
| <b>S06</b>                                                                                    | Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui    2=Non                                                                                                                                                                                                                                                                                  | __ |
| <b>S07</b>                                                                                    | Le petit matériel (ciseaux, seringues, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui    2=Non    8=Ne sait pas                                                                                                                                                                                                                             | __ |
| <b>S08</b>                                                                                    | Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui    2=Non<br>Si non → S10.                                                                                                                                                                                                                 | __ |
| <b>S09</b>                                                                                    | Quel nombre de lits avez-vous trouvé dans les salles d'hospitalisation?<br>1=Moins de 5 lits    2=Entre 5 et 10 lits    3=Plus de 10 lits    4=Ne sait pas.                                                                                                                                                                              | __ |
| <b>S10</b>                                                                                    | Combien avez-vous payé pour une consultation ? (Frais de session)<br>1=Gratuit    3=Entre 500 et 1000 FCFA<br>2=Moins de 500 FCFA    4=Plus de 1000 FCFA    Si S09=1 →S14                                                                                                                                                                | __ |
| <b>S11</b>                                                                                    | Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé    2=Raisonné    3=Insignifiant                                                                                                                                                                                                                                                                  | __ |
| <b>S12</b>                                                                                    | En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui    2=Non    Si non S14→                                                                                                                                                  | __ |
| <b>S13</b>                                                                                    | Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ?<br>1=Initiative personnelle    2=Demande du personnel                                                                                                                                                                                                  | __ |
| <b>S14</b>                                                                                    | Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ?<br>1=Bon    2=Passable    3=Mauvais                                                                                                                                                                                                         | __ |
| <b>S15</b>                                                                                    | Existe t-il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui    2=Non →S17                                                                                                                                                                                                                                             | __ |
| <b>S16</b>                                                                                    | Les médicaments y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui    2=Non    3=Ne sait pas                                                                                                                                                                                                                                                     | __ |
|                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |    |
| <b>S17</b>                                                                                    | La formation sanitaire la plus proche permet elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans le village ? 1=Oui    2=Non                                                                                                                                                                                     | __ |
| <b>S18</b>                                                                                    | De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse)<br>1=Satisfait    2=Indifférent    3=Insatisfait    Si S18=1 ou 2 →S20                                                                               | __ |
| <b>S19</b>                                                                                    | Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de santé de _____<br>1=Oui    2=Non<br>A. Eloignement des formations sanitaires                                                                                                                                                                                                  | __ |

### ***Section III. SANTE***

|            |                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                           |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
|            | votre village ? (plusieurs réponses possibles)<br>Autre raison ?            | B. Mauvaise qualité des services offerts<br>C. Insuffisance des formations sanitaires<br>D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire<br>E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire<br>F. Insuffisance de médicaments<br>G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements<br>H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé<br>X. Autres (à préciser) : _____ | _ _ <br> _ _ <br> _ _ <br> _ _ <br> _ _ <br> _ _ <br> _ _ |
| <b>S20</b> | Avez-vous des attentes en matière de services de santé ?<br>Autre attente ? | 1=Oui    2=Non<br>A. Formations sanitaires supplémentaires<br>B. Approvisionnement en médicament<br>C. Affectation d'un personnel<br>D. Formations sanitaires équipées<br>X. Autres à préciser                                                                                                                                                                              | _ _ <br> _ _ <br> _ _ <br> _ _ <br> _ _                   |

### ***Section IV. EDUCATION***

|            | <b>Cycle d'enseignement</b> →                                                                                                                                                                                                                    | <b>Maternel</b> | <b>Primaire</b> | <b>Secondaire</b>             |                                | <b>SAR/SM</b> |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------------------|--------------------------------|---------------|
| <b>E01</b> | Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ?<br>1=Oui    2=Non    3=Non concerné                                                                                                                               | _ _             | _ _             | _ _                           |                                | _ _           |
| <b>E02</b> | Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le nombre devant chaque cycle)                                                                                             | _ _ _           | _ _ _           | _ _ _                         |                                | _ _ _         |
| <b>E03</b> | Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)?<br>1=Moins de 1 Km   2=Entre 1 et 5 Km<br>3=Plus de 5 Km                                                                              | _ _             | _ _             | _ _                           |                                | _ _           |
| <b>E04</b> | Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes)                                                                            | _ _ _           | _ _ _           | _ _ _                         |                                | _ _ _         |
| <b>E05</b> | L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ?<br>1=Oui    2=Non                                                                                                      |                 | _ _             | 1 <sup>er</sup> cycle<br> _ _ | 2 <sup>ème</sup> cycle<br> _ _ |               |
| <b>E06</b> | La SAR/SM dans laquelle fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-elle d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui   2=Non<br>3=Ne Sait Pas                                                                           |                 |                 |                               |                                | _ _           |
| <b>E07</b> | L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ?<br>1=Oui   2=Non                                                                                       | _ _             | _ _             | _ _                           |                                | _ _           |
| <b>E08</b> | Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ?<br>1=Oui    2=Non                                                                                    | _ _             | _ _             | _ _                           |                                | _ _           |
| <b>E09</b> | Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ?<br>1=Oui    2=Non                                                                | _ _             | _ _             |                               |                                |               |
| <b>E10</b> | Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)?<br>1=Moins de 30                      3=Plus de 60<br>2=Entre 30 et 60                4=Ne Sait Pas | _ _ _           | _ _ _           | _ _ _                         |                                | _ _ _         |
| <b>E11</b> | Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom                                                                                                                                              | _ _             | _ _             | _ _                           |                                | _ _           |

**Section IV. EDUCATION**

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                    |                                                                    |                                                                    |                                                                    |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
|            | du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés?<br>1=Régulier 2=Moyennement régulier<br>3=Irrégulier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                    |                                                                    |                                                                    |                                                                    |
| <b>E12</b> | Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | -----<br>(en FCFA)                                                 | -----<br>(en FCFA)                                                 | -----<br>(en FCFA)                                                 | -----<br>(en FCFA)                                                 |
| <b>E13</b> | Comment jugez-vous ce montant ?<br>1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | __                                                                 | __                                                                 | __                                                                 | __                                                                 |
| <b>E14</b> | En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ?<br>1=Oui 2=Non Si non <b>E16</b> →                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __                                                                 | __                                                                 | __                                                                 | __                                                                 |
| <b>E15</b> | Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | __                                                                 | __                                                                 | __                                                                 | __                                                                 |
| <b>E16</b> | Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réfections ? 1=Oui 2=Non<br>A. L'APEE<br>B. Le Maire (Commune)<br>C. Une organisation du village<br>D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP<br>E. Les Elites<br>X. Autres partenaires (à préciser) _____<br>Autre ?                                                                                                                                                            | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __                         | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __                         | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __                         | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __                         |
| <b>E17</b> | De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait<br>Si 1 ou 2 <b>E19</b> →                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __                                                                 | __                                                                 | __                                                                 | __                                                                 |
| <b>E18</b> | Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ?<br>(Plusieurs réponses possibles)<br>Autre raison ? 1=Oui 2=Non<br>A. Eloignement des services d'éducation<br>B. Insuffisance de salles de classe<br>C. Insuffisance d'équipements<br>D. Insuffisance des écoles<br>E. Manquements liés au Personnel<br>F. Absence de distribution de manuels scolaires<br>G. Mauvais résultats<br>H. Coûts élevés de la scolarité<br>X. Autres à préciser | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ |
| <b>E19</b> | Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)?<br>(Plusieurs réponses possibles)<br>Autre attente ? 1=Oui 2=Non<br>A. Avoir une école plus proche<br>B. Ajouter des salles de classe<br>C. Ajouter des Equipements<br>D. Ajouter les écoles<br>E. Ajouter le personnel<br>F. Distribuer les manuels scolaires<br>G. Améliorer les résultats<br>H. Diminuer les coûts<br>X. Autres (à préciser) _____                                                                            | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ |

## Section IV. EDUCATION

### Section V. SERVICE COMMUNAL

| Services communaux<br><br>↓                   | C01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ..... ?<br>1=Oui<br>2=Non → service suivant                                                                                                                                                                   | C02 Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse)<br>1=Bien<br>2=Indifférent<br>3=Mal | C03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune?<br>1=Au plus un jour<br>2=Entre un jour et une semaine<br>3=Entre une semaine et un mois<br>4=Entre un mois et trois mois<br>5=Plus de trois mois<br>6= En cours<br>Si C03=1 2, 3, 4 ou 5<br>C04 →                                                                                                       | C03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour) | C04 Comment jugez-vous ce temps ?<br>1=Raisonnaable<br>2=Long<br>3=Très long<br>Si C04=1 → C06 | C05 Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ?<br>1=Personnel indisponible/absent<br>2=Absence de matériel de travail<br>3=Corruption<br>4=Autres (à préciser) _____ | C06 Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ?<br><br>1=Oui<br>2=Non |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Etablissement d'actes de naissance            | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | __                                                                                                                                        | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __ __                                                                   | __                                                                                             | __                                                                                                                                                                                    | __                                                                                  |
| Certification de copie de documents officiels | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | __                                                                                                                                        | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __ __                                                                   | __                                                                                             | __                                                                                                                                                                                    | __                                                                                  |
| Permis de bâtir                               | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | __                                                                                                                                        | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __ __                                                                   | __                                                                                             | __                                                                                                                                                                                    | __                                                                                  |
| Acte de décès                                 | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | __                                                                                                                                        | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __ __                                                                   | __                                                                                             | __                                                                                                                                                                                    | __                                                                                  |
| Acte de mariage                               | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | __                                                                                                                                        | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __ __                                                                   | __                                                                                             | __                                                                                                                                                                                    | __                                                                                  |
| Certificat de domicile                        | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | __                                                                                                                                        | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __ __                                                                   | __                                                                                             | __                                                                                                                                                                                    | __                                                                                  |
| Validation des plans de localisation          | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | __                                                                                                                                        | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __ __                                                                   | __                                                                                             | __                                                                                                                                                                                    | __                                                                                  |
| Informations                                  | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | __                                                                                                                                        | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __ __                                                                   | __                                                                                             | __                                                                                                                                                                                    | __                                                                                  |
| Autres (à préciser)                           | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | __                                                                                                                                        | __                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | __ __                                                                   | __                                                                                             | __                                                                                                                                                                                    | __                                                                                  |
| C07                                           | Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                         |                                                                                                |                                                                                                                                                                                       | __                                                                                  |
| C08                                           | Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                         |                                                                                                |                                                                                                                                                                                       | __                                                                                  |
| C09                                           | Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                         |                                                                                                |                                                                                                                                                                                       | __                                                                                  |
| C10                                           | La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                         |                                                                                                |                                                                                                                                                                                       | __                                                                                  |
| C11                                           | La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                         |                                                                                                |                                                                                                                                                                                       | __                                                                                  |
| C12                                           | La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                         |                                                                                                |                                                                                                                                                                                       | __                                                                                  |
| C13                                           | De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Pas satisfait Si 1 ou 2 → C15                                                                                                                                   |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                         |                                                                                                |                                                                                                                                                                                       | __                                                                                  |
| C14                                           | Donnez les raisons de votre insatisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles).<br>Autre raison ?                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                           | 1=Oui 2=Non<br>A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers<br>B. Non implication des populations dans la gestion communale<br>C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,.....)<br>D. Non visibilité de l'action communale<br>E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)<br>X. Autres (à préciser) _____ |                                                                         |                                                                                                |                                                                                                                                                                                       | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __                                          |
| C15                                           | Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles – par ordre d'importance).<br>Autre attente ?                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                           | 1=Oui 2=Non<br>A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision<br>B. Plus de communication sur les actions de la commune<br>C. Plus de transparence dans la gestion<br>D. Plus de proximité avec les administrés<br>X. Autres (à préciser) : _____                                                                                                                    |                                                                         |                                                                                                |                                                                                                                                                                                       | __ <br> __ <br> __ <br> __ <br> __                                                  |

**Annexe 4 : Arrêté préfectoral mettant en place le comité de pilotage de l'opération du  
Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune**